# LE LIVRE D'OR

DU

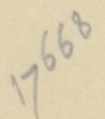
# SALON DE PEINTURE

## ET DE SCULPTURE

---

HUITIÈME ANNÉE. — M DCCC LXXXVI








TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.



J. Lefebvre pinx. Vion sc.

PORTRAIT DE Mme T...

# LE LIVRE D'OR

DU

# SALON DE PEINTURE

## ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

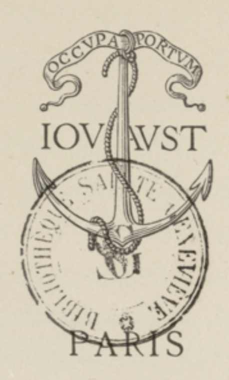
ET ORNÉ DE

*QUINZE PLANCHES A L'EAU-FORTE*

GRAVÉES PAR

CHAMPOLLION, DAUMONT, DEBLOIS, FAIVRE, HÉDOUIN,
LALAUZE, LE RAT, DE LOS RIOS, MANESSE, L. MASSARD, RAJON,
SALMON, TOUSSAINT, VION, WALTNER

*Sous la direction de M. Edmond Hédouin*



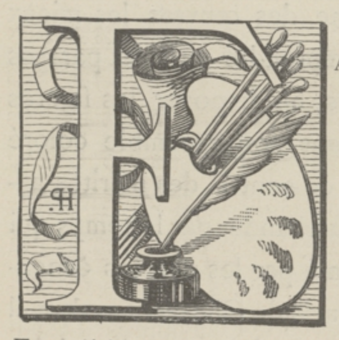

PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXVI



# PRÉFACE



Faire, chaque année, le même procès aux Exposants des Champs-Élysées, leur reprocher une précipitation de pensée et de mise en œuvre qui se trahit dans presque toutes les peintures, ce serait une redite banale autant qu'inutile. Tant que le régime actuel des Expositions ne sera pas modifié en vue d'un choix plus rigoureux, nous assisterons à ce spectacle d'une agitation plus bruyante que féconde et d'une dépense de travail tout à fait disproportionnée à la somme des résultats obtenus; tant que durera cette tolérance scandaleuse, l'encombrement croissant des médiocrités vaniteuses et illusionnées stérilisera de plus en plus les efforts isolés des artistes sérieux comme il abaissera de plus en plus le goût incertain des visiteurs fatigués. Il faut donc en prendre son parti; en attendant qu'un revirement fatal de l'opinion publique exige, de la part des organisateurs du Salon, une jurisprudence plus sévère, on ne pourra que s'efforcer de trier le mieux possible, dans toute cette pacotille, les quelques œuvres

d'art qui s'y trouvent mêlées, on ne pourra que soutenir, dans cette cohue, avec une énergie de plus en plus nécessaire, les rares combattants dont le caractère résiste à ce milieu débilitant et qui gardent encore, dans ce délaissement général des principes réfléchis, des études consciencieuses et des hautes ambitions, le respect de leur dignité et l'amour de leur métier.

Les deux peintres d'histoire dont les vastes toiles occupaient les parois principales du grand Salon d'entrée, MM. Puvis de Chavannes et Benjamin Constant ne se sont pas montrés inférieurs à eux-mêmes en affirmant, avec plus de décision que jamais, leurs personnalités si différentes. Le grand triptyque de M. Puvis de Chavannes, destiné à l'escalier du Musée de Lyon, *la Vision antique, l'Inspiration chrétienne, le Rhône et la Saône,* est, au point de vue de l'ordonnance linéaire, de la conception poétique, de la tonalité harmonique, l'une des œuvres les mieux réussies de ce savant décorateur. Comprendre un sujet par ses côtés les plus élevés et les plus simples, en disposer les figures avec justesse et clarté, le présenter dans son ensemble coloré avec un charme profond et pénétrant; ce sont là des mérites assez rares pour qu'on les admire sans marchander par le temps qui court. Aussi le public, surpris et charmé par les chastes évocations dues au dilettantisme ému de M. Puvis de Chavannes, s'est-il montré, avec raison, aussi disposé que jamais à ne point lui demander, dans l'accentuation de ses figures, plus de précision qu'il ne plaît à son rêve d'en donner. Nous nous associons à cette facile indulgence; mais, si nous acceptons M. Puvis de Chavannes tel qu'il est, nous protestons énergiquement contre la réduction en système de ses procédés qui détermineraient, à brève échéance, la décadence de notre école déjà si gravement compromise, depuis quelques années, par l'insuffisance des études préliminaires et le relâchement des préoccupations techniques. Un pareil parti pris d'harmonies douces et calmes, de lignes paisibles et bien équilibrées, de figures indécises à gestes naïfs, sans action vive, sans modelés précis, peut convenir quelquefois à une déco-

ration de murs plats dans un édifice sévère ; on ne saurait déjà plus l'appliquer sans de grandes modifications dans une architecture animée et somptueuse, dans des salles de fêtes ou de réunions, dans des voussures ou des plafonds. A plus forte raison, ne pourrait-on s'en contenter lorsqu'il s'agit d'une peinture mobile, grande ou petite, d'un tableau enfermé dans un cadre. En effet, un tableau vit de sa propre vie ; il peut, il doit contenir une action concentrée ou un spectacle complet. La distribution des lumières, l'exactitude des formes, l'intensité des expressions, la précision des détails, toutes choses qu'un décorateur, dans certaines conditions, peut exceptionnellement négliger, y joueront toujours le rôle le plus important.

Nos peintres se mettraient dans une contradiction dangereuse avec le mouvement général de la pensée contemporaine qui demande chaque jour à l'art comme à la littérature plus de précision et plus de couleur s'ils se laissaient aller sur cette pente facile. Aussi a-t-on pu voir avec regret un certain nombre de peintres distingués, se trouvant chargés de décorations murales dans des édifices publics, entraînés par l'exemple de M. Puvis de Chavannes, sans se rendre un compte exact des exigences diverses de l'emplacement ou du sujet, chercher uniformément l'expression harmonique dans une atténuation générale de la forme et de la lumière, lors même qu'il s'agissait de mettre en scène des figures contemporaines pour lesquelles s'impose la réalité du rendu. Un peu plus de solidité et d'éclat n'eût point nui aux compositions héroïques et poétiques de MM. Humbert, Émile Lévy, Comerre, qu'on s'est accordé pour admirer en première ligne sous d'autres rapports. D'autre part, il a suffi à MM. Benjamin Constant, Henri Lévy, Jean-Paul Laurens et à quelques autres de se montrer plus fidèles aux traditions de force, de chaleur, d'agrément, qui sont celles de la peinture française depuis près d'un siècle, pour obtenir un sérieux et légitime succès. Le *Justinien* de M. Benjamin Constant faisait face au triptyque de M. Puvis de Chavannes, et l'on ne pouvait imaginer de contraste

plus frappant. Tandis que les figures de M. Puvis de Chavannes, simplifiées comme dans un rêve, à peine vêtues ou modestement drapées, semblaient prêtes à se perdre dans un crépuscule immatériel, les figures réelles de M. Benjamin Constant, énergiquement accentuées, chargées de costumes éclatants, s'étalaient résolument dans une de ces architectures solides que ce peintre des marbres polis, des métaux luisants, des étoffes somptueuses, excelle à construire et à décorer. Cette magnificence du décor écrasait sans doute quelque peu les acteurs ; on se prenait à regretter que la matière inerte ne fût pas, dans cette toile éclatante, mieux subordonnée à l'humanité vivante; néanmoins, on gardait de cet éblouissement oriental une vive et forte impression. Le *Saint Jean-Baptiste* de M. Henri Lévy, tout plein de l'esprit brillant des décorations mouvementées du XVII^e^ siècle, morceau hardi et fier, d'une exécution libre, savante, animée, réchauffait vraiment les yeux attristés par l'uniformité terne et pâle des peintures environnantes. Quant à M. Jean-Paul Laurens, dans un petit cadre anecdotique, il avait su montrer son talent de peintre mûrissant chaque jour par la réflexion et acquérant, par le travail, plus de souplesse, de chaleur et de liberté. C'était encore avec intérêt qu'on s'arrêtait devant le *Roméo et Juliette* de M. Albert Maignan et devant la *Folie du roi Nabuchodonosor* de M. Rochegrosse, bien qu'il soit arrivé souvent à M. Maignan de traiter des sujets littéraires avec une plus heureuse simplicité, et que M. Rochegrosse n'ait pas encore donné, dans cette toile trop anecdotique, ce qu'on est en droit d'attendre, après l'éclat de ses débuts, d'un esprit si curieux et d'une imagination si vive.

Il faut vraiment savoir gré de leurs efforts heureux à MM. Puvis de Chavannes, Benjamin Constant, Humbert, Émile et Henri Lévy, Comerre, Maignan, Rochegrosse et quelques autres, alors que l'appauvrissement de l'imagination poétique et pittoresque devient plus visible chaque jour chez nos peintres de figures en même temps que s'accentue leur soumission irréfléchie aux déclamations courantes sur la modernité de l'art. Le mépris

naturel ou affecté pour toute haute culture intellectuelle, qui caractérise bon nombre des nouveaux venus, se trahit d'ailleurs par leur impuissance à saisir ce que toute réalité contient de grandeur ou de grâce autant qu'à s'élever jusqu'aux conceptions d'ensemble dans l'ordre historique ou idéal. La plupart des nudités exposées au Salon marquent avec une brutalité navrante ce refroidissement de l'esprit. Il est bien peu de ces morceaux de chair, copiés sur le modèle inerte avec l'indifférence du photographe, qui témoignent par la pureté des lignes, la splendeur des formes, l'exaltation de la couleur, une émotion délicate ou même une sensation profonde ressentie devant la créature et la vie. Des apparitions poétiques comme la *Solitude* de M. Henner, des études hardies et brillantes comme l'*Éveil* de M. Carolus-Duran, ou délicates et gracieuses comme le *Floréal* de M. Collin, sont des exceptions trop rares au milieu d'une nombreuse et bien mauvaise compagnie. Là, comme partout, on perd l'habitude de la composition, c'est-à-dire de la réflexion, et cette paresse d'esprit, qui se trahit par des à peu près d'exécution comme par des à peu près de sensation, laisse à bien peu d'ouvrages prendre cette solidité qui est surtout nécessaire à de simples morceaux de bravoure brossés pour le seul régal des yeux.

C'est dans le portrait, c'est-à-dire dans un genre restreint, se prêtant sans doute aux plus beaux développements de l'observation comme aux raffinements les plus exquis de l'exécution, mais n'exigeant, en somme, ni des efforts prolongés, ni une conception puissante, que notre école fatiguée garde encore, par sa franchise, une incontestable supériorité. Par la précision rigoureuse de son dessin, comme par la chaude solidité de sa peinture et la netteté virile de ses expressions, M. Élie Delaunay est un véritable maître. On en peut dire autant de M. Bonnat qui, cette année, a fixé les traits de M. Pasteur et de M. le vicomte Henri Delaborde en des images si vigoureusement frappées, de M. Jules Lefebvre qui a donné à ses deux portraits de femmes, d'une distinction si naturelle, l'autorité d'un style ferme

et pur dont il reste aujourd'hui presque le seul à maintenir la tradition, et, enfin, de M. Cabanel qui, dans sa longue et belle carrière de portraitiste, a rarement fait preuve d'autant de grandeur simple, de force expressive, que dans les deux figures en pied, si calmes et si honnêtes, du *Fondateur et de la Fondatrice de l'ordre des Petites-Sœurs des pauvres*. La jeune école, de son côté, qui cherche à donner plus d'animation au portrait en plaçant hardiment les figures soit en plein air, soit dans leur milieu habituel, a produit des œuvres fort intéressantes, qui ont mis, une fois de plus, en lumière les noms de MM. Roll, Friant, Fantin-Latour, Mathey, Courtois, Doucet, Morot, Machart, Wencker et quelques autres.

La peinture de genre anecdotique, rustique ou mondaine, qui absorbe aujourd'hui presque toute l'attention du public et presque toute l'activité des artistes, ne nous semble pas fournir proportionnellement un aussi grand nombre d'œuvres définitives. Sur ce terrain-là nous nous laissons depuis quelques années gagner de vitesse par les étrangers qui, dans leur observation de la réalité, apportent fréquemment beaucoup de simplicité, de gravité, de sensibilité. Le contingent qu'ils fournissent à nos expositions annuelles grossit chaque année non seulement en quantité, mais encore en qualité. Cependant nous avons des maîtres expérimentés, comme MM. Gérome, Boulanger, Jules Breton, qui, avec des qualités bien différentes, mais avec un égal souci de la perfection, restent constamment au premier rang, et un certain nombre de jeunes artistes, comme MM. Dagnan-Bouveret, Brouillet, Marec, Geoffroy, Gueldry, qui, dans leur manière simple et émue de traiter les scènes populaires, se montrent disposés à accepter la lutte avec tous les rivaux qui surgissent en ce moment des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre et d'Amérique. Les mêmes éléments d'émulation se montrent dans la section de paysage; mais là nous avons un plus grand nombre de vaillants combattants, jeunes et vieux, et le seul danger qu'on y court, c'est de ne pas toujours

proportionner les dimensions du contenant à la valeur du contenu et de délayer ses impressions dans de trop vastes cadres. Cependant un des survivants, toujours jeune, de la grande génération, M. Français, reste là pour leur prêcher d'exemple et pour leur montrer qu'aujourd'hui comme autrefois une toile de quelques pouces vaut autant qu'une toile de plusieurs mètres quand elle est bien remplie et que chaque touche y a sa valeur et sa signification. Autour de lui MM. Vollon, Harpignies, Pelouze, Rapin, Boudin, Zuber, Dumont, se montrent convaincus de la même vérité.

Le jury de peinture, qui montre tant de faiblesse dans les opérations de l'admission, a retrouvé, comme les années précédentes, dans les premiers moments, un peu plus d'énergie lorsqu'il s'est agi de décerner les hautes récompenses. Il a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de première médaille. Dans la distribution des secondes et des troisièmes médailles il s'est appliqué, avec une impartialité qu'il est juste de reconnaître, à récompenser les mérites divers d'ordre secondaire qui l'avaient frappé. La peinture réaliste des mœurs contemporaines a été récompensée en MM. Marec, Brouillet, Geoffroy, Baudoin, de Winter, Perrandeau, Gelhay, Gilbert, Hubert Vos, Halkett, Durangel, Blayn ; la peinture historique, sous sa forme archéologique, en M. Bordes et, sous sa forme classique, en MM. Vimont et Luna; la peinture militaire, en MM. Médard et Grolleron; la peinture décorative, en M. Ruel; la peinture de portrait, en MM. Meslé et Lahaye; le paysage traditionnel, en MM. Albert Girard et Saïn; le paysage d'impression, en MM. Loir et Binet; la peinture de fleurs, en MM. Cesbron, Thomas, Rivoire; la peinture de nature morte, en MM. Bail et Zakarian. Parmi les artistes signalés de la sorte, il se trouve quelques hommes mûrs qui ont probablement atteint le maximum de leur force, mais il en est d'autres plus jeunes, presque à leurs débuts, dont les qualités déjà brillantes marqueront sans doute avec plus d'éclat dans l'avenir. On a remarqué aussi quelques œuvres pleines de jeu-

nesse et rayonnantes d'espérance dans les quarante-six peintures que le jury, avec une bienveillance parfois difficile à comprendre, a généreusement honorées d'une mention, notamment celles de quelques peintres étrangers dont les noms s'y mêlent en assez grand nombre à ceux d'estimables amateurs, de respectables dames, d'aimables demoiselles. Cette section largement hospitalière pourrait s'appeler la section de politesse; en l'ouvrant aussi facilement, on fait d'ailleurs moins d'heureux que de mécontents; ceux qui restent à la porte se trouvent, parfois avec raison, aussi méritants que ceux qu'on y accueille et se lamentent d'autant plus fort qu'ils sont soutenus par l'opinion publique.

La médaille d'honneur, dans la section de peinture, a été donnée, comme l'année précédente, par tous les artistes récompensés réunis au nombre de 370. Comme d'habitude, l'entente n'a pu se faire au premier tour. M. Jules Lefebvre n'a obtenu que 136 voix lorsqu'il en fallait 186 pour atteindre la majorité absolue; mais il dépassait de beaucoup déjà tous ses concurrents dont les plus proches, MM. Benjamin-Constant et Humbert, n'avaient rallié l'un que 69 voix, l'autre que 38. Au second tour M. Lefebvre a passé haut la main avec 183 voix, c'est-à-dire la majorité absolue sur 354 votants lorsque le quart seul des voix était exigé. C'est donc une des médailles d'honneur décernées dans la section avec le plus d'entrain possible comme la récompense d'une carrière très honorable et très laborieuse.

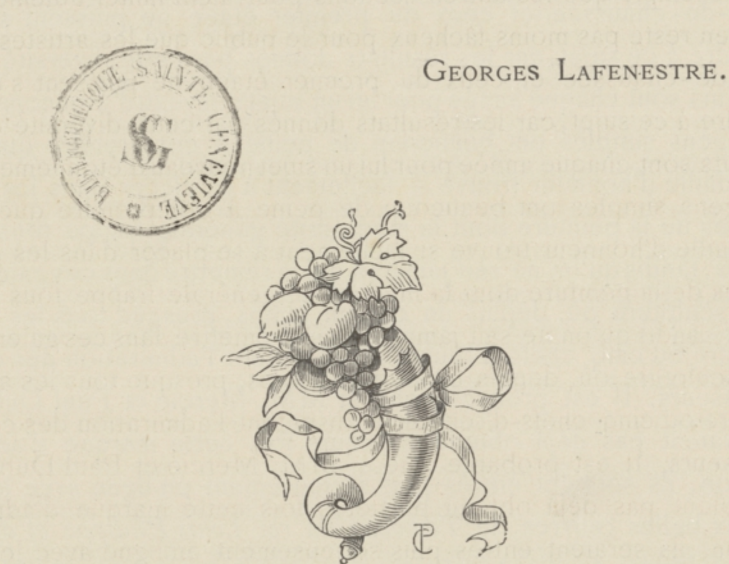
Dans la section de sculpture, le jury plus restreint (composé seulement des artistes hors concours) n'a pu, malgré le grand nombre de belles œuvres exposées, s'entendre pour décerner la médaille d'honneur. Au premier tour de scrutin M. Chaplain, graveur en médailles, a obtenu 9 voix, M. Schœnewerk 9, M. Mercié 28, M. Longepied 7, M. Peynot 7, M. Lanson 4, M. Aizelin 3, M. Cain 2, MM. Dubois, Leroux, Franceschi 1. Les deux tours suivants n'ont pas donné non plus de résultats, le règlement plus sévère des sculpteurs exigeant toujours, pour l'obtention de cette haute récompense, la majorité absolue des

voix. Si un règlement uniforme était appliqué à toutes les sections, si le quart des voix avait suffi chez les sculpteurs comme chez les peintres, c'est le pauvre Schœnewerk, mort si malheureusement, qui eût recueilli sur sa tombe cet hommage tardif de ses confrères, hommage bien dû à une existence si laborieuse et à une série d'œuvres si charmantes, car au dernier tour on avait enfin réuni 17 voix sur son nom. En maintenant la rigueur de leurs règlements, les sculpteurs, nous le reconnaissons, conservent à leurs récompenses une plus haute valeur et donnent un bon exemple que les autres sections pourraient imiter utilement. Il n'en reste pas moins fâcheux pour le public que les artistes du rez-de-chaussée et ceux du premier étage ne puissent s'entendre à ce sujet, car les résultats donnés par cette diversité des statuts sont chaque année pour lui un sujet nouveau d'étonnement; les gens simples ont beaucoup de peine à comprendre que la médaille d'honneur trouve si facilement à se placer dans les galeries de la peinture dont la médiocrité générale frappe tous les yeux, tandis qu'on ne sait jamais à qui la remettre dans ces galeries de sculpture où, depuis un certain temps, presque tous les ans, quatre ou cinq chefs-d'œuvre se disputent l'admiration des connaisseurs. Il est probable que si MM. Mercié et Paul Dubois n'avaient pas déjà obtenu plusieurs fois cette marque d'admiration, ils seraient entrés plus sérieusement en ligne avec leurs deux belles œuvres, le *Tombeau du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie* et la *Statue équestre du connétable de Montmorency*.

Le jury de la sculpture a réparti ses autres récompenses avec sa discrétion et sa gravité habituelles : deux premières médailles seulement, à MM. Peynot et Boucher, justement conquises par des ouvrages savants d'une hardiesse de bon aloi; sept secondes médailles et onze troisièmes médailles constatant des progrès marqués chez des artistes déjà en vue, ou signalant des débuts intéressants. En revanche, il s'est montré plus prodigue encore de mentions honorables que le jury de peinture. Soixante et un

artistes lui ont paru mériter cette attention; il faut avouer que, dans le nombre, quelques-uns s'étaient distingués par l'envoi de travaux vraiment remarquables, pour lesquels ils pouvaient espérer plus encore sans trop de présomption. Toutefois ce serait avec peine que nous verrions à son tour le jury de sculpture, soit pour les admissions, soit pour les récompenses, s'engager, même en fait de distinctions honoraires, dans cette voie des bienveillances excessives qui n'est utile à personne, ni aux artistes ni au public. Les conséquences fâcheuses de ce laisser-aller sont trop visibles chez les peintres pour que les sculpteurs puissent avoir envie, ce semble, de les imiter sur ce point.

Georges Lafenestre.



# LE LIVRE D'OR

DU

# SALON DE PEINTURE




RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

---

# MÉDAILLE D'HONNEUR

---

LEFEBVRE (JULES), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de M. Cogniet. — Rue La Bruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1422. *Portrait de Mme T...*

H. 2m10. — L. 1m13. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme blonde, tête nue, debout et de face, la main droite sur sa hanche, la main gauche sur le dossier d'un fauteuil en velours rouge. Elle est vêtue de noir, jupe de velours broché, robe étroite à longue traîne, haute collerette bordée de perles noires. Sur le fauteuil, une pelisse et des gants. Fond de draperie d'un vert sombre.

Signé en haut : *Jules Lefebvre*. 1886.

---

RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

# PRIX DU SALON

MAREC (Victor), né à Paris, élève de M. J.-P. Laurens. — Ex. — Méd. 3e cl. 1885. — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir le *Livre d'or* de 1885, p. 17.)

N° 1567. *Un Lendemain de paye.*

H. 2m05. — L. 2m45. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Intérieur de chambre nue et délabrée. A gauche, sur des matelas et des couvertures en désordre, vue de profil, tournée à droite, une femme assise, dans l'attitude de la terreur, tenant un enfant entre ses bras. Une petite fille épouvantée se cache derrière elle. A droite, debout, l'air menaçant, un ouvrier ivre, la casquette de travers, soulève de la main gauche une chaise cassée. Au fond, une fenêtre dont les carreaux sont brisés.

Signé à droite : *Victor Marec.* 1886.

Acquis par l'État.






V. Marec pinx. Cl. Faivre sc.

UN LENDEMAIN DE PAYE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

# PEINTURE

## MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE [1]

MAREC (VICTOR), né à Paris, élève de M. J.-P. Laurens. — Ex. — Méd. 3e cl. 1885. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

No 1567. *Un Lendemain de paye.*

H. 2m05. — L. 2m45. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

(Ce tableau, ayant aussi obtenu le prix du Salon, a été décrit ci-dessus, p. 2.)

BORDES (ERNEST), né à Pau, élève de MM. Bonnat et

1. Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de médaille de première classe.

Cormon. — Ex. — Mention honorable 1881, méd. 3^e^ cl. 1884. — Impasse Hélène, 15 (avenue de Clichy). (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 40, et 1884, p. 19.)

N° 286. *La Mort de l'évêque Prætextatus.*

(Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens.*)

H. 2^m^80. — L. 3^m^80. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

A gauche, sur un lit de bois, Prætextatus, vu de face, la tête renversée dans des coussins blancs, la poitrine et les bras nus, une blessure saignante au côté gauche, les jambes sous une couverture violette d'où sort l'un de ses pieds chaussé de rouge. Deux prêtres se tiennent à son chevet. L'un d'eux, à gauche, de profil, lui soutient le bras droit, tandis que l'assassiné tourne les yeux et tend l'autre bras vers Frédégonde qui s'avance à droite. La reine, vêtue d'une longue tunique de brocart verdâtre relevé d'ornements violets, le front ceint d'un diadème d'orfèvrerie à pendeloques de perles, ses longues nattes de cheveux roux pendantes sur les épaules, marche vers le lit, droite, de profil, en tenant son manteau de la main gauche. Derrière elle, une portière rouge et bleue. Fond de mur uni. En bas, une plinthe décorée d'ornements en bas-relief.

Acquis par l'État.

---

LOIR (Luigi), né à Goritz (Autriche), de parents français, élève de l'École des Beaux-Arts de Parme. — Ex. — Méd. 3^e^ cl. 1879. — Rue Turbigo, 89. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 14.)

N° 1503. *La Fumée du chemin de fer.*

H. 1^m^75. — L. 3^m^00.

Sur le devant une large route coupée au deuxième plan par une autre route transversale. Au premier plan, sur la droite, une petite baraque, au bout d'un mur d'enceinte, devant laquelle, sur le trottoir, stationnent deux ouvriers. Un troisième soulève une pelletée de terre. Sur le bord du trottoir, deux chevaux dételés. Au fond, sur les deux

routes, quelques voitures et des groupes de passants. Du fond à gauche arrive un long nuage de fumée blanche qui traverse toute la scène.

Signé à gauche, en bas : *Luigi Loir*. 1886.

---

MÉDARD (EUGÈNE), né à Paris, élève de L. Cogniet et de M. Gérôme. — Ex. — Méd. 3e cl. 1879. — Rue de Lancry, 44. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 22.)

N° 1615. *Buzenval* (1870).

H. 2m05. — L. 2m70.

Sur la gauche, au premier plan, de face, une pièce d'artillerie sur laquelle est assis un soldat blessé et que ses servants s'efforcent de sortir d'une fondrière. L'un des artilleurs, en grand manteau, la tête bandée d'un linge sanglant, penché en avant, tire deux des chevaux par la bride, tandis qu'un autre, monté sur l'une des bêtes, la frappe à coups de fouet. Deux autres poussent aux roues. Près d'eux, plusieurs soldats étendus sur le sol. Au deuxième plan, un blessé porté par deux soldats, près d'un fourgon défoncé. A gauche, sur une longue ligne, des soldats battant en retraite sur une route bordée d'arbres dénudés. Au fond, à travers des flots de fumée, on aperçoit un peloton de ligne faisant le coup de feu. La terre est couverte de neige. Ciel gris.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

BINET (VICTOR-JEAN-BAPTISTE-BARTHÉLEMY), né à Rouen. — Ex. — Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1882. — Rue de la Glacière, 18 *bis*. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 28, et 1882, p. 14.)

N° 230. *La Plaine, à Saint-Aubin-sur-Quillebœuf* (*Eure*).

H. 1m62. — L. 3m02.

Une vaste plaine verte terminée au fond par quelques collines basses

et suivie à gauche par une ligne d'arbres et de taillis. Ciel gris avec une percée de bleu sur la droite. Sur le milieu, dans un sentier, au loin, marchent un paysan et un petit garçon.

Signé à droite, en bas : *V. Binet.* 1886.

Acquis par l'État.

---

GAGLIARDINI (Gustave-Julien), né à Mulhouse, élève de Léon Cogniet. — Ex. — Mention honorable 1883, méd. 3e cl. 1884. (Voir les *Livres d'or* de 1883, p. 28, et de 1884, p. 12.)

N° 985. *Une Cour d'Auvergne.*

H. 1m32. — L. 1m67.

Une cour de ferme entourée de bâtisses à toitures de chaume. Au milieu, près d'une paysanne portant un seau, un porc couché sur le fumier. Alentour, quelques poules picorant, et, sur la gauche, quelques pigeons voletant. Au fond, à droite, une sortie sur la campagne. Au-dessus des toits, des arbres très verts montant dans un ciel très bleu. Effet de grand soleil.

Signé à droite, en bas : *Gagliardini.*

---

BROUILLET (André-Pierre), né à Charroux (Vienne), élève de MM. Gérôme et J.-P. Laurens. — Ex. — Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1884. — Boulevard du Montparnasse, 139. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 31, et de 1884, p. 16.)

N° 363. *Le Paysan blessé.*

H. 2m78. — L. 2m27. — Fig. grandeur naturelle.

Au fond, sur le haut d'un perron, dans l'embrasure d'une porte ouverte, une paysanne, de face, debout, pleurant, les deux mains sur ses yeux. Deux paysans en bras de chemise et deux paysannes montent les degrés du perron en rapportant un blessé dont on n'aperçoit que la tête, la poitrine nue et le bras nu pendant. Celui qui lui tient les jambes, déjà arrivé sur le troisième degré, se tourne, de

profil, vers la femme qui pleure ; l'autre, qu'on voit de dos, au premier plan, le soutient par les épaules. L'une des deux porteuses, vue de profil, au premier plan, se penche vers le blessé avec une expression d'angoisse et d'effroi ; l'autre, un peu plus haut, se tient presque de face, le soulevant avec précaution. En bas du perron, à droite, au premier plan, deux petits garçons, vus de profil, regardent avec curiosité ; le plus jeune suce son doigt, et le plus grand semble retenir son petit frère.

Signé à gauche, en bas : *André Brouillet*. 1886.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

OLIVE (JEAN-BAPTISTE), né à Marseille, élève de M. Vollon. — Ex. — Mention honorable 1882, méd. 3e cl. 1885. — Avenue de Clichy, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 34, et de 1885, p. 18.)

N° 1772. *Épaves de « la Navarre » aux Fourques de Carri, près Marseille.*

H. 1m20. — L. 1m90.

A droite, au premier plan, les rochers ensablés d'une côte dentelée montant vers le fond et au bas de laquelle on voit, dans une baie, une chaloupe montée par deux hommes. Sur la gauche s'étend la mer bleue rayée de teintes vertes, dans laquelle est échoué, à quelque distance, un paquebot légèrement incliné sur le côté droit ; à l'horizon, plusieurs navires.

Signé à droite, en bas : *J.-B. Olive*.

---

GIRARD (ALBERT), né à Paris, élève de son père. — Ex. — Prix de Rome 1861, méd. 3e cl. 1882. — Rue de Courcelles, 69. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 22.)

N° 1059. *La Première Heure ; bords de la Seine.*

H. 1m45. — L. 2m10.

Au milieu, le cours du fleuve, enveloppé de brouillards blanchâtres; au fond, une île couverte d'arbres au-dessus de laquelle jaunit le soleil levant. Sur la droite, parmi de grandes touffes de roseaux, s'avancent dans l'eau quatre vaches derrière lesquelles se tient, sur le bord, un petit paysan, son fouet sur l'épaule.

Signé à droite, en bas : *A. Girard.*

---

CHARNAY (ARMAND), né à Charlieu (Loire), élève de Pils. — Ex. — Méd. 3e cl. 1876. — A Marlotte, par Bourron (Seine-et-Marne).

N° 491. *La Terrasse aux chrysanthèmes; château de Gasthellier.*

A droite, la façade d'un château en briques, flanqué de deux tourelles, avec un perron de pierre garni de pots de roses, de dahlias, de chrysanthèmes. Sur le perron, une dame en noir, un livre à la main, descend en regardant une jeune fille qui cueille des fleurs dans une plate-bande sur la gauche. Les degrés du perron et toute la terrasse sont jonchés de feuilles mortes et de débris de fleurs. Au fond, à gauche, les massifs boisés d'un parc jaunis par l'automne. A droite, sur le premier plan, une chaise de jardin et deux arrosoirs au milieu de feuilles mortes.

Signé à gauche, en bas : *A. Charnay.*

---

DESTREM (CASIMIR), né à Toulouse, élève de M. Bonnat. — Ex. — Méd. 3e cl. 1879. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 127. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 20.)

N° 770. *Ruth et Booz.*

... Et Ruth se demandait,
Immobile, ouvrant l'œil à moitié sous ses voiles,
Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or sur le champ des étoiles.

(V. HUGO.)

A gauche, au milieu d'un champ, Booz, la poitrine nue, la tête enveloppée d'une draperie blanche, étendu sur le dos et dormant, devant une meule, sur un tas de gerbes. Au milieu, à ses pieds, se tient assise, de profil, Ruth, vêtue de bleu, les bras nus, la tête dressée vers le ciel où le croissant de la lune blanchit sur la droite. Au fond, quelques autres moissonneurs endormis dans la plaine.

Signé à droite, en bas : *Destrem.*

---

GEOFFROY (JEAN), né à Marennes (Charente-Inférieure), élève de MM. Levasseur et Eugène Adan. — Ex. — Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1883. — Rue du Faubourg-du-Temple, 54. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 40, et 1883, p. 12.)

N° 1037. *Les Affamés.*

H. 2m15. — L. 3m00.

Au milieu, près d'un baquet déposé sur le pavé, dans la rue, se tient, debout et de face, un homme en haillons, mangeant de la soupe dans une gamelle. Il tourne la tête et jette un mauvais regard sur un petit garçon et une petite fille tout déguenillés qui s'avancent sur la gauche. Autour du baquet sont agenouillés trois jeunes gens d'aspect misérable, dont l'un dévore un morceau de pain. Derrière eux, debout, un vieillard à la barbe blanche et inculte, le dos voûté, la tête basse, s'appuie sur un gros bâton. Plus loin, à droite, un enfant, mordant dans un morceau de pain qu'il porte d'une main à sa bouche, de l'autre croise, en frissonnant, sa veste sur sa poitrine; derrière lui, deux mendiants, assis et vus de dos, en train de se partager leur pitance.

Signé à droite, en bas : *J. Geo.*

---

VALADON (JULES-EMMANUEL), né à Paris, élève de Drolling, de L. Cogniet et de H. Lehmann. — Ex. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue de Monsieur, 5. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 23.)

N° 2338. *Un Vieux.*

H. 0m62. — L. 0m48.

Tête de vieillard chauve, à longue chevelure et longue barbe blanches. Vêtement brun. Sur l'épaule une courroie. Fond neutre.

Signé à droite, en bas : *J. Valadon.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

BAUDOUIN (PAUL-ALBERT), né à Rouen, élève de Gleyre et de MM. Delaunay et Puvis de Chavannes. — Ex. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue du Cherche-Midi, 55. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 19.)

N° 135. *Panneau décoratif pour la mairie de Saint-Maur.*

H. 3m45.— L. 11m70. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, au premier plan, près du perron d'une maison garnie de fleurs, un jeune garçon et une jeune fille sont en train de cueillir des fleurs. Près d'eux, debout, portant un enfant, la tête tournée à droite, regardant les hommes qui travaillent, se tient une jeune femme en robe brune et tablier bleu. Une jeune fille est assise, à côté d'elle, sur une pierre, et tricote ; un enfant, à terre, joue avec un maillet. A l'arrière-plan, un homme donne à manger à un cheval. Sur la droite, plusieurs groupes d'ouvriers travaillant dans un chantier, au milieu de blocs de pierres de taille. Les uns poussent des pierres sur un chariot bas ; un autre tire de l'eau. Au fond, la campagne que traverse une rivière.

Signé, à droite, sur une pierre : *P. Baudouin.* 86.

COMMANDÉ PAR LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

---

CESBRON (Achille), né à Oran. — Ex. — Mention honorable 1882, méd. 3e cl. 1884. — Rue Jacquemont, 13. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 27, et 1884, p. 15.)

N° 470. *Fleurs du sommeil.*

H. 2m77. — L. 2m10.

En bas, un champ de grands pavots blancs et mauves. En haut, une femme nue, les bras relevés derrière la tête, s'envolant vers la gauche dans un ciel étoilé.

Acquis par l'État.

---

# MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

WINTER (Pharaon-Abdon-Léon de), né à Bailleul (Nord), élève de MM. Cabanel et J. Breton. — Mention honorable 1880. — A Bailleul (Nord). (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 50.)

N° 2458. *Au dispensaire.*

H. 1m32. — L. 2m09. — Fig. un peu moins grandes que nature, vues jusqu'aux genoux.

A droite, une religieuse assise, de face, regardant un papier qu'elle tient à la main, feuillette un gros livre posé sur ses genoux, tandis qu'une autre religieuse, debout, à gauche, vue de trois quarts, les mains appuyées sur une table où sont placés des fioles, un encrier, des papiers, semble attendre sa réponse. Au fond, du même côté, une femme assise, portant un enfant, une autre femme debout, et, derrière, un petit garçon.

Signé à gauche, en bas : *Pharaon de Winter.*

---

LELIÈVRE (Maurice), né à Lille (Nord), élève de MM. Harpignies et J.-P. Laurens. — Mention honorable 1881. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir le *Livre d'or* de 1881, p. 43.)

N° 1448. *Sur la levée de la Loire, à Baule.*

H. 2m20. — L. 1m80.

A gauche, le lit du fleuve où se reflètent des nuages au soleil couchant. Au milieu, une langue de terre avec des arbustes. A droite, une route longeant le fleuve, entre une prairie en fleurs et un terrain boisé.

Signé à droite, en bas : *M. Lelièvre.*

Acquis par l'État.



Ph. de Winter pinx. Manesse sc.

AU DISPENSAIRE

BERTHELON (Eugène), né à Paris, élève de MM. E. Lavieille et Berne-Bellecour. — Mention honorable 1879. — Boulevard de Clichy, 12. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 30.)

N° 195. *Ancienne Jetée du Tréport un jour de tempête.*

H. 2m00. — L. 2m75.

A droite, l'extrémité d'une jetée avec la tour d'un phare au pied duquel s'élèvent quelques baraques et contre laquelle de hautes vagues écumantes déferlent avec fureur. En bas, au premier plan, les solives moussues d'une estacade par-dessus laquelle montent les eaux. Ciel d'orage plus noir sur la gauche.

Signé à droite, en bas : *Eug. Berthelon.* 1886.

Acquis par l'État.

---

VIMONT (Édouard), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Maillot. — Mention honorable 1876. — Rue Constance, 11.

N° 2399. *Vitellius empereur.*

Fabius Valens, chef d'une légion, vint, à la tête de ses soldats, saluer empereur Vitellius qui, les jours précédents, semblait rejeter ce titre et redouter le poids de l'empire ; mais alors, plein de vin et gorgé de viande (car il était à table depuis plusieurs heures), il accepta le titre de Germanicus. — Aussitôt les soldats lui jurèrent obéissance. — C'est ainsi que ce général fut élevé à l'empire.

(Plutarque.)

H. 2m75. — L. 3m90. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu, étendu sur un lit de festin, de face, appuyé sur le coude gauche, Vitellius tient dans la main une coupe pleine de vin. De la gauche s'avance vers lui un groupe de soldats romains et barbares. L'un d'eux, portant une chlamyde rouge sur sa cuirasse, vu de profil, au pied du lit, ouvre les bras en abaissant, de la main droite, son épée. Près de lui, au premier plan, un barbare, coiffé d'une peau de bête, en sayon noir, un bras levé, tenant la hampe d'une aigle romaine qui traîne à terre. Derrière eux, plusieurs autres soldats brandissant des lances et des enseignes, les bras en l'air, poussant des cris. Au fond,

un Gaulois à longues tresses, acclamant l'empereur, agite son casque à grandes ailes. A droite de Vitellius, une table servie, derrière laquelle, se dresse de profil un Romain chauve, tendant la main droite vers les soldats; plus loin, un autre convive assis, et, dans le fond, deux esclaves faisant le service.

Signé à gauche, en bas : *E. Vimont.* 1885.

---

RUEL (Léon), né à Paris, élève de Pils. — Mention honorable 1882. — Rue Rodier, 62. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 46.)

N° 2094. *Hommage à l'amiral Courbet.*

H. 3m60. — L. 2m40. — Fig. grandeur naturelle.

Au fond, un monument de marbre blanc, au haut duquel le buste en bronze de l'amiral Courbet est posé dans une niche cintrée. A gauche, une femme volante vue de dos, les bras et les pieds nus, tenant dans la main gauche un drapeau tricolore enveloppé d'un crêpe, dépose un laurier près du buste. A droite, en bas, un adolescent nu, vu de face, tenant un aviron, s'appuie sur un écusson où on lit ces deux dates : 1827-1885. Près de lui, sur le degré, une couronne d'immortelles et des fleurs. Sur le tombeau, une inscription, en grande partie cachée par la figure volante, dont on ne voit que ces mots : *Courbet... France...*

Signé à gauche, en bas : *L. Ruel.*

Acquis par l'État.

---

MESLÉ (Joseph-Paul), né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), élève de M. Bonnat. — Rue Aumont-Thiéville, 4.

N° 1645. *Deux Sœurs.*

H. 1m15. — L. 1m30. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Deux jeunes filles, vues de trois quarts, regardant une toile posée sur un chevalet à gauche. La première, blonde, portant sur les épaules

une pèlerine de velours, tient de la main gauche une palette avec des pinceaux. La seconde, brune, en robe grise, gantée de jaune, se penche, par derrière, sur l'épaule de sa sœur.

Signé à droite, en bas : *J. Meslé.* 1886.

---

PERRANDEAU (Charles), né à Sully-sur-Loire (Loiret), élève de M. Cabanel. — Mention honorable 1881. — Impasse du Maine, 18 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1881, p. 42.)

N° 1828. *Misère.*

H. $1^{m}52$. — L. $2^{m}22$. — Fig. grandeur naturelle.

Dans une chambre délabrée, au fond, une femme en chemise, déguenillée, les yeux hagards, assise contre le mur ; sur ses jambes allongées, en travers, est étendu un homme en haillons. A gauche, dans un fond de cruche cassée, quelques charbons allumés.

Signé à gauche, en bas : *Perrandeau.* 1886.

Acquis par l'État.

---

LAHAYE (Alexis-Marie), né à Paris, élève de M. Carolus-Duran. — Mention honorable 1884. — Rue des Mathurins, 1.

N° 1328. *Rêverie.*

H. $1^{m}75$. — L. $1^{m}40$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme blonde, en cheveux, assise dans l'herbe, au bord de l'eau. Elle porte une robe d'un gris pâle, garnie de dentelles blanches avec des nœuds de ruban noir. Elle tient les mains posées sur un livre entr'ouvert. A droite, un petit chien qui joue ; à gauche, un panier à ouvrage.

Signé à gauche, en bas : *Lahaye.*

---

SAIN (Paul-Jean-Marie), né à Avignon, élève de MM. Guilbert d'Anelle et Gérôme. — Mention honorable 1883. — Rue du Dragon, 33. (Voir le *Livre d'or* de 1883, p. 25.)

N° 2105. *Réserve du moulin de Saint-Cénéry, près d'Alençon (Orne).*

H. 1m30. — L. 2m00.

Une rivière longée à droite par un chemin vert, dans laquelle se reflètent les arbres qui couvrent ses rives. Au fond, une langue de terre et, derrière, des collines boisées. Ciel d'un gris pâle semé de vapeurs blanches et roses.

Signé à gauche, dans l'eau : *Paul Sain.*

---

GELHAY (Édouard), né à Bresles-sur-Vesles (Aisne), élève de MM. Tony Robert-Fleury et Bouguereau. — Mention honorable 1884. — Rue Blanche, 81, et chez M. Robert-Fleury, rue de Douai, 69.

N° 1032. *La Crèche aux Enfants-Trouvés.*

H. 1m18. — L. 1m73.

Une salle d'hospice éclairée par deux fenêtres sur la droite. Au milieu, une rangée de tables de marbre sur lesquelles sont posés des fioles et gobelets que range une servante en tablier blanc. Au fond, contre le mur, une rangée de petits berceaux avec des rideaux blancs. Une religieuse présente des nourrissons à des nourrices assises sur un banc. Près de la cheminée, à droite, sur une table couverte d'une étoffe blanche, une religieuse et une servante emmaillotent des enfants. Au premier plan, quelques enfants assis ou jouant sur le parquet.

Signé à gauche, en bas, dans une corbeille de linge : *Ed. Gelhay.*

---

GROLLERON (PAUL), né à Seignelay (Yonne), élève de M. Bonnat. — Mention honorable 1882. — Rue Lemercier, 49, et chez M. Cahen, rue Laffitte, 6. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 31.)

Nº 1117. *Épisode de la bataille de Loigny (Loire).*

On se battait tout près de nous avec une véritable rage. Les débris de notre colonne défendaient chaque maison. Les Allemands avaient pénétré dans le village en même temps que nos mobiles. Ce combat sans espoir donnait lieu à des actes sublimes... Un officier et quelques fantassins faisaient feu presque à bout portant.

H. 1m35. — L. 1m05.

A gauche, une maison avec un perron sur les degrés duquel est étendu un mobile blessé. D'une fenêtre ouverte, au rez-de-chaussée, où pend un matelas, partent deux coups de feu; à côté, dans l'embrasure d'une porte, un soldat épaule son fusil, et, près de lui, se tient un officier qui regarde au loin. Par une fenêtre du premier étage on tire d'autres coups de feu. En se rapprochant du premier plan, dans un renfoncement de muraille, un soldat mort étendu sur le ventre, et, près de lui, un officier, la tête bandée, un genou en terre, charge son fusil en prenant des cartouches dans la giberne du mort. Derrière eux, trois autres soldats, dont l'un tombe en portant la main à sa tête.

Signé à droite, en bas : *Grolleron.* 86.

---

RICHEMONT (ALFRED-PAUL-MARIE DE), né à Paris, élève de MM. Bin et A. Maignan. — Mention honorable 1884. — Rue Bayen, 27 *bis* (Ternes).

Nº 1999. *Légende de sainte Marie de Brabant* (1290).

Quand les reliques de sainte Marie furent déposées au tombeau, on vit treize vierges descendre du ciel et entourer le cercueil. Elles rayonnaient de

clarté et étaient vêtues de robes blanches; elles firent trois fois le tour du tombeau.

(*Vies des Saints.*)

H. $2^m00$. — L. $2^m72$.

A droite, dans le fond d'une chapelle éclairée par une verrière peinte, la châsse de sainte Marie, couverte d'une draperie brodée, devant laquelle plusieurs jeunes filles, vêtues de blanc, les pieds nus, se tenant par la main, dansent dans une atmosphère vaporeuse. A gauche, devant une colonne, un moine, les mains croisées, et une vieille femme, appuyée sur une béquille, vus de profil, regardent avec surprise tourner la ronde des vierges. Au premier plan, une jeune fille à genoux, le front penché sur une balustrade.

Signé à droite, sur la balustrade : *A. de Richemont.* 86.

---

MÉLIDA (ENRIQUE), né à Madrid. — Mention honorable 1884. — Rue de Bassano, 48.

N° 1620. *Carmen.*

H. $1^m90$. — L. $0^m85$. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune Espagnole debout, de face, les mains sur les hanches, le pied droit en avant, la tête un peu penchée à gauche. Très brune, une rose dans les cheveux, coiffée d'une mantille de dentelle noire, elle porte une veste noire brodée d'argent et une jupe jaune à liséré vert.

Signé à droite, en bas : *Mélida.*

---

GRIDEL (JOSEPH-ÉMILE), né à Baccarat (Meurthe-et-Moselle). — A Baccarat, et à Paris, chez M. Magnen, rue Taitbout, 47.

N° 1105. *Prise d'un sanglier par un équipage de mâtins.*

H. $3^m00$. — L. $4^m00$.

Intérieur de forêt par un temps de neige. Au milieu, un sanglier, assailli de tous côtés par les chiens, piétine l'un d'eux, tout éventré. A gauche, au premier plan, près d'un rocher, un chien est étendu dans la neige. A droite, un autre, blessé à la cuisse, perdant son sang, hurle à pleine gueule; un autre, à ses côtés, montre ses crocs à la bête. Au fond, à travers les branches, dans la brume, la tache rouge du soleil.

Signé à droite, en bas : *Gridel.*

---

LUNA (Juan), né à Badoc (îles Philippines), élève de M. Vera. — Boulevard Arago, 65.

N° 1528. *Spoliarium.*

Descendu presque au niveau du sol, de sourds gémissements frappèrent mon oreille; j'écoute, quelqu'un passe près de moi, et, en me voyant tendre l'oreille, me jette ces mots sans s'arrêter : « Ce sont les échos du spoliaire. » Je continue de descendre sans deviner le sens de cette réplique, et, guidé par le bruit, je m'avance sous les voûtes qui supportent les gradins inférieurs de l'amphithéâtre; j'arrive dans un vaste réduit éclairé seulement par quelques torches fumantes, et je vois une scène de carnage : c'étaient tous les mourants traînés hors de l'arène...

(Ch. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste,* t. III.)

H. 4m25. — L. 7m55. — Fig. un peu plus grandes que nature.

Intérieur de bâtiment voûté et obscur qu'éclairent au fond des torches fumeuses. Au milieu, trois hommes, demi-nus, vus de dos, tirent sur le sol, par des cordes, plusieurs cadavres de gladiateurs. Sur la gauche, un quatrième, vêtu de blanc, traînant un autre cadavre, écarte la foule qui, descendant les degrés de l'amphithéâtre, s'écoule sous le vomitoire. A droite, près d'un amas de cadavres, une femme en bleu, agenouillée, qu'on voit de dos, et un vieillard portant une torche. Dans le fond, des femmes en pleurs.

Signé à droite, en bas : *Luna. Romæ. M DCCC LXXIV.*

Appartient à la députation provinciale de Barcelone.

---

GILBERT (René), élève de M. A. Gilbert. — Rue Aumont-Thiéville, 6.

N° 2886. *Un Repriseur de tapisseries.*

Pastel. — H. 1m20. — L. 1m95. — Fig. grandeur naturelle.

Un vieil ouvrier, en bras de chemise, des lunettes sur le nez, assis, vu de profil, tourné à gauche, sur une tapisserie dont l'extrémité est suspendue à droite. Il est en train d'enfiler une aiguille. Sur le premier plan, des ciseaux, un étui à lunettes, et, dans un plat de faïence, de longues aiguilles et un mètre.

Signé à gauche, en bas : *Gilbert.* 1886.

Acquis par l'État.

---

LE POITTEVIN (Louis), né à la Neuville-Champ-d'Oise (Seine-Inférieure), élève de M. Bouguereau. — Mention honorable 1883. — Rue Montchanin, 10. (Voir le *Livre d'or* de 1883, p. 32.)

N° 1463. *La Montée de Bénouville (Étretat).*

H. 1m75. — L. 2m45.

A gauche, au second plan, une rangée de gros arbres formant demi-cercle, devant des prés, en face d'une route montante qui tourne sur la droite. Sur le premier plan, des touffes épaisses de fougères et de ronces. Ciel d'été semé de légères nuées roses et blanches.

Signé à droite, en bas : *Le Poittevin.*

---

FERRY (Jules), né à Bordeaux, élève de M. Cabanel. — Mention honorable 1877. — Rue André-del-Sarte, 15.

N° 921. *Diane au bain.*

H. 2m30. — L. 1m50. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme nue, assise, de face, dans un bois, près d'un ruisseau. Ses cheveux roux, dénoués, flottent sur ses épaules. Elle porte sur le devant de la tête un petit croissant. A droite, suspendus à une branche de bouleau, un carquois et un oiseau. A terre, un sanglier.

Signé à gauche, en bas : *J. Ferry*.

---

VOS (HUBERT), né à Maëstricht (Hollande), élève de MM. Jean Portaëls et Cormon. — Rue Tourlaque, 22, et à Bruxelles, rue Verte, 213.

N° 2417. *Le Réfectoire des femmes à l'Hospice des vieillards, à Bruxelles.*

H. $1^m60$. — L. $3^m00$.

Intérieur de salle éclairée au fond par trois fenêtres donnant sur un jardin. Au deuxième plan, vers la droite, une longue table autour de laquelle sont assises de vieilles femmes tricotant. Une autre, debout, vue de dos, s'appuie sur le rebord de la fenêtre. Sur la gauche, quatre vieilles femmes assises sur un banc, l'une endormie, l'autre en train de se moucher, une autre offrant une prise de tabac à sa voisine. Au premier plan, debout, une vieille femme, la tête enveloppée dans une capuche noire, appuyée sur un parapluie. A droite, dans le fond, une femme levant le bras pour atteindre quelque chose dans une armoire entr'ouverte, et, sur le devant, une chaise.

Signé à droite, en bas : *Hubert Vos*. 1885.

---

THOMAS (CHARLES-ARMAND), né à Paris, élève de V. Leclaire. — Mention honorable 1882. — Rue de Navarin, 12. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 37.)

N° 2282. *Veille de fête.*

H. $3^m06$. — L. $1^m92$.

Intérieur d'atelier éclairé au fond par un châssis vitré. A droite, sur un socle enveloppé de soie bleue, un vase japonais en bronze rempli de chrysanthèmes, reines-marguerites, roses blanches, etc., devant un petit paravent jaune. Au milieu, une table en chêne couverte d'une serviette, sur laquelle sont posés un faisan, deux perdrix, des bouteilles. A gauche, une toile sur un chevalet auquel est suspendu un lièvre.

Signé à gauche, en bas : *Ch. Thomas.*

---

RIVOIRE (François), né à Lyon, élève de M. Reignier. — Mention honorable 1883. — Rue Bréda, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1883, p. 28.)

N° 3289. *Roses trémières.*

Aquarelle. — H. 0m78. — L. 1m28.

Dans un vase de faïence verte, une touffe de roses trémières mêlées à quelques marguerites et fleurs des champs.

Signé à droite, en bas : *Rivoire.*

---

HALKETT (François-Joseph-Clément), né à Bruxelles, élève de MM. Jules Lefebvre et G. Boulanger. — A Bruxelles, rue Birmingham, 30.

N° 1150. *Dans la sapinière.*

Triptyque. — H. 2m25. — L. 5m40. — Fig. grandeur naturelle.

*Panneau de gauche.* Dans un bois de sapins, venant de face, une dame, en robe grise, portant un sac et un pliant, et donnant le bras à une jeune fille maigre et pâle, à l'air maladif.

*Panneau central.* Dans un bois de sapins, au premier plan, à droite, une dame en chapeau noir à rubans rouges, assise sur un pliant, un panier de paille sur les genoux. Au milieu, au deuxième plan, en face,

une jeune malade, assise, les mains croisées, regarde devant elle une fillette qui joue dans l'herbe. Une autre jeune fille, debout, lui entoure le cou d'un châle blanc. Dans le fond, à gauche, on voit arriver un jeune homme à grands pas.

*Panneau de droite.* Sur un tertre sablonneux, un groupe de sapins. A terre, des fleurs éparpillées et un voile de dentelle noire.

---

BAIL (JOSEPH), né à Limonest (Rhône), élève de M. J.-A. Bail. — Mention honorable 1885. — Avenue Trudaine, 3.

N° 90. *Bibelots du musée de Cluny et de la collection de M. Drapé; croix du XV^e siècle.*

H. 1m50. — L. 1m00.

Sur une table, devant un rideau rose, une plaque d'or à figures en relief, une croix en argent, un encensoir, un livre à reliure d'ivoire enrichie de pierres précieuses, un ostensoir et quelques autres objets.

Signé à gauche, en bas : *Bail Joseph.* 1886.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

DURANGEL (LÉOPOLD-VICTOR), né à Marseille, élève de Wachsmuth et Horace Vernet. — Mention honorable 1876. — Rue de Bruxelles, 30.

N° 861. *Résignation.*

H. 1m65. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle.

Sur le seuil d'une porte, un aveugle, de face, agenouillé sur un coussin. Il s'appuie de la main gauche sur un bâton, et tend de la main droite un chapeau de feutre mou. Il porte une chemise de couleur, une petite cravate, une vieille redingote. A gauche, un pilastre.

Signé à droite, en bas : *L. Durangel.* 86.

BLAYN (Fernand), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Lerolle. — Mention honorable 1879. — Avenue de Breteuil, 63. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 26.)

N° 253. *Enterrement d'une jeune fille dans un petit village de Picardie.*

H. 1m83. — L. 2m90.

Une place de village bordée, au fond et à droite, par des maisons basses. A gauche, l'entrée d'une église; un prêtre, précédé de quatre enfants de chœur tenant des cierges et suivi d'une jeune fille en blanc qui porte une bannière, est en train d'en monter les degrés. Derrière eux, au milieu de la toile, s'avance, venant du fond, un cercueil blanc, couvert de fleurs, porté par quatre jeunes filles, qu'en accompagnent quatre autres tenant des cierges, et que suivent, avec d'autres jeunes filles, quelques hommes marchant tête nue. A droite, au deuxième plan, un groupe de femmes à genoux, qui regardent passer le convoi, un vieillard appuyé sur un bâton, et, au premier plan, trois femmes, enveloppées dans de grandes capelines noires, agenouillées avec une petite fille.

Signé à droite, en bas : *F. Blayn.* 1886.

---

LAURENT-DESROUSSEAUX (Henri-Alphonse-Louis), né à Joinville-le-Pont (Seine), élève de MM. Bin et A. Maignan. — Rue Hippolyte-Lebas, 12.

N° 1383. *La Veuve.*

H. 1m80. — L. 2m75.

Au milieu, au premier plan, un petit enfant, assis sur l'herbe, berçant une poupée, et deux autres plus grands, un garçon et une fille, regardant vers la gauche où, devant une petite maison, un cercueil est posé sur deux chaises. Autour du cercueil plusieurs paysans; une femme, qu'on voit de dos, y dépose des fleurs. Sur un tabouret, couvert d'une serviette blanche, une chandelle allumée et un crucifix. A

droite, assise devant un mur d'appui, près d'une cabane de planches, une paysanne en costume de travail, la tête sur la main, et, près d'elle, une autre paysanne en noir.

Signé à droite, en bas : *Laurent-Desrousseaux*. 86.

---

CAVÉ (Jules-Cyrille), né à Paris, élève de MM. Bouguereau et T. Robert-Fleury. — Rue du Ranelagh, 54.

N° 465. *Une Martyre aux Catacombes.*

H. $0^{m}87$. — L. $1^{m}92$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme, étendue en long sur le dos, la tête posée à gauche sur deux degrés de pierre, les yeux fermés, les cheveux épars. De la draperie, couleur lilas, jetée sur son corps, sortent ses pieds nus, ses épaules nues et ses bras nus croisés sur sa poitrine jonchée de fleurs. A son côté, derrière, une longue palme. La muraille formant le fond est couverte d'inscriptions en rouge.

Signé à gauche, en bas : *J. Cavé*. 1886.

---

GUÉTAL (Laurent), né à Vienne (Isère). — A Grenoble, au Rondeau, et à Paris, chez M. Pépin-Malherbe, rue de Laval, 4.

N° 1133. *Le Lac de Léchauda, dans le massif du Pelvoux (Hautes-Alpes).*

H. $1^{m}80$. — L. $2^{m}60$.

Au premier plan, quelques rochers bas, devant un lac d'eau limpide, que bordent à droite des rochers escarpés, d'où se détache, au second plan, un promontoire plus bas. A gauche, sur la même ligne, une

4

langue de terre. Au fond, une ligne de montagnes couvertes de neige à leurs sommets. Ciel pur et clair.

Signé à droite, en bas, sur un rocher : *L. Guétal.* 1886.

---

ZAKARIAN, élève de M. Humbert. — Mention honorable 1885. — Rue Mansart, 11.

N° 2478. *Fromages et Fruits.*

H. 1m30. — L. 1m00.

Sur une table de pierre, dans une étagère ronde en verre, de forme pyramidale, des fraises, des pommes, des raisins. A gauche, des fromages sous une cloche. Sur le devant, des biscuits, une moitié de citron, un couteau, une figue coupée.

Signé à droite, en bas : *Zakarian.*

---

PROUVÉ (Émile-Victor), né à Nancy, élève de MM. Devilly et Cabanel. — Mention honorable 1885. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12 et 14 (Plaisance).

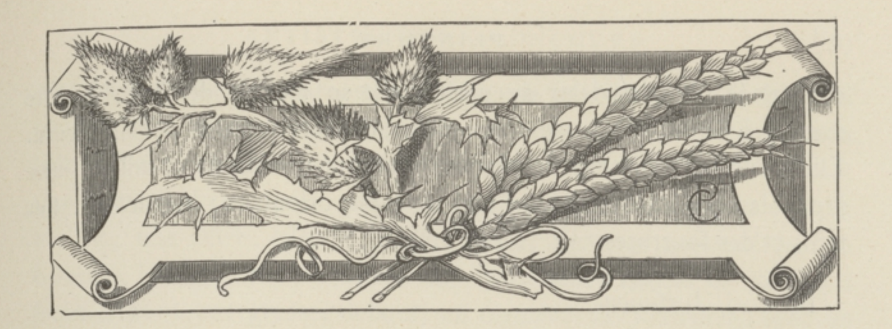
N° 1938. *Madeleine.*

H. 1m40. — L. 1m00. — Fig. grandeur naturelle.

Nue, de profil, à genoux sur le sol, les jambes couvertes d'une draperie rouge, les cheveux épars, la tête en arrière, elle tient ses seins des deux mains. En face d'elle, à droite, une croix de branches plantée dans l'herbe et soutenue par une grosse pierre. Ciel sombre.

Signé à droite, en bas : *Prouvé.* 1886.

---



# ARTISTES HORS CONCOURS

BARILLOT (Léon). — Rue de la Tour-d'Auvergne, 16. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 20; 1884, p. 8; 1885, p. 27.)

N° 110. *Matinée d'été.*

H. 2m28. — L. 3m28.

Au premier plan, une mare dans laquelle s'abreuvent, à droite, trois grands bœufs. Plus loin, longeant le bord de la mare, plusieurs autres bœufs qui viennent les rejoindre. Au fond, une plaine coupée par quelques lignes d'arbres. Ciel blanchâtre.

Signé en bas : *Barillot.*

Acquis par l'État.

---

BENJAMIN-CONSTANT (Jean-Joseph), né à Paris. — Impasse Hélène, 15, avenue de Clichy. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 60; 1884, p. 33; 1885, p. 29.)

N° 168. *Judith.*

H. 2m42. — L. 1m33. — Fig. grandeur naturelle.

Debout, le torse nu, ses épais cheveux noirs roulant sur ses épaules,

couronnée d'un bandeau de perles, elle se montre de face, la tête tournée à droite, tenant des deux mains, derrière son dos, un cimeterre. Elle porte une ceinture de plaques d'argent ornées de corail et une jupe blanche brodée d'or. Fond de tapis orientaux; sur le sol, des tapis et des fourrures.

N° 169. *Justinien.*

H. 3m78. — L. 6m62. — Fig. un peu plus grandes que nature.

Au milieu, sur un siège de marbre dressé contre la muraille en mosaïque d'or, entre deux pilastres de porphyre, sous une niche contenant une Victoire ailée en bronze, Justinien, de face, est assis, les deux bras appuyés sur les montants de son siège. Il est couronné d'un bandeau d'or orné de pierreries, et porte une robe violette semée de croix d'or. A gauche, le long de la muraille, sont assis, la tête nue, trois personnages en robes de brocart d'or. A droite, dans la même attitude, se tiennent un ecclésiastique, en chasuble blanche brodée d'or; un autre ecclésiastique, en chasuble de brocart d'or; un jeune dignitaire, en robe bleue semée de pierreries, tenant un rouleau de parchemins. Au premier plan, un peu à droite, vu de dos, assis sur les dalles, un vieillard, bras et jambes nus, vêtu d'un sayon de chèvre, est en train de lire sur un grand rouleau de parchemin qu'il tient déployé des deux mains.

Signé à gauche, en bas : *Benjamin-Constant.* 86.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

BÉRAUD (JEAN), né à Saint-Pétersbourg, de parents français, élève de M. Bonnat. — Rue Clément-Marot, 3. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 22; 1883, p. 11; 1884, p. 28.)

N° 176. *La Salle des filles au Dépôt.*

H. 1m48. — L. 1m15.

Salle nue, aux murs badigeonnés de jaune, éclairée à gauche par deux hautes fenêtres grillagées. Entre les deux fenêtres, une petite

estrade en forme de chaire, sur laquelle une religieuse, vue de face, les yeux baissés, tricote. A gauche, au premier plan, près de la chaire, une fille debout, en cheveux, un ruban rose au cou, s'étire en bâillant; une autre se baisse pour remettre son soulier; au milieu, un peu en arrière, une autre, blonde, la tête basse, tient un mouchoir sur sa bouche. Derrière elle, à droite sur deux bancs rangés de face, six femmes dont une grosse, debout, en manteau de fourrures, avec un énorme chapeau à fleurs, devant laquelle une autre lui tournant le dos, en costume d'ouvrière, un panier à ses pieds, assise, croise les bras. Au fond, à gauche, sur un banc, contre le mur, trois filles assises, et à droite, dans l'angle, trois debout, dont l'une fume, l'autre montre le poing, l'autre fait un pied de nez.

Signé à droite, en bas : *J. Béraud.* 1886.

---

BERNIER (Camille), né à Colmar (Alsace), élève de L. Fleury. — Rue Jean-Nicot, 2. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 40; 1882, p. 50; 1883, p. 47.)

N° 187. *Le Vallon* (*Bretagne*).

H. 1m91. — L. 2m65.

Une lisière de bois. Au premier plan, à gauche, sous une futaie de grands arbres, une mare vers laquelle se dirigent plusieurs vaches qu'un paysan surveille en taillant un bâton. A droite, au fond, une prairie, où paissent des vaches, terminée par un rideau d'arbres.

Signé à droite, en bas : *C. Bernier.* 86.

---

BONNAT (Léon), membre de l'Institut, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de L. Cogniet. — Rue de Bassano, 48. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 273. *Portrait de M. Pasteur et de sa petite-fille, Mlle Vallery-Radot.*

H. 1m58. — L. 1m16. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il se tient, debout, de face, tête nue, la main droite dans la jointure de la redingote, le bras gauche sur l'épaule de sa petite-fille qui, de face aussi, s'appuie contre lui en lui tenant la main. Il est vêtu de noir, avec la rosette rouge à la boutonnière. La petite-fille, aux cheveux blonds et flottants, porte une robe bleue garnie de dentelles blanches. Fond neutre.

Signé à gauche, en bas : *Ln Bonnat.* 1886.

N° 274. *Portrait de M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.*

H. 0m71. — L. 0m61. — Fig. grandeur naturelle, en buste.

Il est vu, de trois quarts, tourné à gauche. Cheveux grisonnants et courts. Vêtement noir. Rosette rouge à la boutonnière.

---

BOUDIN (Eugène), né à Honfleur (Calvados). — Place Vintimille, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 23, et 1883, p. 11.)

N° 302. *Un Grain.*

H. 1m19. — L. 1m60.

Mer grise et agitée. Au fond, un grand nuage noir emplit presque tout le ciel rayé de pluie. Sur la droite, au deuxième plan, deux barques de pêche, les voiles dehors, ballottées par les vagues et s'efforçant de gagner la gauche.

Signé à droite, en bas : *E. Boudin.* 1886.

Acquis par l'État.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, élève de Picot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 306. *Le Printemps.*

H. $2^{m}00$. — L. $1^{m}20$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme, nue, debout, de face, croisant les bras sur sa poitrine. Autour de sa tête voltigent trois Amours armés de flèches. A gauche, trois autres Amours gambadent sur le gazon; trois autres, à droite.

Signé à gauche, en bas : *W. Bouguereau.* 1886.

N° 307. *L'Amour désarmé.*

H. $1^{m}32$. — L. $1^{m}00$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme, nue, les jambes drapées, de face, accroupie dans l'herbe, tenant devant elle, par les deux bras, un Amour aux ailes blanches, qui serre dans sa main droite un petit arc doré. A droite, à terre, sur le premier plan, parmi les fleurs, deux flèches, et une haute touffe de chardons.

Signé à gauche, en bas : *W. Bouguereau.* 1885.

---

BOULANGER (Gustave-Rodolphe), membre de l'Institut, né à Paris, élève de Jollivet et de P. Delaroche. — Rue de Boulogne, 6. (Voir le *Livre d'or* de 1885, p. 31.)

N° 309. *Un Maquignon d'esclaves à Rome.*

H. $0^{m}78$. — L. $1^{m}00$.

Sur le bord d'une estrade décorée de guirlande de feuillages au milieu, assis, les jambes ballantes, un gros homme, chauve et rubicond, couronné de roses, en robe jaune, mange des fèves dans une

écuelle qu'il tient entre ses jambes. Derrière, sur l'estrade, le long d'une muraille sur laquelle on lit : *Storax. Servorum Mango,* sont rangés, de face, un écriteau au cou, les esclaves à vendre : à gauche, un petit garçon nu, une femme coiffée d'un serre-tête noir, accroupie devant un jeune homme couronné de lierre, qui se tient roide, les bras croisés ; à droite, une négresse serrée contre une jeune femme, à demi nue sous un voile déchiré, qui se tord, en se cachant la tête de la main ; une petite fille, et, enfin, sur le devant, une jeune femme, aux cheveux rouges, le torse nu, les jambes drapées d'une étoffe rose, qui, assise sur un escabeau, de profil perdu, regarde de côté.

Signé en bas : *G. Boulanger.*

---

BRETON (JULES-ADOLPHE), membre de l'Institut, né à Courrières (Pas-de-Calais), élève de Félix de Vigne et de Drolling. — A Courrières (Pas-de-Calais). (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 342. *Le Goûter.*

H. 0m78. — L. 1m22.

Au premier plan, trois paysannes, dans un champ, près d'un petit feu qui fume. L'une, à gauche, assise de profil, les pieds nus, tient un morceau de pain ; à droite, une autre, plus jeune, allongée sur le ventre, retournant la tête, sourit sous sa coiffe rose en mangeant. Entre les deux, la troisième, un peu en arrière, de face, se baisse pour retirer une pomme de terre de la cendre. Dans le lointain, on aperçoit, à droite, une femme, debout, soulevant une cruche au-dessus de la bouche d'un enfant qui boit, et, à l'ombre d'une meule, des moissonneurs faisant leur repas ; à gauche, quelques autres meules.

Signé à gauche, en bas : *J. Breton.* 1886.

N° 343. *La Bretonne.*

H. 0m96. — L. 0m80. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune paysanne du Finistère, vêtue de noir, assise de face, la tête penchée à gauche, devant un pilier d'église. Elle tient entre ses deux mains croisées un cierge qui penche sur son épaule gauche. Au fond, dans l'ombre, une lueur rouge.

Signé à droite, en bas : *J. Breton.* 1886.

---

CABANEL (ALEXANDRE), membre de l'Institut, né à Montpellier, élève de Picot. — Rue de Vigny, 14. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 412. *Portrait du fondateur de l'Ordre des Petites Sœurs des pauvres.*

H. 1m94. — L. 1m41. -- Fig. grandeur naturelle, en pied.

Un ecclésiastique en soutane noire et manteau noir, assis, de trois quarts, tourné à droite, près d'une petite table sur laquelle il appuie la main gauche. Il tient une calotte dans la main droite. Sa tête chauve, aux cheveux blancs et courts, se détache sur le fond bleu d'une carte géographique suspendue à la muraille derrière lui, près d'une gravure de la Vierge. Sur la table, des papiers, un livre, une écritoire, un crucifix, une statuette. A ses pieds, plusieurs cahiers reliés en parchemin, sur l'un desquels on lit : *Constitution des Petites Sœurs des pauvres.*

Signé à gauche, en bas : *Alex. Cabanel.* 1884.

N° 413. *Portrait de la fondatrice de l'Ordre des Petites Sœurs des pauvres.*

H. 1m94. — L. 1m41. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Une religieuse vêtue de noir, la tête enveloppée d'une capuce noire, assise de trois quarts, le visage de face, tournée à gauche, près d'un petit bureau de bois blanc. Elle tient dans la main droite une lettre, et dans la main gauche des lunettes. Au fond, suspendue à la muraille claire, une grande carte des établissements de l'institution

dans tous les pays, près d'un crucifix. Au premier plan, à droite, sur un escabeau, une boîte de fer-blanc remplie de lettres ouvertes.

Signé à gauche, en bas : *Alex. Cabanel.* 1885.

---

CAROLUS-DURAN (ÉMILE-AUGUSTE), né à Lille (Nord). — Passage Stanislas, 11. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 443. *Éveil.*

H. 1m06. — L. 1m86. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme nue, aux cheveux roux flottants, couchée, la tête à gauche, sur un lit en désordre. Elle s'accoude sur le bras droit, se montrant de face, sur une pile de coussins blancs ; son bras gauche est allongé sur sa cuisse. A droite, un brûle-parfum en bronze. Au fond, une tenture de peluche brune.

Signé à gauche, en haut : *Carolus-Duran. Paris,* 1885.

N° 444. *Portrait de Miss ***.*

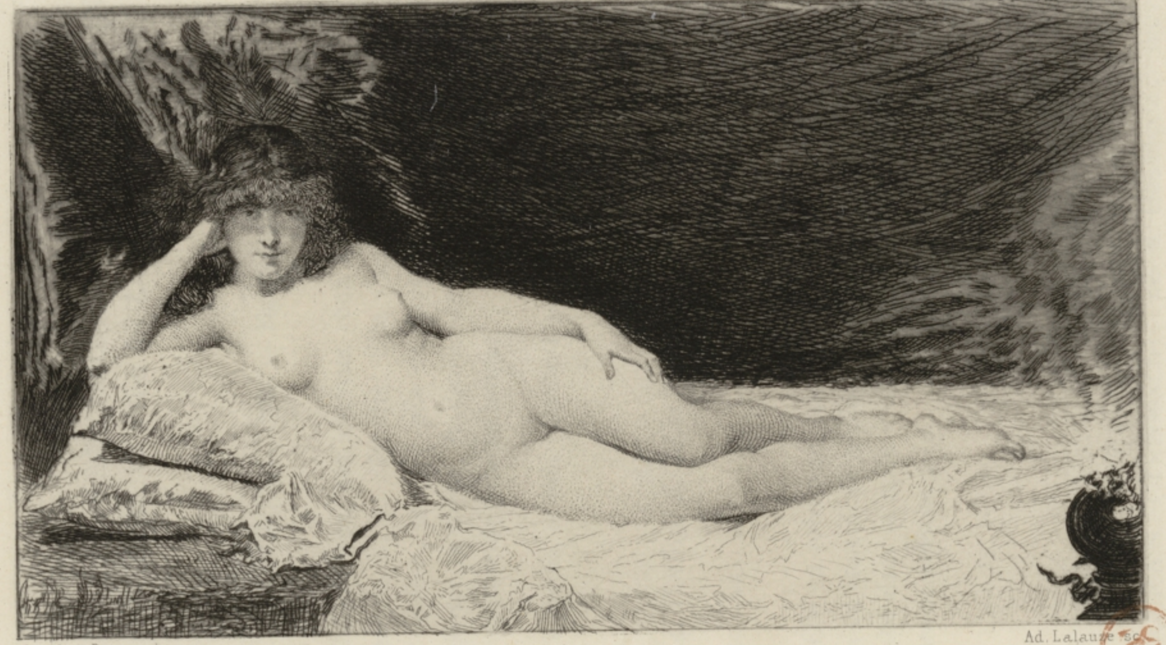
H. 1m80. — L. 1m30. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune fille en robe rose, assise, le corps de trois quarts, la tête de face, dans un fauteuil de jardin, les pieds sur un tapis gris. Elle tient une rose-thé dans sa main droite qui repose sur ses genoux. Au fond, une tenture de peluche grise.

Signé à gauche, en haut : *Carolus-Duran. Paris,* 1885.

---

CHARTRAN (THÉOBALD), né à Besançon, élève de M. Cabanel. — Place Malesherbes, 9. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 13 ; 1883, p. 52 ; 1884, p. 32.)



Carolus-Duran pinx. Ad. Lalauze sc.

ÉVEIL



T. Chartran pinx. R. de Los Rios sc.

PLAFOND D'UNE SALLE DES MARIAGES

N° 499. *Fragment du plafond de la salle des mariages de la mairie de Montrouge.*

H. $4^{m}00$. — L. $3^{m}85$.

En bas, sur les degrés d'un autel orné de guirlandes de lauriers-roses et portant l'inscription : *Hymen,* sont assis, pressés l'un contre l'autre, un jeune homme en costume de guerrier antique et une jeune femme vêtue de blanc, couronnée de fleurs d'oranger sous un long voile de gaze. Près de l'autel, à gauche, un Amour, debout, les ailes étendues, élève un flambeau allumé. A droite, dans le ciel bleu semé de nuages blancs, plane une femme habillée de rose, qui tient le bout d'une guirlande, dont l'autre extrémité est portée par deux Amours voltigeant sur la gauche.

Signé à gauche, en bas : *T. Chartran.* 1886.

COMMANDÉ PAR LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

---

COLLIN (RAPHAEL), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue de Vaugirard, 52, impasse Ronsin, 6. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 32.)

N° 561. *Floréal.*

H. $1^{m}10$. — L. $1^{m}91$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme nue, étendue sur le dos, la tête à droite, dans le gazon d'une prairie. Les genoux relevés, le corps de profil, elle regarde de face, les yeux à demi clos, en mordillant un brin d'herbe qu'elle tient de la main droite ; le bras gauche est allongé sur l'herbe. Au fond, dans le pré d'un vert pâle, une nappe d'eau.

Signé à gauche, en bas : *R. Collin.* 1886.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

CORMON (Fernand), né à Paris, élève de MM. Cabanel, Fromentin et Portaëls. — Rue Rochechouart, 38. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 57; 1884, p. 33; 1885, p. 36.)

N° 584. *Déjeuner d'amis.*

H. $0^{m}94$. — L. $1^{m}22$.

Intérieur d'atelier d'artiste. Autour d'une table longue, couverte de plats et de bouteilles, sont assis, prenant le café, quatre jeunes gens et deux jeunes femmes riant à gorge déployée. Au fond, un bahut breton; à droite, une toile sur un chevalet.

Signé à gauche, en bas : *F. Cormon.* 1885.

---

DAGNAN-BOUVERET (Pascal-Adolphe-Jean), né à Paris, élève de M. Gérôme. — Avenue de Villiers, 147. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 7; 1882, p. 54; 1884, p. 35; 1885, p. 36.)

N° 627. *Le Pain bénit.*

H. $1^{m}20$. — L. $0^{m}87$. — Fig. moins grandes que nature, jusqu'aux genoux.

Plusieurs paysannes assises, de profil, tournées vers la droite, sur trois rangs, dans les bancs d'une église. Au milieu, sur le premier plan, vu de dos, un enfant de chœur habillé de rouge, portant une corbeille dans laquelle la première femme du second banc, tournant la tête, de trois quarts, prend un morceau de pain bénit. A gauche, sur le dernier banc, une petite fille blonde, en robe verte, un livre entre les mains, regarde l'enfant de chœur.

Signé à gauche, en bas : *Dagnan-Bouveret.* 1885.

Acquis par l'État.

---

DELAUNAY (Élie), membre de l'Institut, né à Nantes, élève de J. Sotta, H. Flandrin et L. Lamothe. — Rue Notre-Dame-de-Lorette, 58. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 44; 1881, p. 61; 1884, p. 36; 1885, p. 37.)

N° 711. *Portrait de Henri Meilhac.*

H. 1m12. — L. 0m91. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est assis, de face, dans un fauteuil vert à franges rouges, la main droite reposant sur la cuisse, le bras gauche appuyé sur la tablette d'un petit bureau couvert de papiers. Vêtement noir et pantalon gris. La rosette rouge à la boutonnière. En bas, à droite, sur un fauteuil rouge, un chapeau noir et un pardessus. Fond de tenture rouge.

Signé sur un morceau de papier : *Élie Delaunay*. 1885.

N° 712. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m04. — L. 1m82. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dame d'âge mûr, en vêtements noirs, de face, assise sur un canapé bleu clair. Tête nue, les cheveux relevés à la chinoise, gantée de jaune jusqu'aux coudes, elle tient de la main gauche un éventail rouge dont elle touche l'extrémité avec la main droite, et porte un manteau tombant, de velours noir bordé de fourrures, qui laisse à découvert le col et les bras. Fond de tenture sombre.

Signé en haut : *Élie Delaunay*. 1886.

---

DEMONT (Adrien-Louis), né à Douai (Nord), élève de M. E. Breton. — A Montgeron (Seine-et-Oise). (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 14; 1882, p. 10; 1884, p. 36.)

N° 732. *La Fleur du paysan.*

H. 0m95. — L. 1m59.

Au milieu d'un jardin potager en pleine floraison, une large fleur de tournesol épanouie sur sa haute tige. Tout près, à droite, un paysan à genoux, coupant quelque plante, et des touffes de pois grimpant à des échalas. Au fond, à l'arrière-plan, quelques chaumières que dépassent, derrière, des massifs d'arbres; à gauche, dans l'éloignement, une plaine avec des meules et deux clochers. Effet du matin.

Signé à droite, en bas : *Adr. Demont.* 1886.

---

DESGOFFE (Blaise), né à Paris, élève de H. Flandrin et de M. Bouguereau. — Méd. 3e cl. 1861, 2e cl. 1863, ✻ 1878. — Rue de l'Abbaye, 3.

N° 756. *Armes et armures anciennes de la collection de Sir Richard Wallace.*

H. 1m80. — L. 1m40.

Une table couverte en velours cramoisi devant laquelle sont déposées, pêle-mêle, diverses pièces d'armures. Sur la table, un bouclier arabe et une pertuisane. A gauche, sur un petit meuble en marqueterie, un morion damasquiné et empanaché, un poignard incrusté de nacre et un étrier arabe émaillé. Au premier plan, en bas, à droite, un gantelet et un casque; à gauche, un fusil, un pistolet, une poire à poudre.

Signé à gauche, en haut : *Blaise Desgoffe.* 1883.

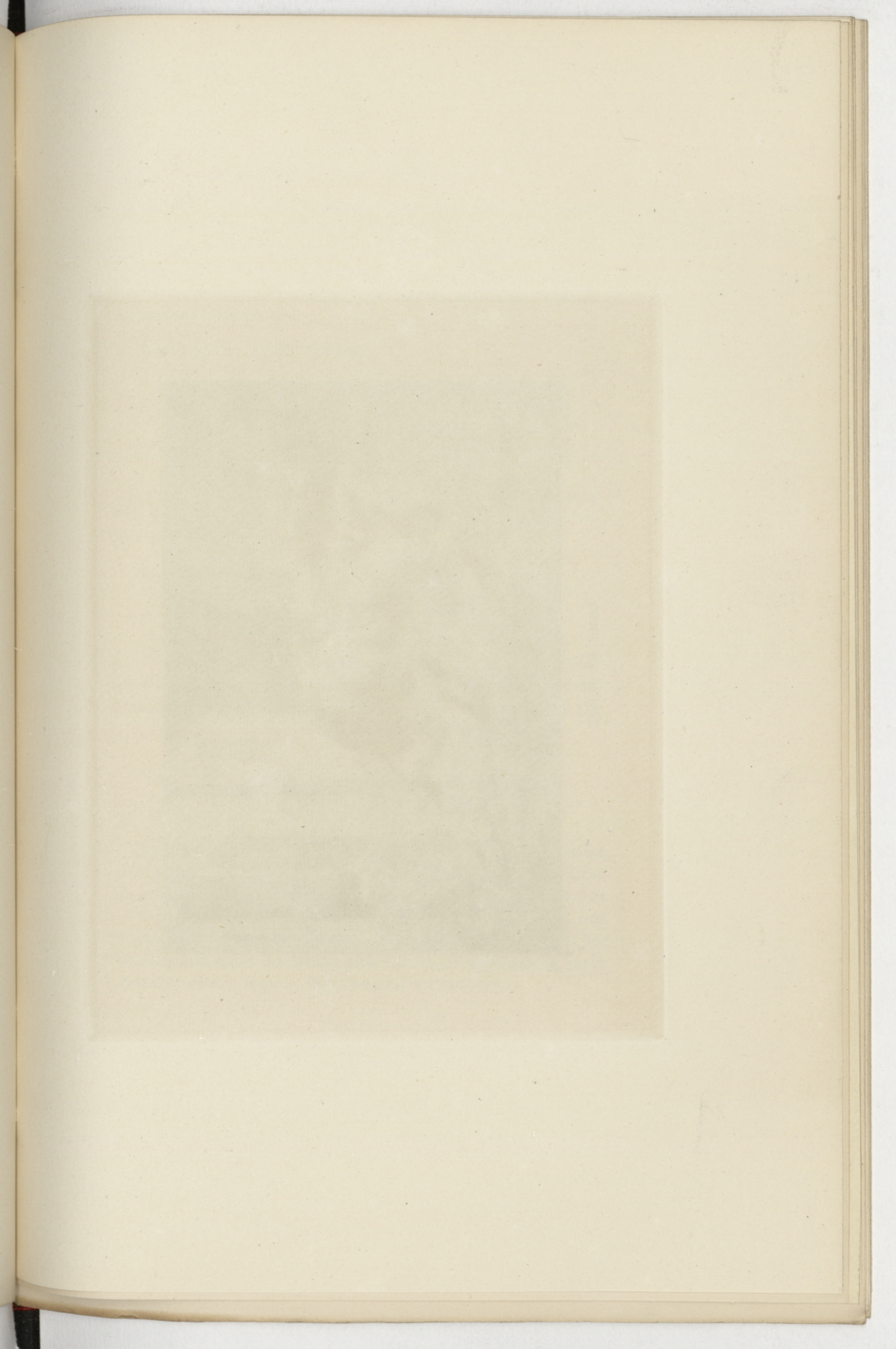
Appartient à Sir Richard Wallace.

---

DUBOIS (Paul), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 814. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m65. — L. 1m03.





Julien Dupré pinx. Ch. Deblois sc.

DANS LA FERME

Dame d'âge mûr, assise, de face, dans un fauteuil Louis XVI garni d'étoffe claire. Tête nue, brune, elle porte une robe noire ouverte en pointe sur la poitrine et garnie de dentelles, des bas rouges et des souliers découverts ; elle tient sur ses genoux des gants de couleur jaune. A gauche, un paravent bas en peluche de couleur, par-dessus lequel on voit un fond d'appartement.

Signé à gauche, en haut : *P. Dubois.*

N° 815. *Portrait de Mme ***.*

H. 0m34. — L. 0m26.

Jeune femme en buste, de trois quarts, cheveux châtains. Décolletée, les bras nus, elle porte un corsage bleu garni de dentelles blanches sous un manteau de fourrure. Fond neutre.

Signé à droite, en haut : *P. Dubois.*

---

DUPRÉ (Julien), né à Paris, élève de Pils, de Lehmann et de M. Laugée. — Méd. 3e cl. 1880, 2e cl. 1881. — Boulevard Flandrin, 10 (Passy). (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 24; 1881, p. 9; 1884, p. 38.)

N° 852. *Dans la ferme.*

H. 1m10. — L. 1m80.

Une vache, vue de profil, la tête basse, les jambes raidies, refusant d'entrer dans une porte à droite sous laquelle une jeune fille l'attire de toutes ses forces par une corde liée autour de ses cornes, tandis qu'à gauche, un vieux paysan la tire par la queue dans le même sens et que, par derrière, une paysanne la frappe d'un bâton. Alentour des bâtiments de ferme. Au second plan, à droite, un petit garçon, sur le haut d'un perron, regarde, dans l'embrasure d'une porte.

---

EDELFELT (Albert), né à Helsingfors (Finlande), élève de M. Gérôme. — Méd. 3e cl. 1880, 2e cl. 1882. — Avenue de Villiers, 147. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 27, et 1882, p. 8.)

N° 881. *Portrait de M. Pasteur.*

H. 1m56. — L. 1m28. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Le savant est debout, presque de face, dans son laboratoire. La tête nue, accoudé sur un gros livre posé sur un meuble à sa gauche, un carnet dans la main, il examine attentivement une pièce anatomique dans un flacon qu'il tient, de la main droite, à la hauteur de ses yeux. A droite, sur le meuble, des bocaux, des fioles, des instruments de chimie; plus loin, une étagère chargée de fioles, un store rayé de rouge, une fenêtre éclairée, et, dans le fond, une table couverte de bocaux.

Signé à droite, en bas : *A. Edelfelt.* 1885.

Acquis par l'État.

---

FRANÇAIS (François-Louis), né à Plombières (Vosges). — Boulevard du Montparnasse, 139. — (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 968. *Dans un ravin, près Plombières; étude de printemps.*

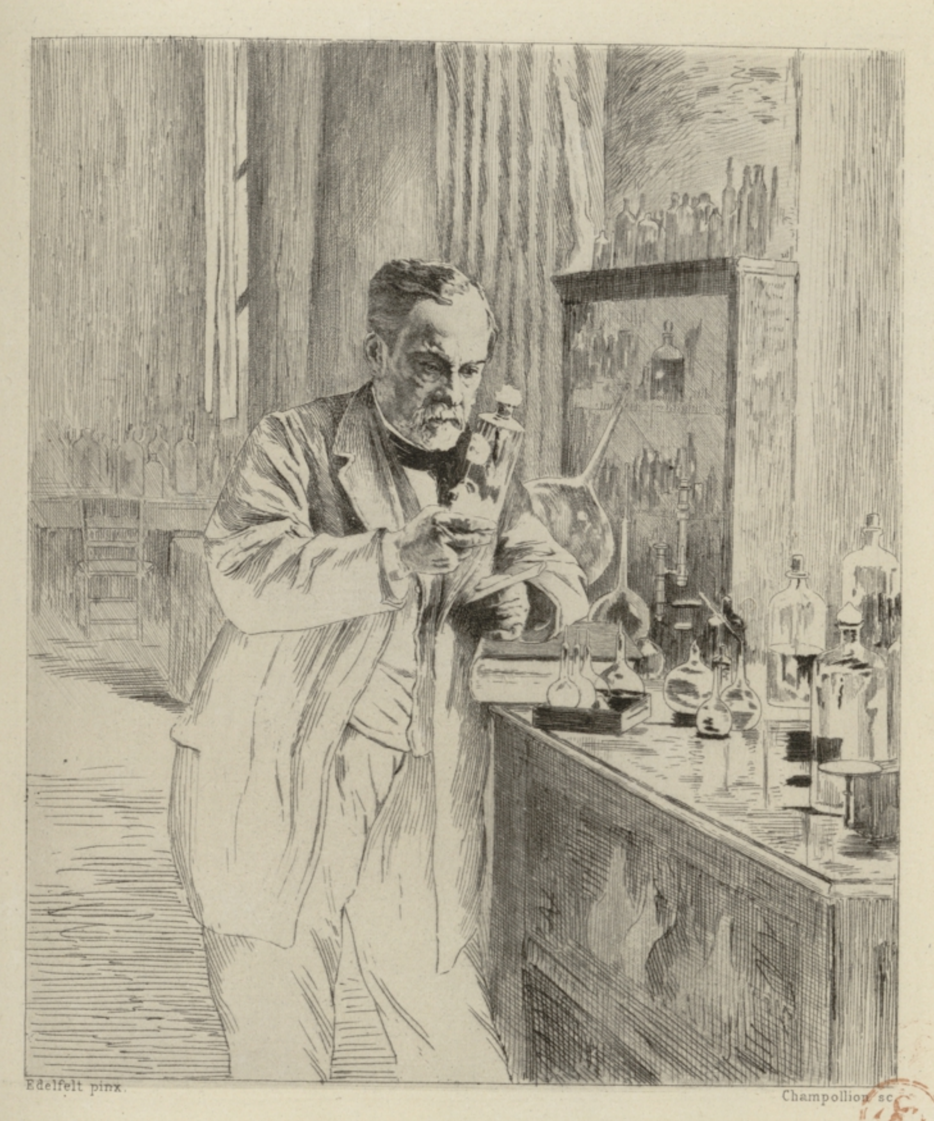
H. 0m56. — L. 0m47.

Dessous de bois. Au premier plan, quelques rochers moussus parmi des broussailles, des herbes et des fleurs. Au milieu, un ramier blanc poursuit un papillon jaune; un autre vole, en bas, vers la droite. Au fond, à droite et à gauche, des troncs d'arbres frappés par la lumière.

Signé en bas, d'un côté : *Français;* de l'autre : 1885.

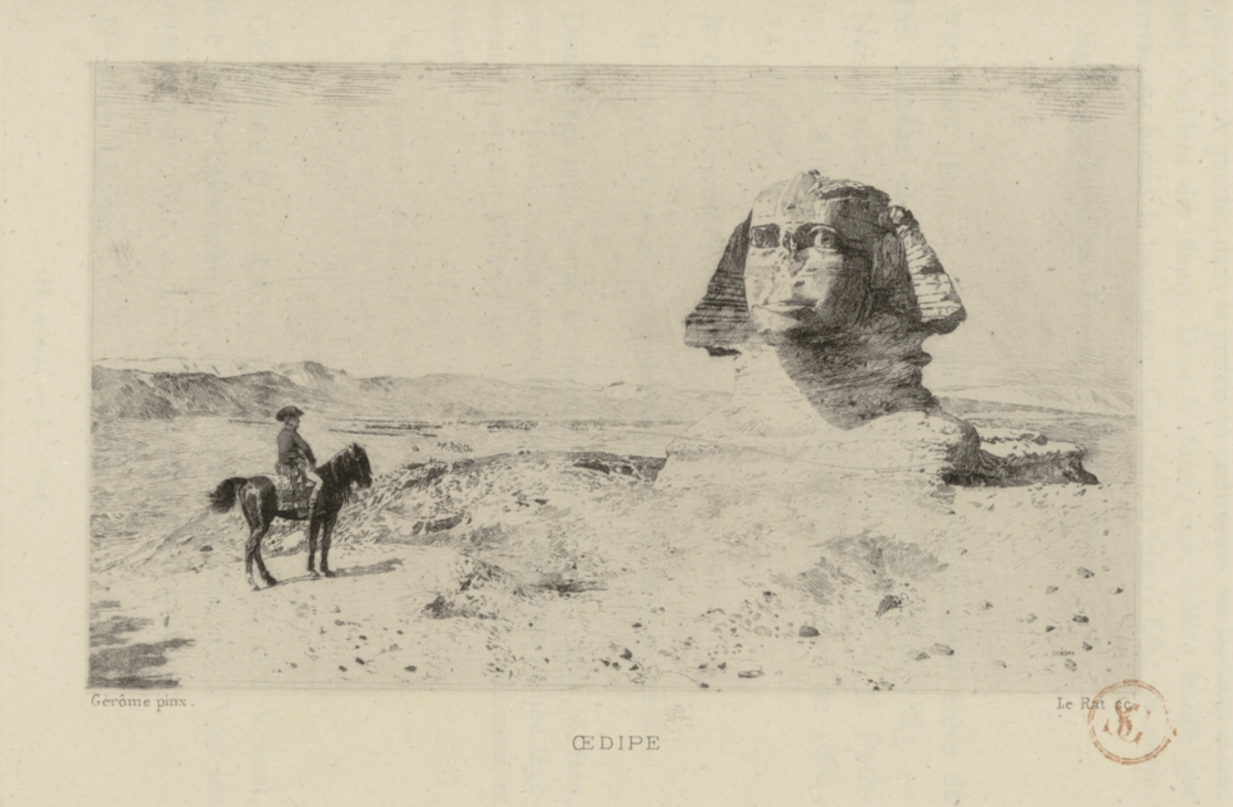
N° 969. *Pont sur l'Eaugronne, près Plombières (Vosges).*

H. 0m56. — L. 0m47.



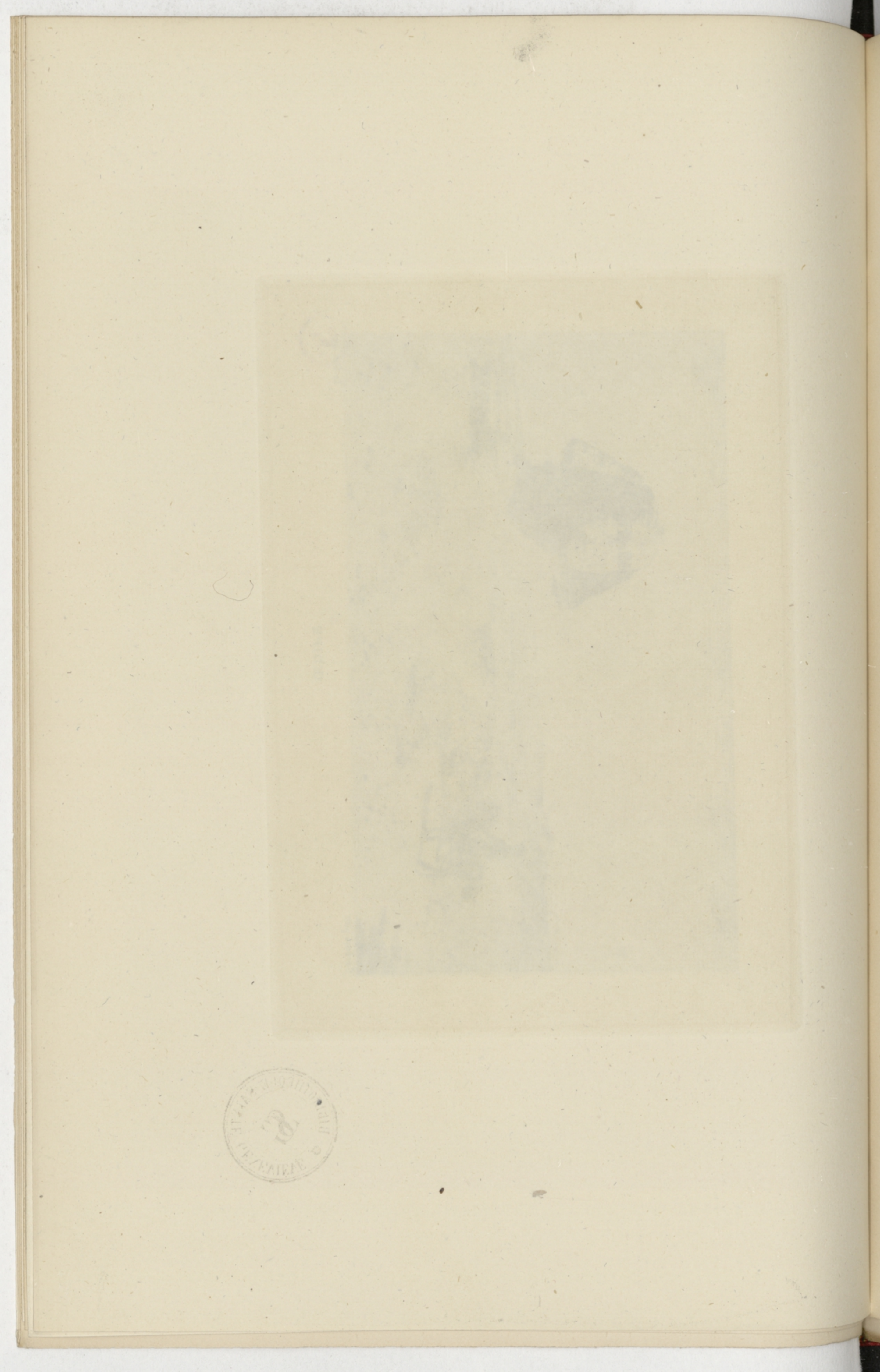
Edelfelt pinx. Champollion sc.

PORTRAIT DE M. PASTEUR



Gérôme pinx. Le Rat sc.

ŒDIPE



A droite, une route en talus, plantée d'arbres, passant sur un petit pont. Sur la route un attelage de bœufs ; sur le pont, quelques passants ; une femme, assise et lisant, vue de dos, et un homme assis près du parapet. A gauche, dans la prairie en contre-bas, un faucheur et une femme cueillant des fleurs. Dans le fond, une colline boisée que traverse une fumée de locomotive. Ciel clair et blanc. Effet du matin.

Signé à gauche, en bas : *Français;* à droite : 1885.

---

FRIANT (ÉMILE), né à Dieuze (Alsace-Lorraine), élève de MM. Cabanel et Devilly. — Méd. 3e cl. 1884, 2e cl. 1885. — A Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 26, et à Paris, chez M. E. Petitjean, rue Alfred-Stevens, 3. (Voir les *Livres d'or* de 1884, p. 12, et 1885, p. 5.)

N° 979. *Portrait de Mme C...*

H. 1m24. — L. 0m98. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dame d'âge mûr, brune, en cheveux, vêtue de noir, assise, de face, devant une cloison tendue de papier gris très clair. Elle incline légèrement la tête sur l'épaule gauche et tient ses mains tombantes et croisées.

Signé à gauche, en bas : *E. Friant.* 85.

---

GÉROME (JEAN-LÉON), membre de l'Institut, né à Vesoul, élève de P. Delaroche. — Boulevard de Clichy, 65. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 75 ; 1884, p. 40 ; 1885, p. 40.)

N° 1042. *Œdipe.*

H. 0m62. — L. 1m04.

A droite, le buste du Sphinx de Gizeh, s'élevant au-dessus d'un monticule de débris et de sable. A gauche, arrêté sur la pente du monti-

cule et regardant le Sphinx, le général Bonaparte à cheval. Derrière lui s'allongent sur le sol les ombres de quatre cavaliers qu'on ne voit pas. Au loin, à gauche, en contre-bas, dans la plaine, l'armée française marchant en lignes régulières; au fond, une ligne de montagnes.

Signé à droite, en bas : *J.-L. Gérôme.*

N° 1043. *Le Premier Baiser du soleil.*

H. $0^m55$. — L. $1^m00$.

Au premier plan, à gauche, près d'un ruisseau bordé de palmiers, quelques tentes arabes et quelques chameaux accroupis. Plus loin, une oasis au milieu de la plaine de sable, et une ligne de collines jaunes au-dessus de laquelle s'élèvent les trois pyramides de Gizeh, dont les deux plus hautes, à droite, sont vivement illuminées, du côté de l'orient, par une lumière fraîche et rose.

Signé à droite, en bas : *J.-L. Gérôme.*

---

HARPIGNIES (Henri), né à Valenciennes (Nord), élève de J. Achard. — Rue de l'Abbaye, 14. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 56; 1883, p. 55; 1884, p. 42; 1885, p. 43.)

N° 1166. *Saules et aulnes; souvenir de Saint-Privé (Yonne).*

H. $1^m18$. — L. $1^m65$.

Au milieu, un ruisseau aux eaux bleues, bordé d'arbres, tournant sur la droite près d'un bouquet de saules. A gauche, sur l'autre rive, un grand arbre au pied duquel deux figures sont assises à l'ombre. Dans le fond, une maisonnette brillant au soleil et une ligne basse de petits arbres. Ciel bleu semé de nuages blancs.

Signé à gauche, en bas : *H. Harpignies.* 1885.




Henner pinx. Ch. Waltner sc.



ORPHELINE

HÉBERT (ERNEST), membre de l'Institut, né à Grenoble, élève de David d'Angers et de P. Delaroche. — Villa Médicis, à Rome. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1175. *Portrait de Mme B***.*

H. 0m33. — L. 0m25.

Jeune femme blonde, aux cheveux bouclés tombant sur le front, de face, en buste. Elle porte une robe blanche échancrée en carré sur la poitrine et bordée de dentelles blanches, avec des manches courtes et bouffantes et une écharpe tombant sur les bras. Fond rouge.

Signé à gauche, en haut : *E. H.*

N° 1176. *Portrait de Mme C***.*

H. 0m30. — L. 0m22.

Jeune femme aux cheveux châtains, de face, la tête un peu penchée à droite. Elle porte un corsage de mousseline blanche décolleté, retenu sur l'épaule droite par une broche de lapis entourés de brillants. Fond de ciel nuageux.

---

HENNER (JEAN-JACQUES), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et de Picot. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1184. *Orpheline.*

H. 0m66. — L. 0m52.

Jeune fille au teint blanc, en robe noire, la tête enveloppée d'un voile noir, de face, en buste. Elle tient croisées devant elle, sur une balustrade, ses mains gantées de noir.

Signé à droite, en haut : *Henner.*

N° 1185. *Solitude.*

H. 0m66. — L. 0m52.

Femme nue, aux cheveux roux flottants, assise dans un bois, près d'un talus couvert d'herbes rousses. Accoudée sur la gauche, elle tient ses jambes allongées à droite. L'un de ses pieds traîne dans une flaque d'eau. Fond de feuillage sombre avec une trouée de ciel bleu.

Signé à gauche, en bas : *J.-J. Henner.*

---

HUMBERT (Ferdinand), né à Paris, élève de Picot, Fromentin et de M. Cabanel. — Méd. 1866, 1867 et 1869, ✵ 1878, méd. 3e cl. 1878 (E. U.), O. ✵ 1885. — Rue de Laval, 26 (avenue Frochot, 8).

N° 1221. *En temps de guerre.*

Panneau décoratif destiné à la Mairie du XVe arrondissement.

H. 4m15. — L. 9m58. — Fig. un peu plus grandes que nature.

A gauche, sortant d'une maison, sur laquelle flotte un drapeau tricolore, un garde mobile en armes, accompagné d'un jeune garçon. Devant eux des ambulanciers portent à boire à un blessé étendu sur un brancard près d'un arbre. Au fond une ligne de maisons que dépassent des branchages d'arbres dénudés. A droite, deux soldats emportent un blessé ; derrière eux, une arche de viaduc sous laquelle gît le cadavre d'un cheval. Effet de crépuscule.

N° 1222. *Pro patria.*

Panneau décoratif destiné au Panthéon.

H. 5m05. — L. 2m55. — Fig. un peu plus grandes que nature.

Au premier plan, à droite, sur le seuil d'une maison, une jeune femme embrasse un homme nu, portant à la main une pique, qui se tient de face et auquel un enfant nu, de l'autre côté, s'attache par les deux bras. A gauche, un genou en terre, un homme soulevant un faisceau de javelots. Au second plan deux cavaliers sonnant de la trompette. Effet de jour naissant.

Commandé par l'État.



J.P. Laurens pinx. L. Massard sc.

LE GRAND INQUISITEUR CHEZ LES ROIS CATHOLIQUES

LAURENS (JEAN-PAUL), né à Fourquevaux (Haute-Garonne), élève de L. Cogniet et de M. Bida. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 50; 1880, p. 62; 1882, p. 57; 1884, p. 44; 1885, p. 45.)

N° 1376. *Le Grand Inquisiteur chez les rois catholiques.*

... Les juifs d'Espagne, menacés par l'Inquisition, offrirent, pour détourner le danger, 30,000 ducats destinés à la guerre de Grenade. Torquemada, ayant été averti que Ferdinand et Isabelle prêtaient l'oreille à ces propositions, se présenta devant eux, un crucifix à la main, et leur dit : « Judas a le premier vendu son maître pour 30 deniers; Vos Altesses pensent à le vendre une seconde fois pour 30,000 pièces d'argent. Le voici, prenez-le, et hâtez-vous de le vendre. »

(D. JUAN ANTONIO LLORENTE, *Hist. crit. de l'Inquisition d'Espagne.*)

H. $1^{m}16$. — L. $1^{m}50$.

A droite, sur un banc de chêne à dossier, sous une fenêtre grillée, sont assis, presque de face, Isabelle et Ferdinand. La reine, en robe verte, semée de fleurs blanches, à revers roses, la tête couverte d'une grande coiffe blanche, portant au cou une croix de grenats, tend ses mains croisées en se penchant en avant; à sa droite, le roi, en manteau fourré, la tête baissée, la main gauche posée sur le genou, tient sa toque de velours de la main droite. A gauche, en face d'eux, s'avance, vu de profil, le grand inquisiteur, en robe blanche et manteau noir, leur montrant dans sa main droite levée un crucifix. Au fond, à gauche, près d'une image sainte, dans la muraille, un cierge allumé.

Signé à droite, en bas : *Jean-Paul Laurens.* 1886.

---

LE BLANT (JULIEN), né à Paris. — Méd. 3e cl. 1878, 2e cl. 1880. — Avenue Trudaine, 3. — (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 11, et 1885, p. 57.)

N° 1406. *Combat de La Fère-Champenoise, le 25 mars 1814.*

Entourés et accablés de mitraille, ces gardes nationaux venus de plusieurs parties de la France et commandés par le général Pacthod avaient tenu

ferme, jusqu'à ce que, démolis par l'artillerie prussienne et enfoncés enfin par la cavalerie russe, ils furent sabrés presque jusqu'au dernier homme ; ces carrés, poussés vers les marais de Saint-Gond, finirent par se confondre en une seule masse, se refusant toujours, sous les flots de mitraille, à mettre bas les armes. »

(THIERS, *le Consulat et l'Empire* )

H. 2m50. — L. 3m70.

A gauche, au premier plan, une troupe en désordre d'hommes armés en costumes divers, soldats, gardes nationaux, paysans, se précipite par une trouée dans un carré d'infanterie qui lui ouvre ses rangs. Au second plan, les soldats du carré croisent la baïonnette et font feu contre des cavaliers cosaques chargeant en désordre à la droite. A l'arrière-plan, à droite, en contre-bas, un autre carré français chargé par la cavalerie ennemie, et, au loin, dans la plaine des mouvements de troupes et des lueurs d'artillerie. Ciel orageux troué par deux jets de lumière.

Signé à droite, en bas : *J. Le Blant.* 1886.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

LEFEBVRE (JULES), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de L. Cogniet. — Rue Labruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 1422. *Portrait de Mme T...*

(Ce tableau, ayant obtenu la médaille d'honneur, a été décrit plus haut, page 7.)

N° 1423. *Portrait de Mme L. G...*

H. 1m15. — L. 0m85. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Dame d'âge mûr, assise, de trois quarts, la tête tournée à droite, dans un fauteuil de soie jaune. La tête nue, les mains tombantes et croisées, elle porte un corsage de velours bleu décolleté, à manches




H. Le Roux pinx. H. Toussaint sc.

UN SOIR




Ad. Leleux pinx.

Ed. Hedouin sc.

DOUCE IVRESSE

courtes, une robe bleue et une mantille de dentelle noire jetée sur l'épaule droite. Fond gris.

Signé à gauche, en haut : *Jules Lefebvre;* à droite : *MDCCC LXXXV.*

---

LELEUX (ADOLPHE), né à Paris. — Méd. 3e cl. 1842, 2e cl. 1843 et 1848, ✱ 1855. — Rue Bonaparte, 22.

N° 1445. *Douce Ivresse* (*Basse-Bretagne*).

H. 1m10. — L. 0m80.

A droite, un cabaret sur le seuil duquel se tient debout un paysan breton. Au milieu, sur le premier plan, un autre paysan, une chope à la main, s'avance vers la gauche en chancelant. Derrière lui marche sa femme, tenant son chapeau et son bâton. Un chien les précède en jappant. Au fond, une haie, dans la campagne, sous un ciel gris.

Signé à droite, en bas : *Adolphe Leleux.* 1886.

---

LEROUX (HECTOR), né à Verdun (Meuse), élève de Picot. — Rue Lemercier, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 67, et 1883, p. 58.)

N° 1468. *Un Soir.*

H. 0m57. — L. 0m92.

Au milieu, sur une mer calme et grise, une barque se dirigeant vers la droite; à l'avant, deux femmes en costume antique, assises, l'une de face, l'autre de dos et tenant une rame; à l'arrière, une autre femme jouant de la mandoline. Au deuxième plan, un promontoire dentelé, et, derrière, à l'horizon, une autre ligne de côtes montagneuses. Effet de soleil couché.

Signé à gauche, en bas : *Hector Leroux.*

LÉVY (ÉMILE), né à Paris, élève d'Abel de Pujol et de Picot. — Boulevard Malesherbes, 199. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 58, et 1885, p. 47.)

N° 1480. *La Jeunesse.*

Panneau décoratif destiné à la Mairie du XVIe arrondissement.

H. 2m38. — L. 2m45. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu, assis sur un débris de mur, au milieu d'herbes sauvages, un jeune homme en tunique bleue, les jambes nues et croisées, serre du bras droit contre lui une jeune fille en tunique blanche. Fond de campagne verte boisée que traverse une rivière.

COMMANDÉ PAR LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

N° 1481. *La Famille.*

Panneau décoratif destiné à la Mairie du XVIe arrondissement.

H. 2m36. — L. 2m65. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le premier plan, de face, un homme en tunique grise, tête nue, jambes nues et bras nus, un manteau à raies jeté sur l'épaule, s'avance, la main droite sur la hanche, accompagné d'un adolescent portant une ceinture blanche, qui le tient par le bras droit. A quelques pas d'eux, derrière, à droite, marche une femme, en robe blanche et manteau rouge à large bordure brodée, qui porte dans ses bras un petit enfant, et vers laquelle l'homme se retourne. A l'arrière-plan, sur la droite, accourent, dansant et chantant, sous des arbustes verts, deux fillettes et trois enfants qui se tiennent par la main. Fond de campagne au printemps.

COMMANDÉ PAR LA PRÉFECTURE DE LA SEINE.

---

LÉVY (HENRI-LÉOPOLD), né à Nancy, élève de Picot, Fromentin et de M. Cabanel. — Rue de Laval, 17. (Voir le *Livre d'or* de 1885, p. 48.)

N° 1482. *La Mort de saint Jean-Baptiste.*

H. $4^{m}00$. — L. $2^{m}97$. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de prison. A gauche, au premier plan, saint Jean-Baptiste, ceint d'une peau de bête, un manteau rouge flottant sur l'épaule gauche, les cheveux en désordre, le bras droit dressé, s'avance à grands pas, au milieu d'une large auréole de lumière rayonnante. Il tient de la main gauche une croix de bois et un petit agneau qu'il serre contre sa poitrine. Au fond, à droite, un escalier de pierre tournant; un bourreau, le sabre à la main, est en train de descendre les degrés. Derrière lui, au haut de l'escalier, droite dans l'embrasure d'une porte ouverte par laquelle entre la lumière, Hérodiade, debout, le torse nu, faisant un geste de commandement. Au bas de l'escalier un plat de cuivre et un linge blanc.

Signé à droite, en bas : *Henri Lévy.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

MAIGNAN (ALBERT), né à Beaumont (Sarthe), élève de M. Luminais. — Rue La Bruyère, 1. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 9; 1881, p. 60; 1885, p. 50.)

N° 1540. *Le Réveil de Juliette.*

« ... Lève-toi, lève-toi, ma Juliette, et, de cet antre de la mort, de ce lieu d'horreur, laisse-toi emporter dans les bras de ton Roméo.
JULIETTE. — Mon Dieu, qui est là?
ROMÉO. — Ton mari, Juliette, ton Roméo..... »

H. $2^{m}28$. — L. $1^{m}72$. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'église. Au milieu, Juliette, de face, assise sur le bord d'un sarcophage en granit rose, lève la tête vers le ciel, tandis que Roméo, à sa droite, presque agenouillé sur des degrés de marbre, la serre dans ses bras. Roméo porte une veste courte, de couleur violette, à manches vertes, et des brodequins noirs avec de grands éperons

d'or; Juliette, une robe rouge brochée d'or et un grand voile blanc flottant. Au fond, un tombeau avec une figure couchée. Sur le premier plan, à gauche, une branche d'olivier sur un bénitier; à droite, un cierge presque entièrement consumé brûlant sur un flambeau. Sur les dalles, des couronnes de fleurs.

Signé à gauche, en bas : *Albert Maignan.* 1886.

---

MOROT (Aimé), né à Nancy, élève de M. Cabanel. — Rue du Val-de-Grâce, 6. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 8; 1880, p. 1; 1883, p. 59.)

N° 1712. *Rezonville* (*30 août* 1870).

H. 1m20. — L. 2m50.

Une charge de cuirassiers français galopant, de profil, de droite à gauche, à la poursuite de cuirassiers allemands. Au fond, sur la droite, par un mouvement tournant, se développe une longue file d'autres cavaliers lancés à la suite des premiers.

Signé à droite, en bas : *Aimé Morot.* 1886.

Acquis par l'État.

---

PELOUSE (Léon-Germain), né à Pierrelaye (Seine-et-Oise). — Rue Poncelet, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 54; 1884, p. 40; 1885, p. 52.)

N° 1821. *Le Plateau de la Montjoie, à Mortain* (*Manche*).

H. 1m55. — L. 2m20.

A droite, un groupe de grands arbres effeuillés ou jaunis par l'automne, à travers lesquels on voit au loin se dresser une ligne de rochers escarpés. A gauche, un terrain rocailleux couvert de fougères

rousses mêlées à quelques arbustes verts. Derrière les arbres, deux toits de chaume.

Signé à gauche, en bas : 86. *L. Pelouse.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

PROTAIS (ALEXANDRE-PAUL), né à Paris. — Méd. 3e cl. 1863, méd. 1864 et 1865, ✻ 1865, off. ✻ 1877, méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue de Douai, 69.

N° 1937. *Bataillon carré* (1815).

H. 1m72. — L. 2m32.

Au milieu d'une grande plaine, des soldats français, morts ou mourants, étendus côte à côte, sur quatre lignes formant le carré; dans le centre, des cadavres d'officiers et de tambours. Alentour, çà et là, quelques corps de soldats anglais. Effet de nuit. La scène est éclairée par la lune qui monte sur la gauche.

Signé à droite, en bas : *Alex. Protais.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

PUVIS DE CHAVANNES (PIERRE), né à Lyon, élève de Couture et de A. Scheffer. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 55; 1880, p. 64; 1882, p. 1; 1884, p. 49.)

N° 1944. *Triptyque.*

Le *Bois sacré cher aux Arts et aux Muses,* panneau décoratif exposé en 1884 et placé dans l'escalier du Musée de Lyon, était la composition génératrice de deux autres sujets : *Vision antique* et *Inspiration chrétienne,* l'art étant compris entre ces deux termes, dont l'un évoque l'idée de la forme et l'autre l'idée du sentiment. Un quatrième panneau représente *le Rhône et la Saône,* symbolisant la Force et la Grâce.

1° *Vision antique.*

H. 4m65. — L. 4m80. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, une colline de rochers en étages, sur laquelle sont arrêtées plusieurs femmes en costume antique. L'une, en robe bleue, la tête et les épaules enveloppées d'une étoffe blanche, tient à la main un seau de cuivre près d'une source tombant du rocher. Une autre, le torse nu, les jambes drapées de rose, rêve, accoudée sur une pierre. Une troisième est assise près d'un panier de figues. Une quatrième est allongée sur le sol, la main posée sur une amphore. Au-dessus d'elle un jeune pâtre, presque nu, assis, joue de la flûte. A gauche, en bas, plusieurs chèvres en train de brouter, et une femme nue, assise, vue de dos, jouant avec l'une d'elles. Dans l'éloignement un rivage sablonneux sur lequel court une cavalcade blanche, devant une mer bleue que ferme au loin une ligne de montagnes violacées.

Signé à gauche, en bas : *P. Puvis de Chavannes.* 1885.

2° *Le Rhône et la Saône.*

H. 5m07. — L. 6m80. — Fig. grandeur naturelle.

(La toile est coupée au milieu par la boiserie montante d'une porte.)

Dans le panneau de gauche, de face, près d'une rivière, devant des bosquets de saules, une jeune femme à demi nue, le bas du corps enveloppé d'un voile blanc transparent, en train de placer dans ses cheveux dénoués une fleur aquatique. Elle se penche un peu vers la droite. Dans le panneau de droite, de trois quarts, un homme robuste, tout nu, la chevelure en désordre, monté sur un rocher, au milieu de l'eau, devant des groupes de grands arbres, tient un filet qu'il s'apprête à lancer. Au fond, des deux côtés, une ligne de collines dans la brume du matin.

Signé à gauche, en bas : *P. Puvis de Chavannes.*

3° *Inspiration chrétienne.*

H. 4m65. — L. 5m80. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, au premier plan, sous l'arcade d'un cloître roman, devant une muraille sur laquelle une fresque représente une apparition des trois Vertus à un Saint assis dans un paysage; un peintre en costume italien du XIVe siècle, longue robe brune et capuchon noir, debout, de profil, la tête dressée, son pinceau et sa palette à la main, regarde à droite une Sainte peinte sous une voûte au bas de laquelle est dressé un échafaudage. Près de lui, sur le devant, un escabeau de bois sur lequel sont posés une lampe et un livre. A quelques pas, derrière lui, sur la gauche, à l'encoignure de la muraille, deux hommes debout et un assis, tenant un carton sur ses genoux, qui regardent aussi l'ouvrage commencé. Plus loin, à gauche, un moine en robe blanche et capuchon noir montrant des dessins à un autre artiste vêtu de blanc. Derrière eux, un moine assis, et, près de lui, debout, sur un banc de pierre, un autre moine posant une lampe allumée au pied d'un bas-relief représentant la Vierge et l'Enfant Jésus encastré dans la muraille. Au milieu de la composition, sous les arcades ouvertes, on aperçoit au loin plusieurs moines accueillant des pauvres et des malades à la porte du couvent, et, par-dessus les murs brillants au soleil, une rangée de cyprès noirs se découpant sur un ciel pâle.

Signé à gauche, en bas : *Puvis de Chavannes.*

---

RAPIN (Alexandre), né à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), élève de MM. Gérôme et Français. — Méd. 3e cl. 1875, 2e cl. 1877, ✻ 1884. — Rue de Bourgogne, 52.

N° 1962. *Le Soir, dans la Hogue (Manche).*

H. 0m82. — L. 1m50.

Sur le devant, un marécage éclairé par les dernières lueurs du soleil couché. Au deuxième plan, quelques arbres aux branches tordues et derrière, au fond, une ligne de collines violacées. A gauche, sur une pente herbue et verte, s'éloigne un paysan portant sur l'épaule un râteau.

Signé à gauche, en bas : *Rapin.*

RIBOT (Théodule), né à Saint-Nicolas-d'Athie (Eure). — Méd. 1864 et 1865, 3e cl. 1878 (E. U.), ✻ 1878. — A Colombes (Seine), avenue Victor-Hugo.

N° 1996. *Le Père Bresteau.*

H. $0^m78$. — L. $0^m60$. — Fig. grandeur naturelle.

Tête de trois quarts tournée vers la droite. Teint coloré. Barbe en désordre; forte moustache, sourcils épais et noirs. Vêtements noirs. Fond neutre.

Signé à gauche, en haut : *E. Ribot.*

---

ROCHEGROSSE (Georges), né à Versailles, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. — Rue Chaptal, 20. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 14; 1883, p. 5; 1885, p. 54.)

N° 2038. *La Folie du roi Nabuchodonosor.*

Le Dieu supérieur avait donné à Nebou-Koudourri-ouçour le royaume, la magnificence et la gloire. Il élevait ceux qu'il voulait et abaissait ceux qu'il voulait. Mais, lorsque son cœur se fut enflé et que son esprit se fut endurci jusqu'à l'orgueil, il fut précipité du trône et sa dignité lui fut enlevée. Son cœur devint comme celui des bêtes. La vengeance du Dieu très-haut s'appesantit sur ses reins. Il mangeait l'herbe, et son corps était humecté de la rosée du ciel...

(*Les Hagiographes.*)

H. $4^m10$. — L. $2^m63$. — Fig. grandeur naturelle.

Sous une grande voûte en briques, au bas d'un escalier de pierre montant, sur la droite, vers une place bordée de tours et de palais, au premier plan, presque de face, se traîne à plat ventre, parmi les immondices, le roi Nabuchodonosor. Il est vêtu d'une robe jaune à dessins violets, semée de pierreries. A gauche, devant un grand mur soutenant l'escalier, se dresse, posant les pieds sur la tête du roi, un ange à quatre ailes, diaphane et de teinte verdâtre, tenant une épée dans ses deux mains pendantes. A l'arrière-plan, de face, arrêtés sur l'escalier

et regardant le roi, un nègre en robe noire brodée d'or, un eunuque portant une tiare, deux guerriers cuirassés de cuivre. En haut de l'escalier, sur la place inondée de soleil, une foule en vêtements bariolés.

Signé à droite, en bas : *G. Rochegrosse.*

---

ROLL (Alfred-Philippe), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Bonnat. — Rue Brémontier, 53. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 67; 1882, p. 60; 1883, p. 60; 1885, p. 55.)

N° 2046. *Portrait de Damoye, paysagiste.*

H. 2m18. — L. 1m36. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Il est debout, de face, vêtu d'un paletot de couleur brune, le cou enveloppé d'une foulard flottant. Il porte en bandoulière une boîte à couleurs et un pliant, et tient dans sa main droite, qu'il appuie sur une canne, un petit chapeau de feutre mou. Au fond, un embarcadère de chemin de fer et le mouvement des passants dans la rue.

Signé à droite, en bas : *Roll.* 1886.

N° 2047. *Étude.*

H. 1m60. — L. 2m10. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme vue de dos, en jupon, assise sur une chaise de jardin au milieu de la verdure. Sa chemise tombante laisse voir ses épaules et le haut de son dos. De son bras droit pendant sur le dossier de la chaise elle caresse un chien noir. Elle porte une fleur rouge dans ses cheveux blonds.

Signé à gauche, en bas : *Roll.* 1886.

---

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. — Avenue Frochot, 6 (rue de Laval). (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 56; 1881, p. 71; 1882, p. 61 ; 1883, p. 61 ; 1884, p. 50; 1885, p. 55.)

N° 2075. *Les Fromages.*

H. 0m88. — L. 1m15.

Sur un étal de marbre blanc à deux étages, des fromages de toute espèce, dont quelques-uns sous des cloches de verre. A droite, trois citrons et, au-dessus, un verre dans lequel trempe un œillet. Sur le devant, au milieu, sous un couteau, un journal plié : *l'Echo de la Brie.*

Signé à gauche, en bas : *Ph. Rousseau.* 86.

N° 2076. *Bocal d'abricots.*

H. 0m62. — L. 0m52.

Sur une table de marbre, un grand bocal plein d'abricots. A gauche, un melon entamé dont une tranche est posée à droite, près d'une moitié de pêche et d'un couteau à manche d'ivoire.

Signé à gauche, en bas : *Ph. Rousseau.* 85.

---

SCHOMMER (François), né à Paris. — Prix de Rome 1878, méd. 2e cl. 1884. — Rue Saint-Didier, 58 et 64. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 4.)

N° 2158. *Plafond.*

H. 4m65. — L. 2m50. — Fig. grandeur naturelle.

Pour le Musée de feu Mme la comtesse de Caen, à l'Institut.

A droite, de trois quarts, tournée vers la gauche, sur un entablement d'ordre ionique, Minerve, en robe verte, couronnée d'olivier, assise, les jambes allongées. Près d'elle est posé son casque. Appuyée sur son coude gauche, elle dresse la tête et regarde un médaillon de la comtesse de Caen, entouré d'une draperie rose flottante que supportent, en haut, à gauche, deux petits Amours.

Signé à gauche, en bas : *Schommer.* 1885.



Ant. Vollon pinx. Rajon sc.

VUE DU TRÉPORT

VOLLON (Antoine), né à Lyon. — Boulevard de Clichy, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1885, p. 57.)

N° 2410. *Poteries.*

H. $0^m60$. — L. $0^m74$.

Un plat de terre jaune et une petite jarre de terre rouge. Derrière, à droite, une bouteille enveloppée de paille, et, sur le devant, trois œufs. Fond gris.

Signé à droite, en bas : *A. Vollon.*

Appartient à M. Auguste Breysse.

N° 2411. *Vue du Tréport (Seine-Inférieure).*

H. $0^m53$. — L. $0^m69$.

Appartient à M. Alexandre Dumas.

Au premier plan, une cale à mer basse; à gauche, une barque de pêche avec sa chaloupe couchée dans la vase; au fond, un long quai avec des maisons en briques rouges. A droite, plusieurs marins devant un môle, et par delà la mer, très verte sous un ciel gris, avec quelques éclaircies de bleu.

Signé à droite, en bas : *A. Vollon.*

---

ZUBER (Jean-Henri), né à Rixheim (Alsace), élève de Gleyre. — Méd. 3e cl. 1875, 2e cl. 1878 (E. U.). — Rue de Vaugirard, 59.

N° 2485. *Sentier perdu.*

H. $1^m98$. — L. $2^m54$.

Intérieur de bois. A gauche, un gros hêtre ayant à sa base de hautes touffes de fougères. A droite, des rochers moussus. Au milieu,

serpente en montant, vers le fond qu'éclaire un coin de ciel, un sentier sablonneux à travers les roches.

Signé à gauche, en bas : *H. Zuber.* 86.

N° 2486. *Après la moisson.*

H. $1^{m}20$. — L. $1^{m}60$.

Une grande plaine couverte de chaumes jaunes et fraîchement coupés. A gauche, une grande meule devant laquelle s'avance, de face, un berger entouré d'un grand troupeau de moutons qui marche, en paissant, vers la droite. Au second plan, à gauche, une seconde meule. Ciel gris chargé de nuages, en haut, sur la droite.

Signé à gauche, en bas : *H. Zuber.*





Zuber pinx. E. Daumont sc.

APRÈS LA MOISSON



# SCULPTURE

## MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

PEYNOT (Émile-Edmond), né à Villeneuve-sur-Yonne, élève de Jouffroy et de M. Hiolle. — Méd. 3e cl. 1883, 2e cl. 1884. — Rue Denfert-Rochereau, 89. (Voir les *Livres d'or* de 1883, p. 70, et 1884, p. 55.)

N° 4424. *Pro patria.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $0^{m}60$. — L. $1^{m}70$. — Pr. $1^{m}75$.

Jeune homme nu, étendu à terre sur le côté gauche, les jambes serrées, les yeux fermés, la tête pendante, la bouche ouverte. Il a la tête ceinte d'un bandeau et tient dans la main la poignée d'un sabre brisé.

Signé sur le socle, dans la guirlande : *Pro patria.*

(Le modèle avait obtenu une seconde médaille en 1884.)

Commandé par l'État.

N° 4425. *La Proie.*

Groupe. Marbre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2m20. — L. 1m45. — Pr. 2m20.

Deux hommes nus se disputant un aigle sur la cime d'un rocher. L'un d'eux, renversé sur le dos et roulant sur la pente, tient encore, d'une main, une aile de l'oiseau, en se retenant de l'autre à une branche, tandis que son adversaire, tombé sur lui et lui écrasant la tête de la main gauche, cherche à saisir de la main droite le cou de la bête. A gauche, une branche de chêne avec quelques feuilles.

Acquis par l'État.

---

BOUCHER (Alfred), né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de A. Dumont, Ramus et de M. P. Dubois. — Méd. 3e cl. 1874, 2e cl. 1878, Prix du Salon 1881. — Boulevard du Montparnasse, 23 et 25. (Voir le *Livre d'or* de 1881, p. 3.)

N° 3542. *Au but.*

Groupe. Plâtre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m00. — L. 1m60. — Pr. 3m15.

Trois hommes, nus, avec de petites ceintures de cuir, l'un derrière l'autre, courant au galop et ne posant que par la pointe d'un pied sur le sol. Tous les trois tendent le bras droit en avant comme pour toucher le but.

Acquis par l'État.

---

# MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

---

GOSSIN (Louis), né à Paris, élève de M. Mathurin Moreau. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue de Romainville, 52. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 73.)

N° 3972. *Charité.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m90. — L. 1m20. — Pr. 1m00.

Jeune femme debout, la tête nue, en robe longue, les épaules et les bras découverts. Elle soulève des deux mains, en l'appuyant contre sa jambe, une cruche au-dessus des lèvres d'un vieillard qui se tient accroupi à sa gauche et d'une main s'appuie sur le sol. Sur le socle est écrit : *Charité.*

---

BASTET (Victorien-Antoine), né à Bollène (Vaucluse), élève de Dumont. — Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1882. — Rue Vavin, 41. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 80, et 1882, p. 76.)

N° 3483. *Abandonnée.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m20. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Jeune femme à demi nue, les jambes drapées et ramenées sous elle, assise sur un tas de pierres. Elle laisse pendre ses deux bras entre ses genoux et penche en avant sa tête inclinée sur l'épaule droite. Sur le socle est écrit : *Abandonnée.*

Signé à gauche : *Bastet.* 1886.

COULON (Jean), né à Ébreuil (Allier), élève de M. Cavelier. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Denfert-Rochereau, 37. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 80.)

N° 3713. *Hebe Cœlestis.*

Groupe. Plâtre. Figures plus grandes que nature.
H. 2m70. — L. 1m10. — Pr. 1m15.

Nue, la jambe gauche pendante, le corps en arrière, la jeune femme est assise sur un rocher, et lève le bras gauche. De l'autre bras, tenant une coupe dans la main, elle s'appuie sur le cou d'un grand aigle qui la regarde et dont les vastes ailes se déploient au-dessus de sa tête.

Signé : *Jean Coulon.*

Acquis par l'État.

---

CORNU (Vital), né à Paris, élève de Pils, Jouffroy et de M. Delaplanche. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue Monge, 12, et rue Notre-Dame-des-Champs, 85. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 74.)

N° 3705. *Belles Vendanges.*

Groupe. Plâtre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m35. — L. 1m25. — Pr. 1m25.

Une femme nue, assise, les jambes pendantes, sur un tonneau couvert d'une draperie. Des deux mains elle élève une cornemuse au-dessus de sa tête couronnée de pampres. A ses pieds, devant elle, deux enfants nus dont l'un, debout, tient dans la main droite une grappe de raisins et dans la gauche un cep de vigne que s'efforce de lui arracher son camarade couché à terre sur le ventre.

Signé en bas, derrière : *Vital Cornu.*

---

LOISEAU (GEORGES), né à Faix-Sauvigny-les-Bois (Yonne), élève de l'École des Beaux-Arts de Dijon et de A. Dumont. — Mention honorable, 1884. — Rue de Vaugirard, 112.

N° 4217. *La Veuve.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^m75$. — L. $1^m15$. — Pr. $1^m00$.

Jeune femme en vêtements grossiers, assise, la tête nue, les yeux levés. Elle tient dans les bras un nourrisson qui vient de laisser son sein gauche encore découvert par la chemise tombante. Près d'elle, à sa droite, une petite fille assise, inclinant la tête sur son épaule, lui pose une main sur le bras.

Signé : *Georges Loiseau.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

FERRARY (MAURICE), né à Embrun (Hautes-Alpes), élève de M. Cavelier. — Méd. 3e cl. 1879, Prix de Rome 1882. — A l'Académie de France à Rome. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 66.)

N° 3878. *Mercure et l'Amour.*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grandes que nature.
H. $2^m65$. — L. $1^m20$. — Pr. $1^m25$.

La jambe droite levée, la pointe du pied gauche touchant à peine le sol, de la main droite agitant en l'air son caducée, et de l'autre s'appuyant sur un tronc d'arbre, Mercure est en train de prendre son essor. Il penche la tête vers un petit Amour qui lui attache au pied droit sa talonnière ailée. Sur le socle : ΕΡΜΗΣ.

Signé : *M. Ferrary.* 1885.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

# MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

---

PERRIN (Jacques), né à Lyon, élève de Dumont. — Mentions honorables 1879 et 1880. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 46. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 71, et de 1880, p. 87.)

N° 4413. *Botteleur.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m55. — L. 1m60. — Pr. 1m05.

Homme nu, debout, le corps penché en avant, la jambe gauche tendue en arrière. Du genou droit il presse une grosse gerbe autour de laquelle est roulée une corde qu'il tire avec effort des deux mains.

---

GAUQUIÉ (Henri-Désiré), né à Flers-lez-Lille (Nord), élève de MM. Cavelier et Fache. — Boulevard Saint-Jacques, 69.

N° 3936. *Persée vainqueur de Méduse.*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2m85. — L. 1m50. — Pr. 1m75.

Debout, nu, coiffé d'un casque ailé que surmonte un dragon, un large glaive recourbé dans la main droite, Persée pose le pied droit sur le corps pantelant de Méduse étendu sur le sol et, de la main gauche, tient en l'air sa tête grimaçante dont tous les serpents s'agitent. Sur le socle est écrit : ΠΕΡΣΕΥΣ.

Acquis par l'État.

MENGUE (Jean-Marie), né à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). — Mention honorable, 1885. — Rue Blomet, 45.

N° 4297. *Source des Pyrénées.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^m80$. — L. $0^m60$. — Pr. $0^m60$.

Jeune femme nue, debout, posée sur la jambe gauche. De la main droite elle tient contre sa hanche une amphore d'où elle fait couler l'eau à travers les doigts de son autre main. Ses cheveux en désordre flottent sur ses épaules. Derrière elle, un fragment de rocher ; devant elle, une petite coquille.

Signé près du pied droit : J. *Mengue*. 1886.

Acquis par l'État.

---

DOLIVET (Emmanuel), né à Rennes, élève de M. Cavelier. — Mention honorable, 1882. — Rue de Vaugirard, 95. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 70.)

N° 3819. *Madeleine.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^m40$. — L. $0^m75$. — Pr. $0^m90$.

Nue, la tête dressée, les cheveux flottants, les yeux levés au ciel et des larmes dans les yeux, elle est assise sur une pierre et tient ses deux mains croisées au-dessus de sa tête.

(Le modèle avait obtenu une Mention honorable en 1882.)

Commandé par l'État.

---

HEXAMER (Frédéric), né à Paris, élève de Dumont et Vernet-Lecomte. — Rue Boissonade, 15.

N° 4040. *Gazouillis.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m25. — L. 0m60. — Pr. 0m60.

Jeune fille nue, un genou en terre, couronnée de fleurs des champs, levant la main gauche à la hauteur des seins. Elle tient une fleur dans la main droite.

Signé : *Hexamer.*

---

CARLUS (Jean), né à Toulouse, élève de MM. Falguière et Mercié. — Impasse du Maine, 16.

N° 3613. *Molière et sa Servante.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m85. — L. 1m55. — Pr. 1m55.

Molière est assis, la jambe gauche en avant, dans un grand fauteuil à bras. Dans la main droite, il tient une plume, et dans l'autre des papiers qu'il montre à sa servante debout à sa gauche. La grosse fille, les bras nus, s'appuyant de la main droite sur le dossier du fauteuil, le poing gauche sur la hanche, le corps penché en avant, rit aux éclats. Sous le fauteuil quelques livres.

Signé, par derrière : *Jean Carlus.*

Acquis par l'État.

---

FARAILL (Gabriel), né à Saint-Marsal (Pyrénées-Orientales), élève de MM. Oliva et Farochon. — Mention honorable.

N° 3870. *Jeune Fille.*

Statue. Marbre.
H. 1m90. — L. 0m55. — Pr. 0m72.

Nue, debout, posée sur la jambe gauche, elle se tient adossée à une colonne qu'enveloppe une draperie, et, les yeux fermés, lève les deux bras au-dessus de sa tête en touchant de la main droite ses cheveux noués.

---

LAPORTE (Alexandre-Gabriel), né à Toulouse, élève de Jouffroy et de M. Falguière. — Mention honorable 1883; méd. 3e cl. 1885. — A Toulouse, allée Saint-Michel, 25. (Voir les *Livres d'or* de 1883, p. 74, et 1885, p. 68.)

N° 4129. *Tircis.*

Statue. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m45. — L. 1m15. — Pr. 1m20.

Jeune homme nu, assis, la jambe gauche en avant, sur un rocher au pied duquel croissent des plantes aquatiques. Couronné de feuillages, la tête penchée, la bouche ouverte, les yeux baissés, il étend devant lui le bras droit, en appuyant la main gauche sur une saillie du rocher à sa droite.

Signé sur le rocher : *Aldre Laporte.* 1886.

Acquis par l'État.

---

HERCULE (Benoit-Lucien), né à Toulon (Var), élève de M. Jouffroy. — Mention honorable 1883. — Rue de Humboldt, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1883, p. 77.)

N° 4036. *Primevère.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m05. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Jeune fille nue, assise sur une pierre, la jambe gauche en arrière et pliée, la tête un peu inclinée à gauche. Elle tient un bouquet de primevères dans sa main droite reposant sur sa cuisse, et vient d'en cueillir une autre qu'elle tient dans la main gauche.

---

COLLE (Charles-Alphonse), né à Charleville (Ardennes), élève de M. Croisy. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 223.

N° 3684. *L'Enfant prodigue.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}45$. — L. $0^{m}75$. — Pr. $1^{m}00$.

Jeune homme nu, assis sur un tronc d'arbre, la main gauche appuyée en arrière sur un nœud de l'arbre, le bras droit reposant sur la cuisse gauche. Il porte autour de la taille une ceinture soutenant une draperie. A ses pieds, un petit porc et un bâton, et, derrière, une écuelle renversée.





# ARTISTES HORS CONCOURS

ALBERT-LEFEUVRE (Louis-Étienne), né à Paris, élève de Dumont et de M. Falguière. — Rue de Bagneux, 9. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 90.)

N° 3423. *Le Pain.*

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 2m00. — L. 0m85. — Pr. 0m80.

Une jeune paysanne, la tête nue, les manches relevées au-dessus du coude, debout, en train de couper une tranche de pain dans une grosse miche qu'elle appuie contre sa poitrine. Devant elle, la regardant, une petite fille qui s'attache à sa robe; à sa droite, un petit garçon dans la même attitude.

Commandé par l'État.

---

ALLOUARD (Henri-Émile), né à Paris, élève de M. Lequesne. — Rue Vavin, 28. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 69, et 1885, p. 71.)

N° 5430. *Héloïse au Paraclet.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m85. — L. 0m70. — Pr. 0m95.

Assise dans un grand siège en bois sculpté à dossier, Héloïse, en

costume religieux, laisse tomber ses deux mains ouvertes sur ses genoux. Elle porte à sa ceinture une cordelière pendante à laquelle est suspendue une croix. Devant elle, sur le sol, un livre ouvert. Sur le socle, en caractères gothiques : *Héloïse au Paraclet.*

Signé à droite, en bas : 1886. *Henri Allouard.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

---

BECQUET (JUST), né à Besançon, élève de Rude. — Rue de la Procession, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 66.)

N° 3489. *Apologie de la vigne française.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^m75$. — L. $0^m70$. — Pr. $0^m80$.

Un jeune homme nu, couronné de pampres, assis, les jambes croisées, sur un rocher autour duquel s'enroule un cep de vigne. De la main gauche il tient une serpette au-dessus de sa tête, et, de la droite étendue en avant, il montre une grappe de raisin.

Signé sur le rocher : *J. Becquet.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

---

BLANCHARD (JULES), né à Puiseaux (Loiret), élève de Jouffroy. — Méd. 1866 et 1867, 2e cl. 1873, ✻ 1881. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 79.)

N° 3523. *Une Découverte.*

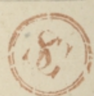
Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^m60$. — L. $1^m10$. — Pr. $0^m90$.

Jeune fille nue, posée sur le pied gauche et tournant la tête pour regarder, à sa droite, sur le haut d'une petite colonnette, à hauteur



Gravé par E. Salmon d'après Paul Dubois

LE CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY.
( Plâtre )



d'appui, une statuette de l'Amour à demi couverte d'un voile qu'elle vient de soulever de la main gauche.

Signé : *Jules Blanchard.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

---

CROISY (ARISTIDE), né à Fagnon (Ardennes), élève de Toussaint, de Gumery et de Dumont. — Méd. 3e cl. 1873; 2e cl. 1882; 1re cl. 1885. — Rue Bréa, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 68; 1885, p. 60.)

N° 3728. *Général Chanzy.*

Statue. Bronze. Fig. plus grande que nature.
H. $2^{m}60$. — L. $0^{m}85$. — Pr. $0^{m}90$.

Debout, de face, en grand uniforme, le tricorne sur la tête, le pied gauche en avant, et de la main gauche tenant le fourreau de son épée, le général tend le bras droit en faisant de la main un geste indicatif vers la gauche. Sur le socle : *Que les généraux français qui veulent le bâton de maréchal de France aillent le chercher au delà du Rhin.*

Signé sur le socle, à droite : *Croisy, sculpteur.* 1885.

(Devant être érigée à Nouart (Ardennes) par souscription publique.)

---

DUBOIS (PAUL), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine, élève de M. Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 3833. *Le Connétable Anne de Montmorency.*

Statue équestre. Plâtre.

Esquisse, aux deux tiers, de la figure exécutée pour le château de Chantilly.

Droit en selle, sur son cheval qui marche au pas, couvert d'une armure ciselée, coiffé d'une petite toque, le Connétable, ses rênes dans la main gauche, tient de la droite, haute et ferme, une grande épée. La selle un peu élevée est garnie d'une étoffe brodée portant à ses angles le chiffre M. Le fourreau de l'épée est orné de fleurs de lys.

N° 3834. *Portrait de M. Charles Gounod, membre de l'Institut.*

Buste. Bronze.
H. $0^{m}55$. — L. $0^{m}85$. — Pr. $0^{m}90$.

De face, jusqu'aux épaules. Cheveux courts sur les tempes; le sommet de la tête dégarni, la barbe partagée et formant deux pointes.

Signé : *Paul Dubois.*

---

ETCHETO (François), né à Madrid, de parents français, élève de l'École des Beaux-Arts. — Méd. 3e cl. 1881, 2e cl. 1883. — Chez M. Orsolini, rue Fourcroy, 7. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 81 ; 1883, p. 96.)

N° 3861. *Démocrite.*

Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}90$. — L. $0^{m}85$. — Pr. $0^{m}80$.

Chauve et barbu, le torse et les jambes nus, chaussé de sandales, le philosophe s'avance en ricanant, la tête penchée. De la main droite posée sur la hanche, il retient un lambeau d'étoffe flottant autour de sa ceinture; dans la main gauche il tient un bâton et trois oignons. Sous son pied droit, une branche de lauriers.

(Le modèle de cette statue avait déjà obtenu une 2e médaille en 1883.)

Acquis par l'État.

---

FRANCESCHI (JULES), né à Bar-sur-Aube (Aube), élève de Rude. — Méd. 3e cl. 1861, méd. 1864 et 1869, ✻ 1874. — Rue Larochefoucauld, 17.

N° 3901. *La Fortune.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 2m35. — L. 0m85. — Pr. 1m05.

Femme nue, vue de trois quarts, le visage de face, assise sur une roue armée de deux ailes, sur laquelle flotte une draperie. Les deux jambes pendantes, elle tient élevée au-dessus de sa tête une corne d'abondance d'où s'échappent des pièces d'or.

Signé sur le socle, en bas : *Jules Franceschi.* 1886.

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

---

GUILLAUME (CLAUDE-JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE), membre de l'Institut, né à Montbard, élève de Pradier. — Boulevard Saint-Germain, 238. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 4003. *Portrait de M. Henri Germain.*

Buste. Marbre.
H. 0m70. — L. 0m45. — Pr. 0m30.

Vu de face jusqu'aux épaules, cheveux courts, moustaches tombantes, barbe entière.

Signé : *Eug. Guillaume.*

N° 4004. *Portrait de mon père.*

Buste. Marbre.
H. 0m70. — L. 0m60. — Pr. 0m40.

Vu de face, en robe de magistrat. Visage rasé ; cheveux ramenés sur les tempes. Il porte la décoration de la Légion d'honneur.

INJALBERT (Jean-Antonin), né à Béziers (Hérault), élève de Dumont. — Rue du Val-de-Grâce, 18. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 60.)

N° 4070. *Hippomène.*

Statue. Bronze. (Cire perdue.) Fig. grandeur naturelle.
H. 1m50. — L. 1m00. — Pr. 1m20.

Jeune homme nu, courant, le bout du pied gauche posé à terre, la jambe droite lancée en arrière. De la main droite, il tient une pomme à la hauteur de son épaule, et tourne la tête à droite.

Acquis par l'État.

---

LANSON (Alfred), né à Orléans, élève de Jouffroy et de Millet. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 71 ; 1880, p. 63 ; 1882, p. 93.)

N° 4120. *Judith.*

Groupe. Marbre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2m40. — L. 1m55. — Pr. 1m40.

Debout, de face, les épaules et les seins nus, Judith, la tête un peu penchée, les bras écartés, tenant de la main gauche, par la lame, un large cimeterre, se tient devant Holopherne endormi derrière elle. Celui-ci, la tête renversée, la main gauche sur la joue, le bras droit pendant, est étendu sur des coussins posés sur un grand coffre; son pied droit pose sur le sol.

Signé sur le socle : *A. Lanson.*

Commandé par l'État.

---

LEFÈVRE-DESLONGCHAMPS (Louis), né à Cherbourg, élève de Dumont. — Méd. 3e cl. 1878, 2e cl. 1880. — Rue des Dames, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 73.)

N° 4171. *Premières Joies.*

Groupe. Marbre.

Jeune femme assise de face, le torse nu, les jambes drapées. Elle tient sur ses genoux, de la main droite, un petit enfant nu. Celui-ci pose la main sur la tête d'une fillette agenouillée, vue de dos, qui s'appuie des deux bras sur les jambes de la mère, en regardant l'enfant qui lui sourit.

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

---

LONGEPIED (LÉON-EUGÈNE), né à Paris, élève de MM. Cavelier, Mathurin-Moreau et Coutan. — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 77; 1882, p. 2; 1884, p. 69.)

N° 4223. *L'Immortalité.*

Groupe. Marbre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m80. — L. 2m95. — Pr. 1m30.

Un jeune homme nu, vu de profil, assis à terre, le coude droit appuyé sur un tronc d'arbre, la tête renversée sur la poitrine d'une jeune femme aux grandes ailes déployées qui se tient, de face, derrière lui, un genou en terre. Couronnée de lauriers, les épaules et le sein gauche découverts par sa tunique tombante, elle tient un style de sa main droite appuyée sur l'épaule du jeune homme, et de l'autre soutient sur son genou une grande plaque, sur laquelle on lit les noms de *Henri Regnault, Bizet, Flatters, Henri Rivière, Gambetta, Marie Bashkirtseff, Bastien Lepage, Idrac, Bobillot.* Au pied du tronc d'arbre, sur le sol, d'un côté des livres, de l'autre un maillet, une palette, des pinceaux, une sphère, une ancre et un morceau de câble. Sur le socle est écrit : *L'Immortalité.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

MERCIÉ (ANTONIN), né à Toulouse, élève de Jouffroy et de M. Falguière. — Boulevard Saint-Michel, 115, et rue Saint-Simon, 2. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 93, et 1885, p. 79.)

N° 4298. *Le Roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie* (groupe pour leur tombeau).

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $2^m35$. — L. $1^m80$. — Pr. $2^m30$.

Le roi, debout, la tête nue, en habit brodé, culotte courte, souliers à boucles, l'épée au côté, porte un grand manteau fleurdelisé, qui traîne derrière lui. Il laisse tomber sa main droite et pose la gauche sur l'épaule de la reine, qui se tient agenouillée à son côté gauche, en prière, les mains jointes : elle porte une robe de dentelle à volants. Derrière le roi et la reine, leur tournant le dos, une jeune femme, avec de grandes ailes, le torse nu, les cheveux dénoués, est assise, la tête penchée, sur la traîne du manteau royal. De la main gauche elle soutient un écusson aux armes de France.

N° 4299. *Portrait de M. A. L...*

Médaillon. Marbre.
H. $0^m60$. — L. $0^m45$.

Tête d'homme vue de profil, portant des moustaches et une barbiche au menton. On voit le col du vêtement sur lequel flotte un bout de cravate. Devant le visage est écrit : *A. Lebel.*

Signé : *A. Mercié.*

---

MICHEL (GUSTAVE-FRÉDÉRIC), né à Paris, élève de Jouffroy. — Méd. 2e cl. 1875. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 4312. *Circé.*

Groupe. Bronze. Fig. plus grande que nature.
H. $2^m70$ — L. $1^m10$. — Pr. $1^m05$.

Debout, le torse nu et les jambes drapées, ses cheveux dénoués et flottants sur ses épaules, une baguette dans la main, elle s'appuie, à droite, sur le dos d'un homme accroupi, qui cache de sa main gauche sa tête, couronnée de feuillages, où s'allongent des oreilles de pourceau.

Sur le socle est écrit : *Circé*.

---

PERRAULT (Edmond), né à Paris, élève de M. Maillet. — Mention honorable, méd. 2e cl. 1884. — Rue de Fleurus, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 55.)

N° 4411. *Jeune Fille.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m60. — L. 0m50. — Pr. 0m50.

Jeune fille nue, debout, la tête penchée en avant, dénouant des deux mains une natte de ses cheveux du côté gauche. A ses pieds, une amphore renversée.

Signé, sur le socle : *Edm. Perrault.* 1886.

---

SCHŒNEWERK (Feu Alexandre), né à Paris, élève de Triqueti et David d'Angers. — Chez M. Eudes, rue de Fleurus, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 87.)

N° 4541. *Lulli.*

Statue. Marbre. Fig. plus grande que nature.
H. 2m10. — L. 1m30. — Pr. 1m30.

Il est assis dans un grand fauteuil à bras, le corps un peu tourné à droite, regardant de face. De la main gauche il tient un papier roulé, et, de la droite posée sur son genou, un crayon. Il porte une grande

perruque, un grand gilet brodé, un rabat, un habit à gros boutons et à larges parements. A droite, au pied du fauteuil, quelques livres.

Signé sur le socle : *A. Schœnewerk.*

Commandé par l'État pour le péristyle de l'Opéra.

N° 4542. *Un Prisonnier dangereux.*

Groupe. Marbre.
H. 1m75. — L. 0m70. — Pr. 0m55.

Jeune femme nue, debout, en marche. De la main droite elle tient, par une de ses ailes, un petit Amour tout nu, marchant à son côté, qui se cache la tête sous son bras gauche.

Acquis par l'État.

---

SUCHETET (Auguste), né à Vendeuvre (Aube), élève de MM. Cuvelier et P. Dubois. — Prix du Salon 1880, méd. 2e cl. 1880. — Impasse du Maine, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 3, et 1883, p. 95.)

N° 4566. « *Aux Vendanges.* » *Faune jouant avec un masque.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m00. — L. 0m60. — Pr. 0m90.

Jeune faune, avec des jambes de chèvre, assis à terre. Il dresse la tête et soulève dans la main gauche une grappe de raisin, tandis que de la main droite il joue avec un masque de théâtre posé près de son pied.

Commandé par l'État.





# APPENDICE

## DÉCRET

Du 11 mai 1883

QUI RECONNAIT COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

### LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

DONT LE SIÈGE EST A PARIS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu la demande formée par l'association des artistes français à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu les documents relatifs à la situation financière de la Société ;

Vu les autres pièces produites à l'appui de la demande ;

Vu les renseignements recueillis par l'administration sur la Société ;

Vu l'avis du Préfet de police, en date du 26 octobre 1882 ;

Vu l'avis du Préfet de la Seine, en date du 2 octobre 1882 ;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Société des artistes français, dont le siège est à Paris, est reconnue d'utilité publique.

ART. 2. — Sont approuvés les statuts de la Société tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 3. — Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 11 mai 1883.

JULES GRÉVY.

*Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,*

JULES FERRY.

# SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

# STATUTS

### DÉNOMINATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier. — Il est fondé, entre les artistes français, une Société qui a pour objet:

1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des Expositions annuelles des beaux-arts;

2° De prêter aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Elle prend le titre de: *Société des Artistes français.*

Son siège social est fixé à Paris.

### COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 2. — La Société existe entre les signataires du présent acte et tous ceux qui, remplissant la condition d'admissibilité ci-après prévue, signeront, suivant les formules arrêtées par le Comité, leur adhésion aux présents statuts.

Elle est ouverte à tous les artistes français qui ont été admis par un jury au moins une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants dite : *le Salon*, ou aux Expositions universelles françaises (classe des beaux-arts), ainsi qu'à tous ceux qui y seront admis au moins une fois dans l'avenir.

Art. 3. — Les Associés sont répartis, suivant leur spécialité, en quatre sections qui comprennent :

La première : la peinture;

La deuxième : la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines;

La troisième : l'architecture,

Et la quatrième : la gravure et la lithographie.

Un associé peut être membre de plusieurs sections s'il remplit dans chacune d'elles les conditions exigées par l'article 2 pour faire partie de la Société.

Art. 4. — Le titre de Sociétaire ne confère pas le droit d'être admis aux Expositions annuelles des beaux-arts sans être soumis à l'examen du Jury.

Art. 5. — Le titre de membre d'honneur peut être conféré par le Comité aux personnes qui auront rendu d'importants services à l'art ou à la Société.

Ce titre ne confère pas le droit de prendre part aux assemblées générales.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 6. — Les ressources de la Société consistent en :

1° Une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé par le Comité [1];

2° Les bénéfices des Expositions des beaux-arts;

3° Les dons et legs qui seront offerts à la Société,

4° Et ses revenus.

Tout associé peut s'exonérer de la cotisation annuelle moyennant le versement d'un capital déterminé par le Comité [2].

Art. 7. — Les ressources de la Société sont affectées :

1° A l'organisation et au fonctionnement des Expositions annuelles. A cet effet, un fonds spécial de deux cent mille francs sera tout d'abord constitué sur les premières ressources de la Société et placé dans une caisse publique, et, si ce fonds vient à être entamé, la somme distraite sera rétablie aussitôt que possible;

2° Aux acquisitions et dépenses pour objets mobiliers ou immobiliers votées soit par le Comité, soit par l'Assemblée générale des Associés;

3° Aux secours, dons, encouragements et récompenses accordés, au nom de la Société, par le Comité;

4° Enfin, à la création et à l'accroissement d'un fonds de réserve qui sera placé dans une caisse publique.

Le tout suivant les règles et dans les proportions fixées chaque année lors de l'établissement du budget, en répartissant les dépenses à faire dans l'intérêt de chaque section, proportionnellement au nombre de ses adhérents.

Le Comité détermine le mode d'emploi du fonds de réserve, sans qu'aucun des Sociétaires puisse réclamer une part des bénéfices de la Société, dont le but n'est pas la recherche de gains particuliers, mais la défense d'intérêts collectifs et le développement des œuvres d'aide et de protection mutuelles.

ADMINISTRATION.

Art. 8. — L'administration de la Société est confiée à un Comité composé de quatre-vingt-dix membres pris parmi les associés et dont le mandat est gratuit.

Art. 9. — Le premier Comité se compose des quatre-vingt-dix membres élus le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un par les artistes français.

Il restera en fonctions pendant trois ans à partir du jour de son élection.

Le Comité est intégralement renouvelé tous les trois ans; les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du Comité est élu par les Associés de sa section, et non par

---

1. Cotisation fixée annuellement à 12 francs.

2. Capital fixé actuellement à la somme de 200 francs.

l'ensemble des Associés, et chaque section des artistes associés sera représentée dans la proportion suivante, savoir :

| | |
|---|---|
| La section de peinture, par cinquante membres, ci. . . . . . . . . . . | 50 |
| Celle de sculpture, par vingt membres, ci. . . . . . . . . . . . . . . | 20 |
| Celle d'architecture, par dix membres, ci. . . . . . . . . . . . . . . | 10 |
| Et celle de gravure, par dix membres, ci. . . . . . . . . . . . . . . | 10 |
| Total égal : quatre-vingt-dix membres. . . . . . | 90 |

Les membres du Comité représentant une de ces sections pourront se réunir pour discuter les affaires qui lui sont propres et régler l'emploi des fonds qui proviendront de la répartition qui sera faite conformément à l'article 7 ci-dessus.

Les décisions qui en résulteront seront portées à la connaissance du Comité qui ne pourra s'y opposer qu'autant qu'elles lui sembleraient empiéter sur les droits d'une autre section ou porter atteinte aux intérêts généraux de la Société.

Art. 10. — En cas de vacance par décès, démission ou autre empêchement, le Comité pourvoit aux remplacements en prenant à la suite les artistes qui ont obtenu le plus de voix lors de l'élection précédente.

Art. 11. — Chaque année, le Comité nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents, quatre Secrétaires, dont un par section, et un Trésorier, qui sont rééligibles.

En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, il nomme parmi ses membres celui qui doit remplir les fonctions de Président.

Art. 12. — Le Comité se réunit au siège social tous les trois mois. Il peut être réuni extraordinairement sur la demande du Sous-Comité qui sera ci-après créé.

La présence de vingt-cinq membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas ci-après prévu en l'article 14.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Comité.

Art. 13. — Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et du Secrétaire.

Les extraits ou copies à produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 14. — Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de toutes les affaires sociales.

La nomenclature suivante n'est qu'indicative et non limitative de ses droits et pouvoirs :

Il représente la Société dans toutes les circonstances et agit en son nom.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires et administratives.

Il fait tout Règlement pour le régime intérieur ou extérieur de la Société, et pourvoit à tous les besoins de l'administration de la Société.

Il propose à l'Assemblée générale toute modification aux Statuts.

Il a la complète organisation des Expositions.

Il statue sur la répartition des locaux des Expositions entre les différents arts suivant le sectionnement ci-dessus indiqué. Cette répartition devra, pour être définitive, être approuvée par les deux tiers des membres du Comité.

Il arrête le budget annuel des recettes et dépenses de la Société.

Il donne et prend à bail les locaux nécessaires à la Société.

Il achète et vend tous immeubles; il contracte toutes obligations et confère toutes hypothèques; il achète et vend toutes valeurs mobilières, et consent à cet effet tous transferts; il paye et reçoit toutes sommes; il donne toutes quittances et consent tous désistements.

Il conclut tous marchés.

Il nomme ou révoque tous employés, agents ou mandataires, détermine leurs attributions et fixe leurs traitements.

Il admet les nouveaux adhérents et les membres d'honneur, et propose à l'Assemblée générale les radiations s'il y a lieu.

Il statue sur les demandes d'aide et assistance.

Il décide s'il y a lieu pour la Société de prendre en main les intérêts privés se rattachant à une question artistique et concernant un Sociétaire.

Il traite, transige et compromet sur tous les intérêts de la Société.

Il accepte les dons et legs faits à la Société.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.

Il convoque l'Assemblée générale des Sociétaires au moins une fois chaque année et, en outre, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Il convoque également les sections des Sociétaires pour les élections nécessitées par le renouvellement triennal du Comité.

En cas de non-payement par un Sociétaire de la cotisation annuelle, le Comité décide si le recouvrement doit en être exigé, ou s'il y a lieu de provoquer la radiation de ce Sociétaire.

Art. 15. — Les délibérations du Comité relatives à des emprunts, à des acquisitions d'immeubles, à l'acceptation de dons et legs, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 16. — Le Comité constitue chaque année un Sous-Comité composé de vingt-six de ses membres.

Ce Sous-Comité est chargé d'expédier les affaires courantes, sous la condition expresse de rendre compte de sa gestion, tous les trois mois, au Comité.

Le Président, les Vice-Présidents du Comité, ainsi que les Secrétaires et le Trésorier, font partie de droit de ce Sous-Comité avec leurs mêmes qualités.

Les dix-huit autres membres sont nommés au scrutin par chacun des groupes du Comité représentant une section. Ils se composent de :

Dix membres pour la section de peinture;

Quatre membres pour la section de sculpture;

Deux membres pour la section d'architecture,

Et deux membres pour la section de gravure.

La présence de neuf membres du Sous-Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le procès-verbal des délibérations prises par le Sous-Comité est transcrit sur un registre spécial.

Les extraits à en produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 17. — La Société est valablement représentée en justice par son Trésorier ou un membre délégué par le Sous-Comité.

Tous traités, engagements et actes quelconques, autorisés par le Comité ou

le Sous-Comité, sont valables s'ils sont revêtus de la signature du Président ou d'un seul membre délégué.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 18. — Une Assemblée générale a lieu au moins une fois par an.

Elle est composée de tous les Sociétaires, convoqués par lettre. Une insertion faite au moins quinze jours à l'avance dans quatre journaux indiquera également le lieu, le jour et l'heure de la convocation.

Pour que ses délibérations soient valables, l'Assemblée générale doit réunir le vingtième des membres de la Société. Si cette condition n'est pas remplie sur une première convocation, l'Assemblée générale convoquée une seconde fois, à quinze jours d'intervalle au moins, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres qui la composent.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 19. — En cas de modifications à apporter aux Statuts, l'Assemblée générale devra être composée du quart au moins des Sociétaires, et la délibération devra être prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si l'Assemblée ne réunit pas un nombre suffisant de Sociétaires, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée, et sa délibération sera valable quel que soit le nombre des membres présents, mais elle devra toujours être prise à la majorité des deux tiers.

Les modifications aux Statuts devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 20. — Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Comité ou l'un des Vice-Présidents. Il est assisté par les Secrétaires, qui rédigent le procès-verbal et font l'office de scrutateurs.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales par un mandataire, ce mandataire fût-il Sociétaire lui-même.

Art. 21. — L'ordre du jour est arrêté par le Comité.

Il n'y est porté que les propositions émanant de lui ou celles qui lui ont été communiquées huit jours au moins avant la réunion par un groupe représentant au moins cent Associés.

Il ne peut être mis en délibération que les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 22. — L'Assemblée générale entend le rapport du Comité sur l'état des travaux de la Société et sur la situation financière.

Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Elle statue sur les radiations des Sociétaires, mais seulement sur la proposition du Comité.

Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société et confère au Comité les pouvoirs supplémentaires qui seraient reconnus utiles.

Art. 23. — Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des membres du bureau. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau est annexée au procès-verbal.

Les copies ou extraits à produire des délibérations de l'Assemblée sont signés par le Président du Comité et un Secrétaire.

DISSOLUTION.]

ART. 24. — L'Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents, représentant au moins le tiers des Sociétaires, pourra prononcer la dissolution de la Société et nommer un ou plusieurs liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Les membres qui auraient cessé de faire partie de la Société au jour de la dissolution, ainsi que les héritiers des membres décédés avant le prononcé légal de cette dissolution, n'auraient, dans ce cas, ni droit à exercer ni réclamation à produire dans l'actif.

Cet actif sera remis à une œuvre analogue à celle qui fait l'objet des présents Statuts, désignée par le Ministre des Beaux-Arts.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 14 mars 1883 :

*Le Rapporteur :*

H. DE VILLENEUVE.

Ces Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 19 avril 1883.

*Le Maître des Requêtes,*
*Secrétaire général du Conseil d'État,*

A. FOUQUIER.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du* 11 *mai* 1883.

---

# EXPOSITION PUBLIQUE

DES

# OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1885

---

# RÈGLEMENT

---

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

Article premier. — L'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au Palais des Champs-Élysées, du samedi 1er mai au mercredi 30 juin 1886.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit. En conséquence, l'Administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

Art. 2. — Seront admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peinture ;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des œuvres qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation ;

3° Sculpture ;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines ;

5° Architecture ;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, même celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent. Cette disposition n'est applicable ni à la section de gravure et lithographie, ni à la gravure en médailles ou sur pierres fines ;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes de Paris ;

Les tableaux et autres objets sans cadre ;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon ;

Les ouvrages anonymes ;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés franco de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité*, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages de chacun des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du Catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture ou de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'Administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes ; mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus pour quelque cause que ce soit. Elle fait les mêmes réserves en ce qui concerne les erreurs ou les omissions qui pourraient être commises au Catalogue.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Conseil d'administration sera seul juge.

L'ouvrage détérioré volontairement, pour une cause quelconque, par l'artiste exposant lui-même sera maintenu à la place qu'il occupait, et l'artiste qui l'aura détérioré pourra être privé temporairement du droit d'exposer au Salon, sur une décision du Conseil d'administration.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'Administration du Salon.

## CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du comité de la *Société des Artistes français.*

Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux ;

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines;

La troisième, l'architecture;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs dans la section où ils envoient leurs œuvres tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section ou aux Expositions universelles de Paris. Toutefois les membres de la Société des artistes français auront le droit de voter dans leurs sections respectives, même lorsqu'ils ne seront pas exposants.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section où il a droit de vote un bulletin plié, portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne, aux jours indiqués pour le vote de chaque section, pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au Palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leurs nom et prénoms, et *portant la date de leur dernier Salon.* Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration ou de ses délégués et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Directeur des Beaux-Arts, ni au Commissaire général des Expositions des Beaux-Arts.

## CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

Art. 15. — Toutes les récompenses seront votées conformément au règlement particulier des sections.

Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Les autres médailles seront de trois classes.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des troisièmes médailles.

Nul artiste ne pourra obtenir une récompense d'un ordre inférieur ou égal aux récompenses qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur, seule, peut être exceptée de cette règle par les dispositions particulières à chacune des sections.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Art. 16. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 17. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, dans l'ordre même où elles auront été votées.

## CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 18. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Les jours fériés, les portes seront ouvertes à huit heures du matin.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée et le vendredi de chaque semaine à deux francs toute la journée. Le dimanche, les portes ouvriront à huit heures; le prix d'entrée sera de un franc; à partir de midi l'entrée sera gratuite; les portes d'entrée seront fermées à cinq heures. Dans le cas où l'affluence des visiteurs serait trop grande, l'Administration se réserve la faculté de fermer momentanément les portes.

Art. 19. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du secrétariat de l'Administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 20. — Il sera fait un service de cartes d'entrée à la presse.

Art. 21. — Il y aura des cartes d'abonnement pour la durée de l'Exposition.

---

# DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

## A CHAQUE SECTION

---

### PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Article premier. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du mercredi 10 mars au dimanche 14 mars inclusivement, de onze heures à six heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section (dessins, aquarelles, etc.), placés dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 2. — *Le maximum pour la dimension des bordures sera de* $0^{m}30$ *en largeur et de* $0^{m}20$ *en épaisseur.*

Les ouvrages seront encadrés, à l'exclusion de toutes autres, *dans des bordures dorées, noires ou en bois naturel foncé.*

Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

Art. 3. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au Palais des Champs-Élysées le jeudi 18 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genre.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au Président, faire connaître de suite s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout juré qui, sans s'être fait excuser, n'aura pas assisté à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 4. — Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Le jury ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 800 dessins, vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

Art. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement et seront consignés au procès-verbal, où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Cet article s'applique également aux œuvres exemptes de l'examen du jury.

Art. 6. — Le jury de peinture disposera de quarante médailles ainsi réparties :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 | médailles de | 1re | classe |
| 10 | — | 2e | » |
| 27 | — | 3e | » |

Toute médaille de 1re ou de 2e classe qui ne serait pas décernée augmentera le nombre des médailles de la classe immédiatement inférieure, sans toutefois pouvoir être dédoublée.

Par contre, si le vote donnait un nombre de voix égal à plusieurs concurrents pour la dernière des médailles de la 1re ou de la 2e classe, des médailles supplémentaires seraient données à chacune d'elles aux dépens de la classe immédiatement inférieure, de façon à ne pas augmenter le nombre de 40 médailles prévu par le règlement. Cependant, si le même cas se présentait pour la 3e classe, le nombre de 40 médailles pourra être dépassé, mais il ne saurait l'être dans aucune autre circonstance.

L'artiste qui a déjà obtenu une deuxième médaille, qu'elle ait été ou non précédée d'une troisième, sera hors concours.

Toutes les médailles, à l'exception de la médaille d'honneur, seront votées par le jury devant les œuvres exposées. Le vote aura lieu séparément pour les médailles de chaque classe; il sera secret, et les médailles seront décernées aux artistes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre représente la majorité absolue des jurés votants.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée.

Elle ne pourra être accordée à des artistes qui l'auront déjà obtenue, et sera votée par tous les artistes français récompensés (médailles et mentions).

Le vote de la médaille d'honneur ne pourra donner lieu qu'à deux tours de scrutin.

Au premier tour la majorité absolue sera nécessaire. Au second tour le quart des voix sera suffisant.

Les artistes qui seront d'avis de ne pas décerner une médaille d'honneur mettront un zéro sur leur bulletin.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

## SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines, devront être déposés au Palais de l'Industrie du samedi 20 mars au lundi 5 avril inclusivement, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Passé ce délai, aucun ouvrage ne sera accepté.

Toutefois les sculpteurs pourront, jusqu'au 25 avril inclusivement, remplacer par les ouvrages exécutés dans leur matière définitive, le modèle en plâtre déposé dans les délais prescrits plus haut.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture, deux pour la gravure en médailles, deux pour la gravure sur pierres fines. Tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera excepté de l'examen du jury.

Art. 3. — Le jury sera composé de 30 membres nommés au scrutin de liste; il comprendra 24 statuaires, 2 sculpteurs d'animaux, 3 graveurs en médailles et 1 graveur sur pierres fines. Le nombre des jurés suppléants sera de cinq, dont un graveur sur pierres fines.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au Président, faire connaître de suite s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout membre du jury qui désirera concourir pour une médaille devra donner sa démission.

A la suite de deux absences non motivées d'un juré titulaire, celui-ci sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé.

Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un de ses membres sera présente devant l'œuvre jugée.

Le juré supplémentaire ne pourra fonctionner que lorsqu'il aura été convoqué pour remplacer un juré titulaire.

Art. 4. — Le vote pour la formation du jury aura lieu au Palais de l'Industrie, le mercredi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir. Il sera immédiatement procédé au dépouillement du scrutin.

Art. 5. — Tout artiste qui a obtenu la décoration, la médaille d'honneur, une première médaille ou trois médailles uniques instituées par le règlement de 1863, est hors concours.

Toutefois l'artiste qui a obtenu une seconde médaille précédée d'une troisième ou suivie d'un rappel peut être considéré comme hors concours s'il en fait la demande au Président de la Société des Artistes français.

Art. 6. — Le jury disposera de 20 médailles, savoir : 2 premières, 6 secondes et 10 troisièmes.

2 médailles seront réservées à la gravure en médailles et sur pierres fines. Ces médailles seront de première, de seconde ou de troisième classe, suivant l'appréciation du jury.

Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal à celles qu'il a déjà obtenues.

La médaille d'honneur, seule, est exceptée de cette disposition.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée à l'œuvre la plus remarquable. Elle sera votée par tous les artistes sculpteurs et graveurs en médailles et sur pierres fines hors concours, exposants ou non, et le jury de la section, réunis en assemblée plénière sous la présidence du Président du jury.

Elle ne donnera lieu qu'à trois tours de scrutin, et sera décernée à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

## ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Art. 2. — Les architectes pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'em-

placement disponible d'une manière équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — Les copies de dessins ne pourront être acceptées. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Ne pourront être admises au Salon les œuvres qui auront figuré dans les concours publics ou dans ceux de l'École et de l'Académie des Beaux-Arts; néanmoins, sont exceptés de cette mesure les projets primés suivis d'exécution et les projets diplômés.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief. Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages exposés par lui, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

Art. 5. — Les ouvrages des artistes médaillés ou décorés pour leurs œuvres seront, pour l'admission, exemptés de l'examen du jury.

Art. 6. — Le vote pour l'élection du jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le mercredi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le vote par correspondance est admis.

Le jury se composera de 14 membres, dont deux supplémentaires.

Art. 7. — Le jury disposera de 12 médailles réparties en trois classes, mais les médailles de première classe ne pourront excéder le nombre de deux; il disposera aussi de mentions honorables.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

Art. 8. — Le jury décerne la médaille d'honneur. Le vote pour cette haute récompense ne donnera lieu qu'à un tour de scrutin; elle sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu que ce nombre représente au moins les deux tiers plus un de la totalité du jury, soit neuf voix.

Les autres récompenses seront données à la majorité absolue.

Le jury ne peut accorder qu'une récompense supérieure à celle que l'artiste a obtenue dans une exposition précédente.

La médaille d'honneur ne peut être décernée plusieurs fois au même artiste.

## GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les artistes exempts de l'examen du jury d'admission pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Ne pourront être présentées les photogravures, les copies en fac-similé de gravures antérieurement exécutées dans un genre différent.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages dans chacune de ces quatre sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de

gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de $0^{m}20$.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et lithographie aura lieu au Palais de l'Industrie, le 6 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le jury de gravure et lithographie sera composé de 16 membres, il comprendra 4 graveurs au burin, 4 graveurs à l'eau-forte, 4 graveurs sur bois, 4 lithographes. Le vote aura lieu par sous-sections.

Art. 5. — Les artistes hors concours ou exempts, non exposants, sont électeurs dans leur sous-section.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les 16 jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Les artistes médaillés dans la section sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Art. 7. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure et lithographie est fixé à 13 médailles. Sur ce nombre de 13 médailles il en est réservé 2 pour chaque sous-section.

Le jury répartira les autres médailles sans que toutefois il puisse en être attribué plus de 5 dans une seule sous-section.

Les médailles seront décernées à la majorité absolue. Après trois jours de scrutin la voix du Président devient prépondérante.

Art. 8. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Sont hors concours les artistes qui ont été décorés pour leurs œuvres dans la section de gravure et lithographie. Sont considérés comme hors concours les artistes qui ont déjà obtenu une seconde médaille ou deux troisièmes ; mais le jury pourra toujours néanmoins leur décerner une première médaille.

La médaille d'honneur sera votée par tous les artistes exposants français, les médaillés, exposants ou non, et le jury de la section.

Elle pourra donner lieu à deux tours de scrutin, mais elle ne sera décernée à l'artiste que s'il a obtenu la majorité absolue du nombre total des votants.

Les bulletins blancs seront comptés comme suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Art. 9. — La médaille d'honneur ne peut être décernée à des artistes l'ayant déjà obtenue.

*Le Président de la Société,*

A.-N. BAILLY,

Membre de l'Institut.

*L'un des Secrétaires,*

F. de VUILLEFROY.

---

# JURY

## D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES

### SECTION DE PEINTURE.

40 *jurés à élire.*

Le jeudi 18 mars 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de peinture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bonnat, 1253 voix ; — Jules Lefebvre, 1201 ; — J.-P. Laurens, 1199 ; — Harpignies, 1193 ; — Henner, 1180 ; — T. Robert-Fleury, 1109 ; — Puvis de Chavannes, 1101 ; — Bouguereau, 1084 ; — Cabanel, 1042 ; — Français, 1005 ; — Humbert, 1003 ; — Busson, 1002 ; — Guillemet, 996 ; — Benjamin-Constant, 982 ; — Vollon, 971 ; — Boulanger, 965 ; — Roll, 940 ; — Duez, 931 ; — Pille, 910 ; — Rapin, 888 ; — Jules Breton, 885 ; — Bernier, 847 ; — Yon, 831 ; — Detaille, 820 ; — Guillaumet, 798 ; — Cormon, 797 ; — de Vuillefroy, 795 ; — Gervex, 787 ; — Carolus-Duran, 784 ; — Aimé Morot, 762 ; — Vayson, 755 ; — Saint-Pierre, 740. — Maignan, 736 ; — Lansyer, 729 ; — Barrias, 707 ; — Luminais, 690 ; — H. Le Roux, 689 ; — Hanoteau, 669 ; — Renouf, 625 ; — Lalanne, 570.

M. Lalanne, ayant donné sa démission, a été remplacé par : M. Feyen-Perrin, 509 voix.

### SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

30 *jurés à élire.*

Le mercredi 7 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de sculpture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

*Statuaires :* MM. Mathurin Moreau, 289 voix ; — Étienne Leroux, 254 ; — Chapu, 253 ; — Mercié, 246 ; — Doublemard, 243 ; — Paul Dubois, 241 ; — Barrias, 240 ; — Guillaume, 229 ; — Falguière, 222 ; — Thomas, 208 ; — Gautherin, 203 ; — Truphème, 187 ; — Hiolle, 179 ; — Boisseau, 179 ; —

Saint-Marceaux, 178 ; — Cavelier, 176 ; — Aimé Millet, 172 ; — Guilbert, 171 ; — Delaplanche, 159 ; — Bartholdi, 159 ; — Cambos, 153 ; — Captier, 144 ; — Oliva, 122 ; — Albert Lefeuvre, 121.

*Sculpteurs d'animaux :* MM. Frémiet, 208 voix ; — Cain, 193.

*Graveurs en médailles :* MM. Alphée Dubois, 252 voix ; — Levillain, 227 ; — Chaplain, 154.

*Graveurs sur pierres fines :* M. Vaudet, 146 voix.

*Jurés supplémentaires :* MM. Paris, 120 voix ; — Croisy, 116 ; — Morice, 114 ; — Allar, 106 ; — Galbrunner, 99.

M. Captier, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Paris.

## SECTION D'ARCHITECTURE.

14 *jurés à élire.*

Le mercredi 7 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section d'architecture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bailly, 74 voix ; — Garnier, 73 ; — Vaudremer, 73 ; — Questel, 70 ; — Brune, 68 ; — — André, 67 ; — Diet, 64 ; — Pascal, 61 ; — Hénard, 59 ; — Daumet, 58 ; — Raulin, 58 ; — Sédille, 57.

*Jurés supplémentaires :* MM. Normand, 52 voix ; — Bœswilwald, 50.

## SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

16 *jurés à élire.*

Le mardi 6 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de gravure), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

*Gravure au burin :* MM. Gaillard, 21 voix ; — Didier, 20 ; — Blanchard, 20 ; — Waltner, 18.

*Eau-forte :* MM. Hédouin, 59 voix ; — Boilvin, 56 ; — Courtry, 50 ; — Chauvel, 39.

*Gravure sur bois :* MM. Robert, 66 voix ; — Barbant, 54 ; — Baude, 49 ; — Perrichon, 46.

*Lithographie :* MM. Chauvel, 30 voix ; — Sirouy, 29 ; — Gilbert, 27 ; — J. Laurens, 25.

M. Chauvel, ayant opté pour la *lithographie,* a été remplacé à la *gravure à l'eau-forte,* par M. Waltner, 37 voix ; — M. Waltner, ayant opté pour la *gravure au burin*, a été remplacé par M. Bracquemond, 36 voix.

M. Bracquemond, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Flameng, 34 voix.

M. Baude, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Pisan, 41 voix.

# COMPOSITION DES BUREAUX

## SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

*Président :* M. Bouguereau, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Bonnat, Cabanel, membres de l'Institut, et Busson. — *Secrétaires;* MM. Humbert, T. Robert-Fleury, Guillemet et de Vuillefroy.

## SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

*Président :* M. Guillaume, membre de l'Institut. — *Vice-Président :* M. Mathurin Moreau. — *Secrétaires :* MM. Étienne Leroux et Aimé Millet.

## SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE.

*Président d'honneur :* M. Bailly, membre de l'Institut.— *Président :* M. Questel, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. André et Garnier, membres de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Brune, Sédille et Pascal.

## SECTION DE GRAVURE.

*Président :* M. Hédouin. — *Vice-Présidents :* MM. Didier et Laurens. — *Secrétaire :* M. Courtry.

# DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le 2 juillet a eu lieu au Palais de l'Industrie la distribution solennelle des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui avait à ses côtés : M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État; M. Kæmpfen, directeur des beaux-arts; M. Bailly, président de la Société des Artistes français; MM. Guillaume et Bouguereau, vice-présidents.

Avaient également pris place sur l'estrade : M. le général Pittié, secrétaire général de la Présidence; M. Poubelle, préfet de la Seine; M. Étienne Arago, conservateur du musée du Luxembourg ; M. Jules Comte, inspecteur général des écoles des beaux-arts ; M. Gustave Ollendorff, commissaire général des expositions ; M. Lacour, secrétaire particulier de M. le sous-secrétaire d'État ; des fonctionnaires de l'administration des beaux-arts; des membres de l'Institut, de la Société des Artistes français, des divers jurys du Salon et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. le ministre a donné la parole à M. Bailly, président de la Société des Artistes français, qui s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le ministre,
Monsieur le sous-secrétaire d'État,
Mesdames et Messieurs,

Il y a une année, à pareille époque, réunis comme nous le sommes aujourd'hui, je donnais connaissance, ici même, du remarquable rapport que vous avait adressé M. le sous-secrétaire d'État pour vous prier de solliciter de M. le Président de la République l'abrogation du décret du 13 décembre 1883. La conséquence fatale de ce décret était de priver la société des artistes français d'une exposition cette année. Sans cette bienveillante proposition, due à l'initiative de M. le sous-secrétaire d'État, sans le décret du 13 mars 1885, obtenu par vous, la solennité qui nous réunit aujourd'hui ne pouvait avoir lieu. C'est pourquoi, Monsieur le ministre, je suis heureux de vous témoigner de nouveau l'expression de notre profonde gratitude pour avoir accepté les conclusions libérales de l'exposé des motifs qui ont engagé M. le sous-secrétaire d'État à faire ressortir à vos yeux les conséquences graves que la suppression du Salon de 1886 aurait eues pour un grand nombre d'artistes.

Une année sans Salon, Monsieur le ministre, vous l'avez bien compris, est pour beaucoup de nos jeunes artistes, d'abord la perte des plus chères espérances de succès et de récompenses, ensuite, pour d'autres, faut-il l'avouer, la gêne et quelquefois bien pis encore. La haute bienveillance que vous nous avez témoignée dans cette grave circonstance nous donne l'espoir qu'au moment de l'Exposition universelle de 1889 vous voudrez bien décider que, parallèlement à l'exposition universelle des beaux-arts faite par les soins et sous le contrôle de l'État, une exposition des artistes vivants aura lieu également, ainsi que cela a toujours existé lors des précédentes expositions universelles, et notamment en 1867 et en 1878.

Rien d'ailleurs n'est plus rationnel que d'offrir au jugement des nombreux visiteurs appelés pour apprécier les progrès de notre pays en toutes choses, d'une part les ouvrages les plus considérables produits par nos artistes les plus renommés de notre temps et par ceux des autres pays, ouvrages choisis par des jurys spéciaux sous le haut patronage de l'État; et, d'autre part, le Salon fait par la société des artistes français dans les conditions approuvées par vous. Nous avons confiance en vous, Monsieur le ministre, et en vous également, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, l'un et l'autre justes appréciateurs de ce qu'il sera équitable de décider dans l'intérêt du développement de l'art français, pour affirmer, lorsque le moment sera venu, le maintien du Salon de 1889.

La société des artistes, bien que constituée depuis six années, est mal connue du public : car, à part nos sociétaires, à part les hommes amoureux de tout ce qui est art, le but que nous poursuivons est médiocrement apprécié, et cependant qu'avons-nous voulu lorsque nous avons été mis en demeure par l'État de prendre en main le fonctionnement des expositions? Quel a été l'objet de la fondation de notre société? 1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des expositions annuelles des beaux-arts; 2° de prêter aide et assistance à tous ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Notre but, notre mission, notre tâche, tout est résumé dans ces quelques mots de notre loi statutaire que nous venons de rappeler. Depuis 1881, rien n'est venu nous en distraire, tous nos efforts ont tendu à faire progresser l'art et à donner raison aux encouragements que nous avons reçus des représentants autorisés de l'État. La tâche n'a pas toujours été facile, des critiques souvent amères ont travesti nos efforts; on a attaqué le mode de nomination des divers jurys, on s'est plu à répandre des griefs non fondés sur ces jurys, sur leur manière de procéder.

Cependant, qu'y a-t-il de plus libéral que la nomination des divers jurys par tous les exposants de l'année dans chaque section? et vraiment le système n'est pas aussi mauvais que l'on veut bien le dire, puisque depuis la formation de notre association les artistes exposants, devenant électeurs, ont nommé librement depuis six ans, à peu de noms près, les mêmes membres des divers jurys, et, chose digne de remarque, les électeurs de cette année, en peinture, ont porté leurs suffrages sur tous les membres du jury de l'an dernier sans en excepter un seul.

Nous aurions peut-être le droit de conclure que les électeurs n'ont réellement pas eu à se plaindre de la manière juste et équitable de procéder du jury élu par eux puisqu'ils l'ont investi de nouveau de la mission délicate de l'appréciation de leurs œuvres.

La société, d'ailleurs, en s'inspirant de ce que faisait l'Administration des beaux-arts lorsqu'elle était chargée des Salons, a tenu à ratifier les décisions des jurys en décernant chaque année des médailles ou autres récompenses dont la valeur dépasse souvent près de 40,000 francs. Cette année, les médailles qui vont être remises par vous, Monsieur le ministre, représentent une valeur de 44,000 francs : tous nos efforts tendent donc à faire progresser notre art national afin de nous conformer aux prescriptions de nos statuts, et cela par les seuls moyens dont nous pouvons disposer. Quant à la partie de ces mêmes statuts qui est de prêter aide et assistance à ses membres, le comité a décidé que tous les ans le cinquième des bénéfices serait affecté à des œuvres de bienfaisance au profit de ses sociétaires. Depuis cette décision, qui remonte au 29 novembre 1883, la caisse de secours a distribué déjà plus de 60,000 francs, dont 42,000 dans la seule année 1885; sur cette somme figure, il est vrai, le don fait par la société des artistes français à M. le ministre de la guerre ; ce don s'est élevé à plus de 25,000 francs et a été donné aux blessés du Tonkin. La société poursuit, en outre, la pensée d'avoir un jour une maison de retraite pour recevoir ceux de ses membres déshérités de la fortune ou infirmes ; déjà nous vous avons entretenus de ces projets, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, ce projet entre dans une voie qui peut faire croire à sa prochaine réalisation. Le comité a décidé que, cette année, le produit des entrées du jour du vernissage, représentant une somme de près de 20,000 francs, serait affecté à cette fondation. Depuis lors, de généreux bienfaiteurs ont accordé leur appui à cette œuvre éminemment philanthropique, et nous pouvons compter dès aujourd'hui sur le concours empressé d'un grand nombre d'amis des artistes, désireux de figurer parmi les bienfaiteurs de notre association. La société ne considère pas sa tâche comme achevée par la fondation de la maison de retraite dont nous venons de vous entretenir. Elle veut faire le bien plus grandement en ce qui concerne la bienfaisance et pense créer bientôt un fonds permettant d'assurer des pensions viagères à ses sociétaires ; la question est encore difficile à résoudre, mais une commission a été nommée et étudie en ce moment les moyens d'exécution.

La défense de la propriété artistique, dont nous avons eu à vous parler à plusieurs reprises, Mesdames et Messieurs, et en dernier lieu l'an dernier, est maintenant en pleine activité. Une agence est formée, elle agit sous le contrôle de plusieurs délégués, et déjà un grand nombre de nos sociétaires ont réclamé l'assistance de cette agence. Nous pensons qu'elle est destinée à rendre de réels services aux artistes ; elle leur permettra de jouir plus sûrement du produit de leurs travaux, de s'assurer des avantages attachés à la reproduction de leurs œuvres, et enfin elle éveillera l'attention des artistes sur les questions soulevées aujourd'hui dans presque toute l'Europe au sujet de la propriété artistique. Il est à souhaiter qu'un mouvement d'opinion se produise en France, pour qu'une loi nouvelle vienne remplacer la loi insuffisante de 1793.

A défaut d'une loi d'ensemble, un projet de loi, dû à l'initiative d'un de nos membres d'honneur, M. Bardoux, sénateur, va bientôt être soumis au Corps législatif, et nous avons tout lieu de croire que la contrefaçon, si souvent exercée impunément, pourra être réprimée par des mesures énergiques.

En toute occasion, nos sociétaires trouveront auprès de nous l'appui auque ils ont droit, et nous ne voulons que vous citer aujourd'hui le procès que nous

venons de soutenir devant le tribunal de commerce pour un des nôtres, M. Massé, procès que nous avons gagné le 28 juin. La commission de la propriété artistique suit également avec intérêt les conventions internationales et saura en toute occasion défendre les intérêts des artistes français.

L'exposition de cette année vous a démontré, Monsieur le ministre, et à vous aussi, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, combien il eût été regrettable qu'elle n'eût pas lieu ; les artistes d'un talent connu, comme ceux dont la réputation est encore à faire, ont voulu affirmer leurs efforts. C'est dire que notre Salon de 1886, par plusieurs œuvres d'un mérite incontesté et hors de pair dans chacune des sections, démontre que nos artistes contemporains soutiennent dignement la réputation que s'est si justement acquise notre art national.

Soyez assez bon, Monsieur le ministre, ainsi que vous, Monsieur le sous-secrétaire d'État, de remettre vous-mêmes aux artistes récompensés les médailles décernées par les différents jurys d'un Salon dû à votre haute et bienveillante intervention.

M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État, a prononcé ensuite le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le sixième anniversaire de la société des artistes français !

Je ne saurais oublier, quant à moi, avec quelle confiance dans le succès final de l'entreprise je vins vous apporter l'indépendance à laquelle vous aviez droit.

Si l'État, vous disais-je, reprend sa liberté en vous rendant la vôtre, ce n'est point pour se séparer de vous. Il y a de cela cinq ans et demi, et depuis lors le gouvernement de la République n'a pas cessé de vous témoigner sa constante sollicitude. De votre côté, vous continuez à la mériter par votre esprit de suite et votre excellente organisation, non moins que par vos éclatants succès, dont les échos ont retenti avec tant d'éclat de Paris à Anvers, à Amsterdam et jusqu'à Philadelphie.

Aussi, Messieurs, quelle joie pour moi, quelle profonde et intime satisfaction de me retrouver ainsi, au milieu de vous tous, heureux de célébrer une fois de plus cette fête annuelle de la grande famille de l'art !

Et pourquoi ne pas vous l'avouer ? au moment de causer avec vous de vos affaires et de vous parler de l'avenir de votre société, je ne puis m'empêcher de jeter un regard en arrière et de me rappeler quelle était cette situation dont vous êtes désormais et à toujours affranchis !

Chaque année, des polémiques nouvelles, à propos de la réglementation du Salon, d'interminables discussions à propos des admissions, du placement, des récompenses ! C'est en vain que des changements considérables s'étaient accomplis, que des améliorations importantes s'étaient réalisées : comme elles ne portaient que sur la forme, elles ne possédaient pas les conditions de la durée ; — applaudies la veille, elles étaient battues en brèche le lendemain.

Vous êtes nombreux, ici encore, qui pouvez vous rappeler les attaques vio-

lentes adressées à ce qu'on appelait le monopole de l'Institut, et l'accueil fait par le monde des artistes à la réforme de 1863. N'est-il pas curieux, cependant, de constater que le jour où ces mêmes artistes eurent à affirmer librement leurs choix, ce furent ces mêmes membres de l'Institut, tant malmenés naguère, dont les noms furent inscrits en tête de toutes les listes!

La contradiction, Messieurs, n'est qu'apparente; il est bien simple de l'expliquer. Il ne saurait y avoir, chez vous, aucune hostilité contre une corporation dont les choix les plus récents ont prouvé avec tant d'évidence qu'elle ne demandait qu'à s'adjoindre toutes les supériorités, eussent-elles celle de la poésie à ajouter à celle de la peinture ; mais cette prééminence accordée à l'Académie, cette sorte de direction demandée à plusieurs de ses membres, vous vouliez qu'elles vinssent de vous, de votre libre et intelligente préférence ; qu'elles ne vous fussent pas imposées par un pouvoir politique, toujours incompétent dans de telles questions.

C'est là ce que j'ai compris, Messieurs, c'est ce but, légitime entre tous, que j'ai franchement poursuivi, réclamant, en votre faveur, une liberté pour laquelle vous me paraissiez mûrs, et que la République ne pouvait vous refuser sans se mentir à elle-même! (Applaudissements.)

Mais les difficultés étaient nombreuses : les oppositions, les défiances, s'affirmaient de toutes parts; pour les uns, l'État abjurait à la fois un droit et un devoir; pour les autres, vous n'arriveriez jamais à vous entendre entre vous; pour le plus grand nombre : « La réforme avait été trop peu préparée, elle était condamnée à ne pas aboutir; c'était une véritable révolution. »

Une révolution ! ai-je dit; soit, Messieurs, je retiens le mot et ne m'en dédis pas.

S'il est des révolutions coupables et condamnées à demeurer stériles, parce qu'elles sont une tentative de la force contre le droit, il en est d'autres, au contraire, qui sont destinées à produire des résultats durables et dont l'avenir ne fait que consacrer la légitimité ! (Très bien !)

Quoi de plus juste, en effet, que la prétention d'un groupe de travailleurs à discuter librement leurs affaires ? Et quand ces travailleurs constituent un des groupes qui jettent le plus d'éclat sur le pays, quand le rayonnement de leur génie s'étend sur l'Europe entière, inclinée devant leur suprématie, comment ne pas remercier une révolution pacifique qui leur a rendu ce droit imprescriptible qui s'appelle : la Liberté ? (Bravos.)

Je vais plus loin encore, et j'affirme que non seulement la République a fait là œuvre de justice, mais que dans le sillon de l'avenir elle a jeté des semences qui profiteront à la gloire de la Patrie française ! (Applaudissements.)

Il ne s'agit plus, du reste, de prophétiser ; nous n'avons qu'à passer en revue les résultats obtenus.

Vainement, à l'époque dont je vous parlais tout à l'heure, les mauvais vouloirs tentèrent leur œuvre de réaction; au fond, vous saviez parfaitement ce que vous vouliez; la soudaineté de la mesure prise eut l'avantage de ne pas laisser à vos forces le temps de s'éparpiller. Grâce au concours d'hommes dévoués qui ne ménagèrent ni leur temps ni leur peine, quelques semaines suffirent pour une première organisation, et le Salon de 1880 put s'ouvrir dans les conditions de ceux qui l'avaient précédé.

C'est en marchant, vous aussi, que vous avez prouvé le mouvement !

Comment suivre, dès lors, les progrès incessants de votre société? Il faudrait vous rappeler ses sept Salons successivement organisés, son avoir progressivement augmenté atteignant aujourd'hui le chiffre respectable de plus de 500,000 francs; puis de touchants services rendus, dans de douloureuses circonstances, à des familles cruellement frappées; enfin, cette création récente d'un bureau spécial de protection pour la propriété artistique, dont vous êtes tous appelés à retirer d'inappréciables avantages.

Ici, Messieurs, je vous demande la permission de faire une halte.

Nous sommes à une époque où personne, l'artiste pas plus que les autres, ne saurait se désintéresser complètement des préoccupations matérielles. N'eût-il pas, lui aussi, une famille à élever, et ne fût-ce que pour conserver sa liberté de travailler à loisir, l'artiste ferait un métier de dupe en laissant passer en des mains étrangères le produit, chaque jour plus considérable, qu'assurent à son œuvre les mille procédés de l'industrie.

Trop longtemps nous avons enrichi nos rivaux et ceux de nos nationaux qui n'avaient pas honte de s'attribuer ainsi les bénéfices de cette propriété, personnelle et sacrée entre toutes : la pensée humaine et ses créations!

Nous touchons enfin au terme de tant d'injustices. Tandis qu'une dernière délibération du Sénat va consacrer chez nous le principe de la propriété artistique et en déterminer les conditions légales, vous avez, de votre côté, établi le centre où chacun n'aura qu'à apporter ses réclamations. Plus de pertes de temps, plus d'avances à faire en vue d'un succès problématique; c'est la société qui sera votre mandataire, profitant à la dignité morale de tous, laissant néanmoins à chacun son indépendance personnelle, sa libre et imprescriptible initiative de producteur.

La voie d'ailleurs vous a été tracée par la société des gens de lettres, par celle des auteurs dramatiques et des compositeurs de musique, si riches toutes et si prospères aujourd'hui; vous n'avez qu'à la suivre; l'expérience vous montre à quel point elle peut être féconde.

A côté des œuvres de notre théâtre, de notre roman, de notre musique, qui alimentent le monde entier, celles de nos artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, dessinateurs de tout ordre et de tout genre, ne sont pas moins universellement répandues.

Si la France a toujours marché à la tête de la civilisation, n'oublions pas que l'art fut, à toutes les époques de notre histoire, un des plus brillants, un des plus glorieux fleurons de sa couronne. (Oui! — Très bien! — Bravos.)

Grâce à vous, Messieurs, nous ne sommes pas près de voir s'amoindrir cette vieille supériorité; et vous le savez, sans que j'aie besoin de vous le répéter, ce n'est pas le gouvernement de la République dont le concours vous fera jamais défaut! (Applaudissements.)

Ces assurances solennelles que je suis heureux de vous réitérer, il me suffira, pour leur donner toute leur portée, de les appuyer d'un seul témoignage, celui du ministre qui a tenu à honneur d'affirmer, en acceptant la présidence de votre fête, la sollicitude éclairée avec laquelle il suit vos efforts.

N'est-on pas venu nous dire, lors de notre arrivée aux affaires, que vous aviez conçu des craintes, quant à l'exposition triennale projetée pour 1886, et à la concurrence qu'elle eût pu faire à votre Salon annuel? Ah! Messieurs, vous ne connaissiez pas encore le ministre, libéral entre tous, entre les mains duquel la

confiance du Président de la République française avait remis les destinées de la république des arts!

C'est pour la seconde fois qu'il est des nôtres aujourd'hui, et j'ai vainement insisté à plusieurs reprises auprès de lui pour qu'il vous apportât les encouragements autorisés de son éloquente parole. Sa bienveillante amitié a tenu à me laisser l'honneur d'être son interprète auprès de vous.

Ce n'est pas une raison pour que j'oublie, moi non plus, ce que vous devez à son initiative, à son inébranlable attachement aux principes qui, depuis qu'on l'a vu au pouvoir, a achevé de faire de lui le champion quand même et toujours de l'idée de liberté! (Applaudissements.)

Laissez-moi, mon cher ministre, laissez-moi dire aux artistes français qui m'écoutent, avec quel empressement vous avez accueilli ma proposition de renoncer à l'exposition triennale de cette année, avec quelle sollicitude vous avez craint d'entraver l'œuvre encore commençante de cette société qui avait, dès le début, conquis toutes vos sympathies!

Et laissez-moi leur dire aussi, à ces artistes qui ont appris à vous connaître et à vous aimer, laissez-moi leur répéter, avec un sentiment d'amicale fierté, que nous sommes d'accord, vous et moi, pour apprécier la nature des obligations qu'impose au gouvernement la situation nouvelle.

Sa mission, pour s'être allégée de tout ce qui chargeait inutilement sa responsabilité, n'en est devenue que plus précise en même temps que plus relevée.

Cette mission, je voudrais profiter de l'occasion qui nous réunit pour la caractériser aussi brièvement que possible ; je voudrais chercher avec vous, Messieurs, comment doit s'affirmer l'action de l'État, si l'on veut qu'elle soit réellement utile et qu'elle ne risque pas, en dépassant le but, d'aller contre les intérêts mêmes qu'elle a charge de sauvegarder.

Il faut bien le reconnaître, nous avons chez nous, trop volontiers, pris l'habitude de considérer l'État comme un serviteur à tout faire, à qui l'on a le droit de tout demander, qui n'a, lui, le droit de rien refuser.

Et pourtant le rôle de l'État, en ce qui touche aux intérêts artistiques, ne devrait-il pas être exactement celui d'un amateur qui ne songe qu'à enrichir, qu'à compléter ses collections?

La tâche est difficile, il est vrai, lorsqu'il s'agit de faire des choix entre tant d'œuvres exposées, dont un si grand nombre sont intéressantes, soit par le talent, soit par les efforts, soit par la situation personnelle de leurs auteurs.

Raison de plus, si nous tenons à pouvoir justifier nos préférences, pour ne nous laisser guider par aucun autre intérêt que celui de la chose publique.

Ainsi, nous avons un musée des artistes vivants, où ne sont pas représentés nombre d'entre vous qui méritent d'y figurer, où plusieurs n'ont pas la place qu'aurait dû leur valoir le rang qu'ils occupent dans l'école contemporaine. Pour ceux-là, nous voulons réparer les oublis du passé, comme, pour les talents nouveaux, nous nous efforcerons de ne pas mériter les reproches de l'avenir.

Là est notre devoir, là notre tâche. Nous ferons notre mieux pour n'y point faillir, et nous comptons sur vous pour nous y aider.

A ce musée de la peinture et de la sculpture contemporaine, nous voulons aussi ajouter un musée de dessins.

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'insisterai sur l'intérêt que présente, à côté de l'œuvre d'art définitivement réalisée, cette première pensée de l'ar-

tiste jetée avec cette insouciance de la richesse qui a tout loisir d'être prodigue.

Songez au prix inestimable qu'aurait pour vous tous une collection où tous les maîtres, ne fût-ce que du XIXe siècle seulement, auraient mis, — avec cet abandon spontané de la création qui est comme la fleur du génie, — ceux-ci les promesses d'un talent en pleine vigueur, ceux-là les espérances de la jeunesse, avec ses tâtonnements, ses incertitudes, ses repentirs... avec aussi ce je ne sais quoi de vivant et de prime-sautier dont les ouvrages les plus parfaits n'ont jamais le charme exquis et pénétrant. (Applaudissements.)

C'est cette collection sans pareille à laquelle nous avons songé pour notre musée national. A chaque commande, à chaque achat fait par l'État, nous vous demandons désormais d'ajouter le dessin, qui aura été le point de départ et comme la conception de l'œuvre.

Nous comptons de plus sur votre dévouement pour réparer le temps perdu ; je connais assez votre patriotisme pour ne pas douter de l'efficacité de l'appel que je vous adresse ! Un envoi seulement de chacun de vous, et nous comptons un musée de plus : un musée moderne, un musée français, entre tous !

Mais je m'attarde aux choses de la capitale... Envers la province, le gouvernement a aussi des devoirs qu'il n'aurait garde d'oublier.

En dehors des musées des grandes villes, dans lesquelles on a pu dire avec raison qu'on trouverait une sorte de résumé de notre Louvre, d'autres établissements se sont créés, également dignes de la sollicitude de l'Administration des beaux-arts.

Il y a là, dans la plupart de nos départements, un mouvement bien fait pour donner confiance dans la vitalité de la France ; il y a là aussi, pour nous, une obligation étroite de seconder les efforts de toutes ces municipalités désireuses de constituer chez elles un centre artistique et de réveiller partout les vieilles traditions qui furent la gloire de notre passé, qui doivent contribuer à refaire la prospérité de notre avenir ! (Bravos.)

Rappelez-vous, Messieurs, les grandes commandes faites au cours de ces dernières années par l'État, agissant seul ou s'associant à l'intelligente initiative des villes et des départements : à Paris, pour ne citer que quelques exemples, les décorations du Panthéon, du Luxembourg, de la Sorbonne, du palais de la Légion d'honneur, de l'hôtel des Archives nationales, du Palais de justice, du Ministère de la guerre, du Muséum d'histoire naturelle, de l'École de médecine, de l'École de pharmacie...

En province, les travaux exécutés à la salle du Jeu de Paume de Versailles, au Palais des arts et à l'École de médecine de Lyon, aux Facultés des lettres et des sciences de Bordeaux, au Palais de justice du Havre, à l'Hôtel de la préfecture et à la Cour d'appel de Montpellier, à l'École nationale des beaux-arts de Bourges, au théâtre de Cherbourg, au Musée d'Amiens, à la cathédrale de La Rochelle, au Palais de justice de Rouen, à la Faculté des lettres de Nancy, aux Hôtels de ville de Limoges, de Beauvais, de Nancy, de Dieppe, de Saint-Quentin.

Songez à ce chiffre de deux millions de francs, alloués par l'État, en regard duquel viennent s'aligner les sommes votées par les conseils élus de nos assemblées départementales et communales. Voyez-le, cet État, qui, pour avoir reconnu vos droits, n'entend renoncer à aucun de ses devoirs, venant, chaque année, applaudir à ces récompenses que vous vous décernez entre vous, se réser-

vant l'honneur de choisir le lauréat du prix du Salon, accordant aux jeunes gens ces bourses de voyage dont je suis fier d'avoir sollicité la création et dont les premiers titulaires sont devenus les médaillistes, les héros au lendemain ! (Applaudissements.)

Ah ! Messieurs, il m'entraînerait loin, ce tableau des services rendus à la cause de l'art par la République; de ceux surtout qu'elle compte bien lui rendre encore ! Mais je ne veux pas abuser de votre amicale attention ; je craindrais, après vous avoir si longuement entretenus du musée des artistes vivants, de vous parler encore de ceux des morts de notre Louvre, pour lesquels nous avons d'importants projets à l'étude; de nos deux récents musées du Trocadéro, — source féconde d'étude pour l'histoire de l'art antique et de l'art français. Et je me bornerai à vous rappeler l'immense effort fait depuis huit ans en faveur du relèvement de notre enseignement artistique à tous ses degrés :

A Paris, l'extension donnée à notre grande école, extension que de nouveaux agrandissements vont rendre plus profitables encore;

En province, les écoles régionales organisées sur tous les points du territoire, permettant, comme je le disais, ces jours derniers, dans une autre enceinte, permettant la sélection de l'artiste, en même temps qu'assurant la préparation des professeurs et fournissant au recrutement de l'atelier!

Ce sont là questions vastes et multiples sur lesquelles je veux seulement avoir appelé votre attention.

Et de ce Salon de 1886, qui nous a montré une fois de plus l'art français en pleine possession de tous ses moyens, je ne retiens qu'une pensée, celle de la grande lutte internationale où vous allez avoir à affirmer une fois de plus, en face de vos rivaux, la vieille supériorité française!

Messieurs, c'est avec une entière confiance en vous, c'est avec une absolue certitude de votre succès que je vous donne rendez-vous à l'Exposition de 1889 ! (Applaudissements répétés.)

M. Vigneron, sous-commissaire des expositions des beaux-arts, délégué de la Société des Artistes français, a proclamé les noms des exposants qui ont obtenu les récompenses décernées par les jurys du Salon.

---

# LISTE DES LAURÉATS

## PRIX DU SALON

M. MAREC (Victor), peintre.

## BOURSES DE VOYAGE

*Section de peinture.*

MM. GARDETTE (Louis),
FRIANT (Émile), — BOURDE (Élisée).

*Section de sculpture.*

MM. DOLIVET (Emmanuel),
GAUQUIÉ (Henri-Désiré), — LAPORTE (Émile).

*Section d'architecture.*

MM. MARCEL (Alexandre), — LAFON (Albert-Jean).

*Section de gravure.*

M. GIROUX (Charles).

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

SALON DE 1886

# LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

## SECTION DE PEINTURE.

*Médaille d'honneur décernée par tous les artistes récompensés :*

M. Lefebvre (Jules-Joseph).

## SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

*Médaille d'honneur décernée par le Jury, les artistes récompensés et les exposants de la section :*

M. Flameng (Léopold).

## SECTION DE PEINTURE.

*Médailles de 2e classe.*

MM. Marec (Victor).
Bordes (Ernest).
Loir (Luigi).
Médard (Eugène).
Binet (Victor-Jean-Baptiste-Barthélemy).
Gagliardini (Gustave).
Brouillet (André).
Olive (Jean-Baptiste).
Girard (Albert).
Charnay (Armand).
Destrem (Casimir).
Geoffroy (Jean).
Valadon (Jules-Emmanuel).
Baudouin (Paul-Albert).
Cesbron (Achille).

*Médailles de 3e classe.*

MM. Winter (Pharaon de).
Lelièvre (Maurice).
Berthelon (Eugène).
Vimont (Édouard).
Ruel (Léon).
Meslé (Joseph-Paul).
Perrandeau (Charles).
Lahaye (Alexis-Marie).
Saïn (Paul-Jean-Marie).
Gelhay (Édouard).
Grolleron (Paul).
Richemont (Alf.-Paul-Marie de).
Mélida (Enrique).
Gridel (Joseph-Émile).
Luna (Juan).
Gilbert (René).

MM. Le Poittevin (Louis).
Ferry (Jules).
Vos (Hubert).
Thomas (Charles-Armand).
Rivoire (François).
Halkett (François-Joseph-Clément).
Bail (Joseph).
Durangel (Léopold-Victor).
Blayn (Fernand).
Laurent-Desrousseaux (Henri-Adolphe-Louis).
Cavé (Jules-Cyrille).
Guétal (Laurent).
Zakarian (Zacharie).
Prouvé (Émile-Victor).

*Mentions honorables.*

MM. Rojas (Cristobal).
Tuxen (Laurits).
Baixeras-Verdaguer (Dionisco).
Chocarne-Moreau (Paul-Charles)
Chigot (Eug.-Henri-Alexandre).
Melchers (Jules-Gari).
Philipes (Léopold).
Smith (Alfred).
Cabane (Édouard).
Gardette (Louis).
Sinibaldi (Paul-Jean).
Tytgadt (Louis).
Tessier (Louis-Adolphe).
Vriendt (Albrecht de).
Vail (Eugène-Laurent).
Rosenberg (Édouard).
Skarbina (Franz).
Mlle Gréatorex (Kathleen).
MM. Tanzi (Léon).
Mac-Ewen (Walter).
MM. Renan (Ary).
Sochor (Vacslav).
Schryver (Louis de).
Marion (Louis).
Mlle Feurgard (Julie).
M. Magne (Alfred).
Mlle Paraf-Javal (Thérèse).
MM. Howe (William-Henry).
Béthune (Gaston).
Lobin (Lucien-Léopold).
Sanchez-Périer (Émilio).
Mlle Hall (Margaret-Bernardine).
MM. Langlois (Henry).
Marcotte de Quivières (Augustin-Marie-Paul).
Mmes Ruflo (Marguerite).
Villebesseyx (Jenny-R.).
MM. Arus (Raoul).
Denman (Herbert).
Mlle Donnadieu (Jeanne).
MM. Martens (Willy).
Girardot (Louis-Auguste).
Camille Martin.
Eliot (Maurice).
Réalier-Dumas (Maurice).
Smith-Lewis (John).
Schlomka (Alfred).
Claus (Émile).
Daux (Charles-Edmond).
Van den Eeden (Nicolas).
Bourde (Élisée).
Vergèses (Jean-Baptiste-Hippolyte de).
Mme Jarrin (Élise-Sophie).
MM. Latenay (Gaston de).
Valloton (Félix-Édouard).
Butler (Howard-Russel).
Mlle Del Sarte (Marie-Madeleine).

## SECTION DE SCULPTURE.

*Médailles de 1re classe.*

MM. Peynot (Émile-Edmond).
Boucher (Alfred).

*Médailles de 2e classe.*

M. Gossin (Louis).
MM. Bastet (Victorien-Antoine).
Coulon (Jean).
Cornu (Vital).
Loiseau (Georges).
Ferrary (Maurice).
Lemaire (Georges-Henry). G.P.F.

*Médailles de 3e classe.*

MM. Perrin (Jacques).
Gauquié (Henri-Désiré).
Mengue (Jean-Marie).
Dolivet (Emmanuel).
Hexamer (Frédéric).
Carlus (Jean).
Faraill (Gabriel).
Laporte (Alexandre-Gabriel).
Hercule (Benoît-Lucien).
Colle (Charles-Alphonse).
Patey (Henri-Aug.-Jules).G.M.
Truffot (Émile-Louis).
Godebski (Cyprien).
Charlier (Guillaume).
Donoghe (John).
Germain (Gustave).
Tourgueneff (Pierre-Nicolas).
Pierre (Louis).
Mlle Signoret-Ledieu (Lucie).
MM. Fabre (Abel).
Darbefeuille (Paul).
André (Alexis).
Roufosse (Charles-Joseph).
Mouly (J.-J.-François).
Huet (Félix-Victor).
Peyrol (Hippolyte).
Kinsburger (Sylvain).
Paul (Louis-Auguste-Albert).
Maurette (Henry).
Astruc (Zacharie).
Dagonet (Ernest).
Aubert (Pierre).
Millet de Marcilly (Édouard).

*Mentions honorables.*

MM. Ringel d'Illzach
Deloye (Gustave).
Meunier (Constantin).
MM. Chéret (Joseph-Gustave).
Legueut (Eugène).
Mme Cazin (Marie).
MM. Aubert (Paul).
Voisin-Delacroix (Alphonse).
Chavaillaud (Joseph-Louis).
Maugendre-Villers (Édouard).
Choppin (Paul-François).
Serres (Provin).
Steuer (Bernard-Adolphe).
Bogino (Louis-Émile).
Bulio (Jean).
Fournier (Paul).
Prouha (Pierre-Bernard).
Boyle (John-L.).
Grégoire (Louis).
Mlle Hirou (Jeanne).
M. Pompon (François).
Mlle Lancelot (Renée-Marcelle).
M. Lacroix (Tristan).
Mme Palmella (la duchesse Maria de).
MM. Bénet (Eugène).
Cadoux (Marie-Edme).
Moreau (François).
Aldebert (Émile).
Debrie (Gustave).
Gardet (Georges).
Vernier (Émile-Séraphin). G. M.
Verlet (Charles-Raoul).
Lechevrel (Alphonse-Eugène). G. P. F.
Schiff (Mathias).
De Ruillé (le vicomte Geoffroy).
Destreez (Jules-Constant).
Mmes Bianchi (Mathilde).
Vallgren (Ville).
MM. Alciati (Henri).
Gower (Ronald).
Mme Lemaitre (Églantine).

## SECTION D'ARCHITECTURE.

*Médaille de 1re classe.*

M. Blavette (Victor-Auguste).

*Médailles de 2e classe.*

MM. Lafon (Albert-Jean), en collaboration avec
Marcel (Alexandre).
Ricquier (Charles-Émile).
Calinaud (Eugène-Mathurin).
Petit-Grand (Louis-Victor).
Courtois Suffit (Octave-Louis-Albert).
Hourlier (Armand-Victor).
Thierry (Jean-Alexandre).

*Médailles de 3e classe.*

MM. Bertrand (Émile).
Roussi (Charles-Georges).
Peigney (Joseph-Charles).
Ostermann (Carl-Auguste).

*Mentions honorables.*

MM. Baussan (Jean-Joseph-Placide).
Capitaine (Firmin-Léon).
Duménil (Pierre-Anne).
Fivaz (Charles-Henri).
Gosse (Célestin-François-Louis).
Laborey (Jean).
Macaigne (Jean-Louis).
Maincent (Eugène).
Ménuel (Cl.-Célest.-Édouard).
Mercier (Henri).
Minard (Beloni).
Mussigmann (Charles-Albert).
Ridel (Léopold-Joseph).
Rouillard (Charles).
Saint-Ange (Émery-Eugène).
Suasso (Augustin).
Triau (Albert).
Vildieu (Henri-Auguste), en collaboration avec
Gibert (Émile).

## SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

*Médaille de 1re classe.*

M. Brunet-Debaines (Alfred).

*Médailles de 2e classe.*

MM. Baude (Charles). Bois.
Maurou (Paul). Lithographie.
Annedouche (Alfred-Joseph). Burin.
Mlle Valmon (Léonie). Eau-forte.
MM. Langeval (Jules-Laurent-Louis). Bois.
Burney (François-Eugène). Burin.

*Médailles de 3e classe.*

MM. Thomas (Émile). Bois.
Guillon (Pierre-Ernest). Lithographie.
MM. Massard (Jules).
Daumont (Émile).
Manesse (Georges-Henri).
Penet (Lucien-François). Eau-forte.

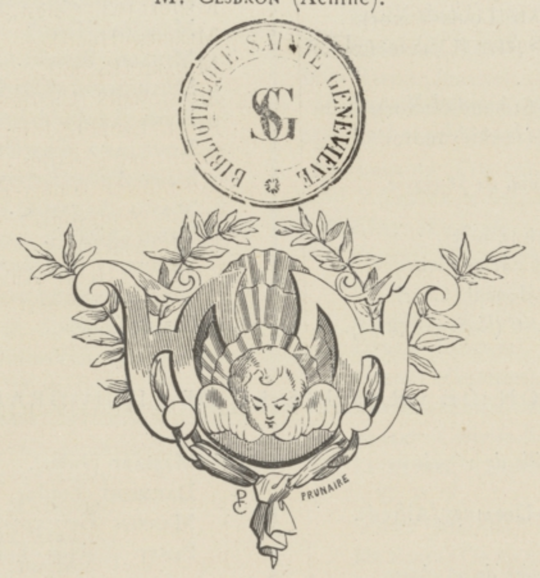
*Mentions honorables.*

MM. Roland (Émile). Bois.
Lancelet (Léon).
Chahuneau (Ferdinand). Bois.
Rouget (François). Bois.
Mlle Jacob (Marguerite). Bois.
Mme Bonaparte (la princesse Jeanne). Bois.
MM. Farlet (Georges). Bois.
Léveillé fils (Ernest). Bois.
Benoist (Philippe). Lithographie.
Giroust (René-Camille). Lithographie.

MM. Vivien (Narcisse). Lithographie.
Laage (Paul-Augustin de). Lithographie.
Abot (Eugène). Burin.
Ardail (Albert). Eau-forte.
Noel-Masson. Eau-forte.
Giroux (Charles). Eau-forte.
Mlle Larivière (Eugénie). Eau-forte.
M. Boulian (Louis). Eau-forte.
Mlle Poynot (Gabrielle). Eau-forte.
MM. Voisin (Henri-Léon). Eau-forte.
Leterrier (Paul-Émile). Eau-forte.
Margelidon (Lucien). Eau-forte.
Focillon (Victor-Louis). Eau-forte.
Lopisgich (Georges-Antonio). Eau-forte.

## PRIX MARIE BASHKIRTSEFF.

M. Cesbron (Achille).



# TABLE DES ŒUVRES GRAVÉES

## PAR NOMS D'ARTISTES

NOTA. — M. H. *veut dire Médaille d'honneur;* P. S., *Prix du Salon;* 1 m., *première medaille;* 2 m., *deuxième médaille;* 3 m., *troisième médaille;* h. c., *hors concours.*

*Le nom placé à la fin est celui du graveur.*





# TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

M DCCC LXXXVI